MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE NIMES

VIIIe SERIE

TOME LXX

Année 1992





ACADEMIE DE NIMES 16, rue Dorée NIMES (Gard)

1993

TABLE DES MATIERES

| Allocution de M. le professeur René Bosc, président sortant | 7 |
|--|-----|
| La collection Henry Bauquier à l'Académie de Nimes : Une imagerie légitimiste de 1820 à 1883, par Mme Christiane Lassalle, président | 17 |
| L'hippodrome de Nimes, par M. le docteur Paul Maubon, membre résidant | 31 |
| Louis David et le Sacre de Napoléon, par M. Claude Escholier, membre résidant | 55 |
| L'institution de la cour royale de Nimes par la Restaura- tion (1814-1818), par M. Robert Debant, membre résidant | 71 |
| A propos d'un tableau du musée des Beaux-Arts de Nimes : d'Apelle à Moroni, par M. Jacques Bompaire, membre non résidant | 95 |
| Discours prononcé par Mme Christiane Lassalle, président de l'Académie de Nimes, lors de l'inauguration du X° Congrès international d'Epigraphie grecque et latine, tenu à Nimes du 4 au 9 octobre 1992 | 109 |
| L'influence française autour du Rio de la Plata, par M. le docteur Paul Maubon, membre résidant | 117 |
| Membres honoraires | 139 |
| Classe des membres résidants | 141 |
| Classe des membres non résidants | 145 |
| Correspondants | 147 |
| Académies, sociétés savantes et organismes correspondants | 153 |

ALLOCUTION DE M. LE PROFESSEUR RENE BOSC,

Président sortant

Monsieur le Préfet, Mesdames, Messieurs, Mes chers confrères,

Lors des deux dernières séances publiques annuelles, je me suis présenté à vous comme celui qui devait présider l'Académie durant l'année suivante et je me suis plu à faire, comme on dit, de la prospective. Aujourd'hui mon rôle est différent : Je me dois de faire le compte-rendu de l'activité de notre Compagnie pendant l'année écoulée et c'est pour l'équipe qui a eu la responsabilité de conduire l'Académie pendant l'année passée, l'occasion d'établir un bilan et peut-être d'un examen de conscience. Avons-nous été à la hauteur des promesses formulées et des espoirs que nous avons fait naître?

Pour être clair, je diviserai mon exposé en deux parties :

A. — La vie régulière de notre Académie.

B. — Les entreprises inhabituelles qui sont venues s'ajouter.

A. — La vie régulière de notre Académie.

Toute année comporte des moments sombres : c'est tout récemment, le 23 décembre exactement, que nous avons été nombreux à accompagner à sa dernière demeure, le doyen de notre Académie, Monsieur André Nadal. Entré à l'Académie le 19 mai 1959 pour y occuper le fauteuil devenu vacant par suite du décès de M. Marcel Coulon, Monsieur André Nadal, ancien professeur de mathématiques, nous a toujours étonnés par son

dynamisme, sa jeunesse d'esprit, sa curiosité intellectuelle et sa puissance de travail. Trente-deux communications en trente-deux années de participation à la vie de notre Académie. Superbe performance pour un académicien! C'est là le seul décès enregistré en 1991 parmi les membres résidants.

Par contre, deux de nos confrères nous ont quittés pendant l'année, pour des raisons de santé. D'abord le professeur Jean Brunel, professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Montpellier, après quarante-quatre ans de présence parmi nous; puis M. Jean-Charles Lheureux, ancien journaliste, après dix ans seulement d'activité à l'Académie où il avait assumé quelque temps la fonction de Secrétaire Perpétuel. C'est avec peine que nous les avons vu s'éloigner de nos réunions. Bien entendu, nos deux confrères ont été immédiatement élus membres honoraires de notre Académie.

Deux élections sont venues compenser partiellement ces trois départs. D'abord celle du docteur Paul Tempier, neurologue bien connu de Nimes, qui a été installé le 21 juin comme membre résidant dans le fauteuil du comte de Régis, décédé en 1990, et celle de Mlle Marcelle Viala, ancien professeur de lettres classiques au Lycée A. Daudet, appelée à occuper le fauteuil du professeur Brunel. Cette élection porte à trois le nombre des membres féminins de notre Académie : trois sur trente-six membres résidants, soit presque 10 % et cette proportion nous paraît encore insuffisante, mais avec ce score nous sommes cependant en tête des vingt-trois Académies les plus anciennes.

En-dehors de ces deux élections dans la classe des membres résidants, je dois signaler l'élection de M. Jean-Marie Granier, le graveur bien connu, membre de l'Institut, comme honoraire, et dans la classe des membres non résidants l'élection :

- de M. Noël Mialhe, colonel de gendarmerie en retraite et Président du Tribunal de grande instance en Avignon;
- et de M. Louis Picard (de Marguerittes), membre très actif des associations agricoles au plan régional et au plan national, auteur de monographies sur Marguerittes et son canton.

La liste des correspondants de notre Académie s'est trouvée elle aussi augmentée par la nomination :

- de M. Marcel Célié, archéologue de la ville de Nimes;
- de M. Frédéric Lacaille, conservateur adjoint des Musées du Gard;
- de M. René Schmidt, architecte des bâtiments de France, président du collège régional du patrimoine architectural urbain;
- et du docteur Claude Vermeil, professeur honoraire à la faculté de Médecine de Nantes.

Ce qui porte actuellement à 115 (environ) le nombre de nos correspondants.

La succession de nos réunions régulières s'est déroulée au même rythme que les années précédentes, soit environ vingt réunions par an ; en gros, cinq à six par trimestre, l'Académie arrêtant ses travaux pendant le trimestre d'été.

En-dehors d'une séance consacrée à la réception du docteur Paul Tempier et d'une séance consacrée à l'accueil de Mme Frédérique Hébrard venue nous parler de l'ouvrage qu'elle prépare sur son grand-père maternel, Félix Mazauric, qui fut conservateur du Musée archéologique de Nimes, de 1906 à 1918 et membre résidant de notre Académie, les autres séances, soit dix-huit, ont donné lieu à la présentation d'une communication. Quand on analyse les sujets évoqués, on constate que douze d'entre elles concernent le domaine historique : histoire régionale pour six d'entre elles, histoire générale pour six autres. Cette prédominance de l'histoire dans les sujets étudiés pose question dans une société qui se veut pluridisciplinaire. C'est un point sur lequel je reviendrai en terminant.

Je m'en voudrais de vous infliger l'énumération, qui serait bien fastidieuse, des communications prononcées. J'ajoute simplement que la présentation, même brève, des divers ouvrages offerts à l'Académie au cours de l'année, apporte de la variété dans nos préoccupations.

Au total, une activité habituelle soutenue, très semblable à celle des années précédentes.

B. — Les entreprises inhabituelles.

Il est plus utile et plus intéressant, me semble-t-il, d'analyser les actions inhabituelles de notre Académie pendant cette dernière année : plus que les séances régulières, elles renseignent sur le dynamisme novateur de notre Compagnie. Pour être facilement compris je classerai ces actions particulières en 2 groupes.

Des actions intérieures à l'Académie, centripètes autrement dit et des actions dirigées vers l'extérieur, donc centrifuges.

- 1. Des actions internes, il y en eut deux, de nature différente :
 - l'installation d'un secrétariat : problème de locaux, somme toute ;
 - la révision de nos statuts et du règlement intérieur, donc problème de textes.

a. Le projet secrétariat.

Du fait du départ d'un locataire, nous avons pu récupérer des locaux au premier étage de notre vieil hôtel et les augmenter d'une pièce après entente avec le locataire restant. La remise en état de ces locaux vient de se terminer et dans un mois nous pourrons jouir d'un secrétariat dont le besoin se faisait cruellement sentir, d'une salle de lecture de petit volume, plus accessible et d'une salle réservée aux réunions du bureau et à celles des commissions. L'accroissement de l'activité de l'Académie va de pair en effet avec la nécessité d'un secrétariat, même intermittent et une responsabilité plus grande des diverses commissions, ainsi que des groupes de travail constitués pour des objectifs ponctuels. L'aménagement de ces locaux au premier étage va donc apporter, à brève échéance, une amélioration notable dans la vie de l'Académie.

b. En second lieu, nous avons eu le courage d'entreprendre une révision de nos statuts (15 articles) et de notre règlement intérieur, lequel comporte 85 articles. Cet énorme travail a nécessité d'abord une longue et minutieuse étude de nos textes, remarquablement menée, sous la houlette de notre collègue, le docteur Simon, par un groupe de travail qui dut se réunir douze fois, et ensuite trois séances plénières spéciales. Nous voici maintenant en possession de textes rénovés, actualisés, qui vont être soumis aux autorités compétentes. Nous en souhaitons une approbation rapide afin que leur application nous permette d'obtenir très vite une gestion plus efficace de notre activité.

- 2. Quant aux deux entreprises tournées vers l'extérieur, que j'ai évoquées précédemment, j'en parlerai maintenant.
- a. Premièrement : une rencontre avec les Sociétés savantes du Gard.

A plusieurs reprises, dans des allocutions antérieures, j'avais manifesté le souci d'ouvrir davantage l'Académie et d'établir des contacts avec d'autres milieux culturels de notre département. Nous avons pu mener à bien un tel projet : nous avons en effet rassemblé cette année les Sociétés savantes et Associations gardoises s'intéressant à la « Sauvegarde du Patrimoine gardois ». Cette journée de recherche et d'échange s'est tenue le 23 novembre 1991, au château de Lascours car nous avons réalisé cette entreprise en collaboration avec l'Académie de Lascours, dont l'activité dans le secteur du Gard rhodanien est bien connue : 180 participants se sont réunis à l'appel de nos deux Académies, sous la présidence de M. Jean-Pierre Bady, directeur de l'Ecole Nationale du Patrimoine de Paris, pour entendre treize interventions fort intéressantes et à cette occasion nous avons édité un répertoire détaillé des 65 associations et sociétés s'intéressant à la sauvegarde de notre patrimoine. Le projet envisagé ici même il y a un an a donc trouvé ce jour-là son accomplissement.

b. En second lieu, la rencontre interacadémique de Lyon.

Je dois rappeler que, désireux d'établir plus de contacts avec les Académies voisines, au mois de mai 1990, nous avions invité à Nimes pour une Journée de travail, les Académies du Sud-Est. Douze Académies avaient répondu à notre appel et cette rencontre qui avait réuni environ soixante-dix académiciens s'était soldée par un succès d'autant plus apprécié qu'il s'agissait, comme on dit, d'une « première ». En-dehors du résultat immédiat consistant en une meilleure connaissance réciproque des Académies voisines, notre initiative a eu pour conséquence de conduire l'importante Académie de Lyon à poursuivre cet effort de confrontation et d'échange en invitant les 25 et 26 octobre derniers, toutes les Académies de France antérieures à la Révolution. Vingt-trois Académies étaient présentes. Plusieurs aspects de la vie des Académies y ont été étudiés. Après plusieurs entretiens, nous avons pu nous mettre d'accord pour adopter plusieurs résolutions :

- 1. Une telle rencontre nationale se renouvellera chaque année, sous le nom de « Conférence Nationale des Académies des Sciences, Lettres et Arts ». Le calendrier en est déjà fixé.
 - En mars 1992 : à l'Académie des Sciences, à Paris.
 - En 1993 : Marseille.
 - En 1994 : Rouen.
- 2. Les Académies en question, très attachées à leur autonomie respective se sont refusées à se regrouper en une fédération à structure administrative. Un simple « Comité de liaison » renouvelé chaque année, suffira pour organiser la conférence annuelle.
- 3. Enfin, cinq critères ont été définis, auxquels toute Académie doit se conformer pour faire partie de cette conférence, à savoir :
 - la limitation du nombre des membres actifs;
 - le recrutement par le seul moyen de l'élection;
 - la pluridisciplinarité;
 - la priorité donnée aux travaux personnels inédits;
 - une certaine ancienneté.

Comme vous le voyez, cette rencontre de Lyon 1991, à l'origine de laquelle la réunion tenue à Nimes en 1990 n'a pas

été étrangère, marque la naissance d'un véritable mouvement interacadémique dont on peut espérer des résultats heureux.

**

J'en ai terminé, Mesdames, Messieurs, avec la relation des faits qui ont constitué la vie de notre Académie pendant l'année 1991. Certes, on aurait pu dire encore bien des choses, ne serait-ce que rappeler que c'est au mois de mai dernier qu'est paru le premier tome de l'Encyclopédie « Connaissance du Gard » que l'Académie a décidé de publier. « Introduction à la géologie du Gard », tel est le titre de ce premier volume, que d'autres suivront, bien entendu. Si je me suis efforcé de vous présenter un compte-rendu aussi détaillé, c'est d'abord que j'en avais reçu la mission, mais aussi parce qu'au cours de ma présidence, j'ai été souvent interrogé, et par des interlocuteurs très divers, sur l'Académie, sa vie, sa composition, son activité... Curiosité bien naturelle au demeurant et flatteuse pour notre institution. Notre Compagnie avait donc besoin d'être mieux connue.

Au début de cet exposé, j'ai laissé entendre que cette revue des activités de l'année pouvait être aussi l'occasion d'un examen de conscience, et j'ai souligné en cours de route l'importance des sujets historiques parmi les thèmes abordés par les communications présentées : 12 sur 18. Importance que d'aucuns pourront trouver démesurée... d'autant plus, vous l'avez remarqué, que la rencontre interacadémique de Lyon a inscrit la pluridisciplinarité dans la liste des cinq critères auxquels doit se conformer toute académie véritable. Certes, on a émis sur l'histoire des opinions très variées, parfois même contradictoires :

« L'Histoire, ce riche trésor des déshonneurs de l'homme » a écrit Henri Lacordaire dans ses « Pensées ».

« L'Histoire est une galerie de tableaux où il y a peu d'originaux et beaucoup de copies » a écrit Alexis de Tocqueville.

Ou encore : « Je n'aime dans l'Histoire que les anecdotes et parmi les anecdotes, je préfère celles où j'imagine trouver une vraie peinture des mœurs et des caractères, à une époque donnée »... C'est ce qu'écrivait Prosper Mérimée dans sa « Chronique du règne de Charles IX », ce roi qui, visitant son royaume en l'année 1564, trois ans avant l'affreuse « Michelade », s'attarda quelques jours en Languedoc. L'historien Léon Ménard nous donne d'abondants et croustillants détails sur son passage à Nimes... C'était le 12 décembre 1564. Après un arrêt au « célèbre Pont du Gard » et un savoureux dîner au château de Saint-Privat où le comte de Crussol lui fit offrir une « somptueuse collation de confitures par des jeunes filles vêtues en nymphes qui sortirent d'une grotte au bord du Gardon, il fit à Nimes une entrée des plus pompeuses ». Il y avait du beau monde : le roi, prince qui n'avait que quatorze ans, « la reine-mère, Catherine de Médicis, le duc d'Anjou, Henri de Navarre (le futur Henri IV), les cardinaux de Bourbon et de Guise, le connétable de Montmorency, le chancelier Michel de L'Hospital », de Damville, le gouverneur du Languedoc et beaucoup d'autres seigneurs... Deux filles d'une grande beauté, l'une du seigneur Montcalm de Saint-Véran et l'autre de l'avocat Chabot, lui présentèrent les clés de la ville... Un véritable feu d'artifice éclata, en particulier sur la colonne de la Salamandre... le crocodile était présent lui aussi : « Un crocodile, nous dit Ménard, que six hommes placés dedans faisaient mouvoir sur un échafaud et qui jetait des flammes par la bouche ». Le Roi resta quarante-huit heures à Nimes. Harangues, compliments officiels bien sûr, mais aussi plaintes et récriminations, en particulier à propos du consulat... Les hommes sont toujours les mêmes! Mais je m'aperçois qu'une fois de plus je me laisse entraîner par la beauté du récit...

Je reviens donc à l'histoire et je vous livre, pour terminer, ces quelques réflexions de Gaston Berger qui fut membre de l'Institut :

« Si l'histoire a une valeur de culture, c'est parce qu'elle trace le long et douloureux effort des hommes vers plus de bonheur et parfois vers plus de justice. Si la poésie a une valeur de culture, c'est parce qu'elle nous livre le secret de la vie profonde des hommes... Si la littérature... si le théâtre... etc. Or, la culture, poursuit-il, n'est ni la possession d'un savoir étendu, ni l'art de briller en société, ni la connaissance d'une discipline privilégiée... la culture, c'est le sens de l'humain... ce sens de l'humain est plus indispensable que jamais dans un monde que la technique fascine et où pourtant les plus graves problèmes sont ceux que pose l'homme lui-même... une société dont le devenir s'accélère doit retrouver l'homme et la vie de l'esprit... » « La vraie culture, affirmait-il, c'est le sens de l'humain », et il ajoutait : « C'est la leçon qu'il convient plus que jamais de faire entendre »... Gaston Berger écrivait en 1960 : l'évolution de notre monde depuis quelques années ne donne-t-elle pas à ses paroles une brûlante actualité ?

LA COLLECTION HENRY BAUQUIER A L'ACADEMIE DE NIMES: UNE IMAGERIE LEGITIMISTE DE 1820 A 1883

par Mme Christiane LASSALLE, Président

Certains d'entre nous ont connu Henry Bauquier, publiciste, directeur, pendant plus de trente ans, de l'agence nimoise du Petit Méridional, adjoint au maire de Nimes en 1920 comme délégué aux Beaux-Arts, puis, de 1933 à sa mort, en octobre 1952, conservateur du musée archéologique et du musée du Vieux Nimes dont il avait été le fondateur et l'animateur. Ils se souviennent de sa longue silhouette pittoresque (il était reconnaissable à ses cheveux en bataille, à sa vareuse à col droit d'aspect militaire, souvenir de cette Grande Guerre où il fut blessé à deux reprises, ou, par temps de froidure, à sa longue cape et à son chapeau à larges bords), qui sillonnait les rues de la cité éventrée par les travaux édilitaires, à la recherche des vestiges anciens qu'ils révélaient. Fin lettré, poète à ses heures, il appartenait à l'Académie de Nimes depuis 1919, en fut le président en 1931, et resta jusqu'à sa mort un membre actif et assidu de notre compagnie.

C'est à elle qu'il offrit, au soir de sa vie, une sélection homogène et raisonnée (presque 200 gravures et lithographies, 300 médailles, des bustes, pendules, assiettes et objets divers) de son immense collection concernant l'iconographie du comte de Chambord. Car Henry Bauquier, ce personnage actif, généreux, profondément ancré dans la vie politique, artistique et intellectuelle de Nimes, cachait au plus profond de lui-même une passion dévorante pour un prince chargé d'espoir : le duc de Bordeaux, devenu un roi sans couronne, Henri V, puis un Français en exil : le comte de Chambord.

Il avait dix ans en 1883, à la mort de ce prince, dont il porta le prénom. Il avait baigné dans l'atmosphère d'une famille et d'une ville où le parti légitimiste comptait ses plus fidèles partisans. Il dut avoir le récit des préparatifs de sa prochaine accession au trône, en 1873, trop jeune pour voir les fenêtres illuminées du quartier de l'Enclos-Rey, ce plébiscite des fenêtres comme l'on disait alors, ou, entendre, dans la langue de Bigot, le chant d'espoir de ses partisans, Si Henri V venait demain! Ah! quelle fête!... chant qu'il fredonnait encore à la fin de son existence et qui permettait à son gardien-chef de le retrouver, parfois tard dans la soirée, dans une des nombreuses salles du musée. Il avait connu la désillusion et la grande tristesse de ces fidèles quand le beau rêve s'effondra. Il a su, il a pu garder intact le culte que les siens portaient au prince. Des documents légitimistes pieusement conservés par un oncle furent à l'origine de sa collection, qu'il compléta toute sa vie, mais il ne se contenta pas d'être le gardien d'un souvenir, il en fit connaître les témoins matériels, en publiant, de 1911 à 1940, en collaboration avec Gaston Cavalier, l'Histoire numismatique du comte de Chambord, qui recense plus de 500 médailles, frappe aussi importante que celle de Louis XIV ou de Napoléon, puis en 1942, l'Histoire iconographique du comte de Chambord et, en 1951, l'Album numismatique et les souvenirs iconographiques de S.A.R. Marie Caroline de Sicile, duchesse de Berry. Il avait en préparation un volume traitant de L'idolâtrie légitimiste au XIXe siècle, et il est bien regrettable qu'il n'ait pu donner suite à son projet.

Mais, en conclusion de l'Histoire iconographique du comte de Chambord, il nous révéla sa pensée et la raison profonde de ces publications, réalisées, dit-il, afin de rendre de connaissance plus facile les traces sentimentales laissées dans l'existence française par Celui qui durant plus d'un siècle en fut l'Etoile lumineuse. Sa disparition a laissé une telle ombre, un tel vide, que, plus de cinquante autres années après, les regrets sont peutêtre plus motivés que jamais de n'en plus voir le scintillement dans l'avenir incertain de notre pays » (c'était en 1942).

Nous pouvons nous demander quel fut ce Prince, capable, plus de soixante ans après sa mort, d'exercer une telle fascination ?

Il n'est pas dans notre propos de donner une réponse, nous nous contenterons de l'entrevoir à travers ces images et objets de propagande, émis, à Paris, à Lyon, à Marseille, à Nimes, à Toulouse et à Bordeaux, par le parti et les cercles légitimistes auxquels s'ajouta plus tard la Société de la Jeune France, mais aussi par des militants légitimistes.

Notre histoire commence de façon tragique, par l'assassinat, le 13 février 1820, du plus jeune et du plus populaire des princes de la Maison de France, le duc de Berry. Mais, sur son lit d'agonie, ce prince révéla à son entourage que la duchesse attendait un enfant. Annoncée par un mourant, cette future naissance, qui assurait la pérennité de la branche aînée des Bourbons, sembla un don de Dieu, et symbolisa non seulement le triomphe de la vie sur la mort, mais la fin des malheurs de la Maison Royale et le renouveau de la dynastie. Cet enfant ne pourrait être qu'un garçon, portant le nom du grand ancêtre Henri IV et le titre de la première ville de France qui avait ouvert ses portes au roi de France, Bordeaux. Henri, duc de Bordeaux. Ce postulat, admis une fois pour toute, contribua à placer cet enfant prédestiné, bien avant sa naissance, sur un piédestal d'où il ne descendra jamais.

Une série de gravures, dites « prophétiques », montrent un berceau vide veillé par la France, la Foi et l'Espérance, ces deux dernières désignant du doigt saint Louis ou Henri IV portant un enfant dans les nuées, tandis qu'un petit lys se dresse fièrement sur le sol : A deo datus, L'espoir des Français, Douce Espérance, réaliseras-tu nos vœux? telles sont quelques-unes des légendes qui les accompagnent.

Un autre thème, *La vision maternelle*, qui connut plusieurs interprétations, était l'illustration d'un rêve qu'avait fait la duchesse de Berry, et qu'elle croyait prémonitoire : elle tenait deux enfants par la main, sa fille, Louise de France et un petit garçon ; saint Louis parut alors et les couvrit tous trois de son manteau royal.

La naissance elle-même, en avance de quelques jours sur la date officielle, coïncida avec la Saint-Michel, le 29 septembre, et cette circonstance, plaçant l'événement sous la protection de l'archange, vint encore renforcer son aspect providentiel. Saint Michel remet d'une main l'Enfant royal à la France, derrière laquelle s'élève un soleil radieux, et brandit de l'autre son glaive de feu sur des démons foudroyés par le tonnerre.

L'imagerie populaire représenta la joie d'une famille royaliste, rassemblée autour de l'ancêtre, sous le portrait du duc de Berry, et qui avait ouvert la fenêtre pour mieux entendre et compter les coups : et treize, c'est un prince.

Arrivé très vite auprès de l'enfant, Louis XVIII renoua avec une vieille tradition se rapportant à Henri IV, en frottant d'ail les lèvres du nouveau-né et en lui faisant boire quelques gouttes de Jurançon. Le récit immédiatement diffusé dans la presse rencontra l'approbation de la grande majorité des Français et suscita les vers connus de Victor Hugo : *Ivre d'espoir / Ton roi lui-même / Consacrant le jour où tu nais / T'impose avant le saint baptême / le baptême du Béarnais*.

Autour de ce berceau, comme dans un conte de fées, viendront s'incliner les grands de ce monde, les soldats, les petits, qui offriront à cet enfant leurs vœux, leur amour et leur dévouement.

C'est le corps diplomatique avec, à sa tête, le nonce apostolique, Mgr Macchi, qui donna au nouveau-né un titre glorieux : Cet enfant de douleurs, de regrets, de souvenirs est aussi l'Enfant de l'Europe, il est le présage et le garant de la Paix et du repos qui doivent suivre tant d'agitations.

C'est un jeune Français, en résidence à Naples, Alphonse de Lamartine, qui fit entendre dans une de ses *Méditations*, ce chant douloureux : Il est né l'Enfant du miracle / Héritier du sang d'un martyr / Il est né d'un tardif oracle / Il est né d'un dernier soupir.

C'est Victor Hugo qui laisse éclater sa tendresse : O toi de ma pitié profonde / Reçois l'hommage solennel / Humble objet des regards du monde / Privé du regard paternel.

C'est Jean Reboul, un grand ami fidèle : Enfant, dans ma famille, on m'a dit bien des fois / Que Dieu sur votre front avait posé ses doigts.

Ce sont bien d'autres encore.

Cependant, dans le lointain, résonnait la triste complainte que Béranger prêtait au Roi de Rome : Mon premier jour fut aussi beau / Point de Français qui n'en conviennent / Les Rois m'adoraient au berceau / Et cependant je suis à Vienne.

Le plus prestigieux des cadeaux que reçut cet enfant royal, fut le château de Chambord. Il était en vente et convoité par la bande noire, groupe d'affairistes qui depuis l'Empire vivait de la démolition des édifices importants (Cluny par exemple). Pour éviter ce désastre, un groupe de royalistes envisagea son achat, par souscription nationale, pour l'offrir au duc de Bordeaux. Henri est destiné par la Providence... nous voulons le doter afin de prouver à nos amis, comme à nos ennemis, que ce jeune prince, qui doit régner sur nous, n'aura que des sujets fidèles, indiquait la circulaire de la souscription. Caen fut la première ville à s'inscrire, suivie d'Amiens, Marseille et Avignon.

Ce sont, dans l'imagerie, de petits génies, porteurs d'oriflammes aux noms des villes de France, qui remettent l'acte de propriété au Prince, qui plus tard, dans l'adversité, en 1843, en souvenir de ce don national, prendra définitivement le titre de comte de Chambord.

Triomphante encore fut la cérémonie de son baptême à la cathédrale de Paris, où la façade gothique fut masquée par de colossales statues de Clovis, de Charlemagne, de saint Louis et d'Henri IV, et où la décoration intérieure était, au dire de témoins, « éblouissante », en présence du roi, des ministres, des maréchaux de France et des pairs du royaume.

A Nimes, une grand-messe fut célébrée à l'église paroissiale Saint-Charles, la Ville organisa des danses, des mâts de cocagne, des loteries de comestibles, une illumination générale. La fête se termina par un feu d'artifice sur l'Esplanade et par un bal dans la salle de la Comédie.

Pendant cette période officielle qui dura dix ans, de 1820 à 1830, le message que l'on voulait transmettre concernait l'attention que l'on portait à l'éducation de celui qui fut le *dernier des Enfants de France*. Dès l'âge de trois ans, cet enfant commença son apprentissage au métier de roi, sous la surveillance sans concession de sa tante la duchesse d'Angoulême, surnommée par Napoléon « le seul homme de la famille », qui craignait voir resurgir, chez cet enfant, la faiblesse de son père Louis XVI, l'indolence du comte d'Artois, le caractère emporté et violent du duc de Berry, ou la spontanéité et la légèreté de la duchesse. Elle ne le quitta jamais, jusqu'à sa mort en 1851.

Et pourtant, comme il nous paraît frêle, cet enfant, dans son berceau, coiffé d'un bonnet de dentelle, veillé par sa sœur, Mademoiselle, d'un an plus âgée que lui et par sa mère, en vêtement de deuil avec, en arrière-plan, le buste monumental de son père, et à ses côtés, son propre buste, plus fragile encore. Bien symbolique est cette lithographie, indiquant que son père est le lien qui le relie aux rois, ses ancêtres, donc à la monarchie française et à ses exigences, et qu'il a, devant lui, l'image idéalisée de lui-même. C'est cette même présentation de l'enfant royal à ses ancêtres, par l'intermédiaire de son père, qu'illustre, avec plus d'élégance et de sincérité, l'artiste nimois Pierre Lacroix, ancien boursier de l'Académie du Gard, grâce à laquelle il put suivre pendant trois années l'enseignement du peintre David. Nous le voyons grandir, avec ses boucles blondes, son uniforme de colonel des lanciers qu'adoucit une collerette de dentelle, le grand cordon et la plaque de l'ordre du Saint-Esprit, la petite épée. Puis, avec des cheveux courts, en uniforme rigoureux, un air sérieux et appliqué. Nous participons à ses activités, passage en revue de troupes, visite d'une caserne, de l'Hôtel de la Monnaie...



Avec la Révolution qui éclata à la suite des ordonnances de Juillet 1830, les événements se précipitèrent : Charles X abdiqua en faveur du duc de Bordeaux, proclamé roi sous le nom d'Henri V, et confia la régence à Louis-Philippe d'Orléans, lieutenant général du royaume. Mais ce dernier prit la couronne pour lui-même.

La période qui s'ouvre avec l'exil du Prince fournit une iconographie plus abondante, mais aussi plus attachante.

La longue errance à travers l'Europe d'un vieux roi et de sa famille, obligés de se dissimuler derrière des noms de complaisance, devenus gênants pour leur pays d'accueil, dépouillés de leurs biens (à l'exception de Chambord, qu'un jugement du tribunal rendit au duc de Bordeaux), l'équipée de la duchesse de Berry à travers la Vendée, la solitude des deux orphelins, « deux gazelles au milieu des ruines », dira Chateaubriand, furent données en pâture au romantisme ambiant et renforcèrent le caractère émotionnel et affectif de l'imagerie légitimiste de cette époque.

Pour échapper au couperet de la censure française, les mentions du Prince et de sa sœur, dans les légendes qui en accompagnent l'image, doivent se dissimuler sous des termes d'un banal anonymat (l'exilé, les exilés, le petit pèlerin), se cacher soit sous des citations littéraires (Tu eris Marcellus, rappel des vers de Virgile, dans l'Enéide), soit derrière l'évocation de personnages de roman (Paul et Virginie de Bernardin de Saint-Pierre), ou encore transparaître dans les vers de la romance que Chateaubriand avait composée à l'intention du Prince : Combien j'ai douce souvenance | Du joli lieu de ma naissance | Ma sœur, qu'ils étaient beaux les jours | De France | O mon pays, sois mes amours | Toujours. Leur identification tient aussi parfois à des symboles : un livre, la Henriade ; une carte de France ; une ancre (l'espérance), un bouquet de myosotis (ne m'oubliez pas) ; ou à un nom, Henri.

La série la plus connue de ces images, et la plus répandue, évoquait l'Ecosse, première étape de l'exil, et le château en ruine d'Holyrood, près d'Edimbourg, qui se prêtait parfaitement au lyrisme de Victor Hugo : O Palais, sois béni! Sois bénie,

o ruine / Qu'une auguste auréole à jamais illumine / Devant tes noirs créneaux, pieux nous nous courbons / Car le vieux roi de France a trouvé sous ton ombre / Cette hospitalité mélancolique et sombre / Qu'on reçoit et qu'on rend de Stuarts à Bourbons.

Souvenez-vous de la surprise d'un héros de Stendhal, Lucien Leuwen, lorsqu'invité à Nancy, chez la marquise de Marcilly, il remarqua un curieux manège : avant même de saluer la maîtresse de maison, les invités se dirigeaient avec recueillement vers un petit oratoire, y restaient quelques minutes, puis repartaient pour se mêler à l'assistance. Intrigué, il se dirigea vers ce réduit resplendissant de lumière. Cela a l'air d'un reposoir des processions de la Fête Dieu, pensa-t-il. Au milieu des bougies, dans le lieu le plus noble, était placé, comme une sorte d'ostensoir, le portrait d'un jeune Ecossais.

Ce petit Ecossais que l'on représenta en statuette, en ornement de pendule ou de gants, en médailles et images de missel et même ô! idolâtrie, au centre d'un ostensoir.

Plus tard, c'est à Prague, où la famille royale trouva refuge dans le Vieux Palais des rois de Bohème, situé au sommet de la ville, que Chateaubriand vint, avec de nombreux partisans, saluer son roi, à l'occasion de sa majorité, à l'aube de ses 14 ans, le 29 septembre 1833, mais il ne put que l'apercevoir. Sa déception fut grande, car, à la place d'un roi, il ne trouva qu'un enfant ignorant de sa qualité réelle. Les légitimistes étaient alors divisés en deux tendances : les partisans de Charles X qui estimaient nulle son abdication, puisqu'elle ne fut pas suivie d'effet, et, au contraire, les membres de la Société de la Jeune France qui venaient acclamer leur jeune Roi.

De retour en France, ces derniers répandirent en abondance le portrait d'Henri V, en pied, debout à côté de son trône, vêtu du manteau royal d'hermine fleurdelysé, paré du collier des ordres royaux, tenant d'une main un sceptre à fleur de lys, et de l'autre un chapeau orné d'un grand panache blanc, sous les titres d'Henri ou même de St-Henri. Un autre thème, emprunté à l'iconographie de Napoléon II, mais qui correspondait à leur désir de ramener le Prince en France, était celui du retour du roi, arrivant à cheval à la frontière, et saluant la terre française.

Deux fois encore, le même scénario se reproduisit, de 1848 à 1852, puis de 1871 à 1873, et il est difficile de dire lequel, de l'enfant, du prince romantique ou de l'homme mûr, est le plus attachant.

Ce Prince semble se rapprocher de nous, lors de ses apparitions publiques, par exemple, à la fin de l'année 1843, à Londres, où il avait loué un modeste hôtel particulier, pour me rapprocher de la France, et entrer en relation avec les hommes qui peuvent le plus m'aider de leur conseil et de leur influence, écrivit-il à Chateaubriand, à qui il demanda de faire les honneurs de sa maison; malgré ses 75 ans, le grand écrivain accourut à la demande de l'Héritier des siècles. Plus de deux mille Français se pressèrent autour de lui, deux pairs de France, cinq députés, de grands seigneurs, des militaires, des maires, des industriels, mais aussi des ouvriers, des artisans, en majorité parisiens, étonné des connaissances de ce prince au sujet de ce qui touchait à la France, séduits par sa noblesse, par son regard fascinant, ses yeux bleus et limpides, mais brillants comme la flamme et perçants comme des traits de feu, écrira l'un d'entre eux, par sa chevelure blonde bouclée, un peu longue et sa barbe en collier, comme celle d'un Valois, par l'élégance de sa toilette, par la simplicité de son abord, son enjouement naturel, et par sa franchise. Le gouvernement de Louis-Philippe éleva ce rassemblement pacifique au rang d'une conspiration contre l'Etat, lui donnant ainsi un retentissement national qui permit au comte de Chambord de passer au premier rang de l'actualité.

Plus tard, en août 1850, à Wiesbaden, nous le retrouvons à une table en compagnie d'un maraîcher, d'un ouvrier sellier et du grand avocat légitimiste Berryer, voulant manifester ainsi son intention de devenir le roi non d'un parti, mais de la France.

Un autre événement notable fut son mariage avec l'archiduchesse Marie-Thérèse d'Autriche Este-Modène, princesse timide, qu'une surdité héréditaire rendra distante et effacée, mariage que Metternich voulut sans faste, ni foule, dans une petite ville de Styrie, à la grande déception des légitimistes.

Mais il s'éloigne de nous lorsque, réfugié dans son palais vénitien, ou dans sa résidence préférée de Frosdhorf, petite colonie française au sud de Vienne, il reçoit en roi les pèlerins, (car c'est en *pèlerinage* que l'on se rend auprès de lui), qui rapporteront de leur visite le portrait dédicacé de leur prince, objet de vénération, comme l'atteste encore la richesse de son encadrement.

Mais l'imagerie légitimiste servit aussi de support à la propagation de sa doctrine politique, exprimée par lui en termes percutants (donc faciles à mémoriser), dans des lettres ouvertes, ou, dans les cas plus graves, par des manifestes, dont le plus célèbre fut celui de Chambord, en 1871.

La royauté, disait-il est un attribut qui appartient à la fois au peuple et au prince, il y a entre eux une union indissoluble. Jvs Principi / Populi Salus diront les petites images. Il y a égalité entre la Nation française et le Roi, dont les pouvoirs doivent être définis par des accords mutuels. Principes monarchiques et Libertés nationales, diront-elles encore. C'est en vertu de ce principe, que le prince refusa en 1850, l'appel au peuple ou le plébiscite populaire sur la question : « Faut-il ou non rétablir la dynastie des Bourbons » qui lui aurait permis, étant donné le contexte de l'époque, de monter sur le trône. Mais, fidèle à sa logique, le prince ne pouvait pas tenir son pouvoir du peuple. Ma personne n'est rien, mon principe est tout (Le président, Louis Napoléon Bonaparte eut moins de scrupule, par la suite).

Un autre obstacle à son retour au pouvoir fut la division des deux branches des Bourbons, la première représentée par le comte de Chambord, la seconde par les fils de Louis-Philippe. La réconciliation ou fusion qui aurait renforcé le parti monarchiste, mais qui nécessitait la reconnaissance de la branche aînée par la branche cadette et un programme minimum

commun, se réalisa, mais trop tard, en 1873, avec le comte de Paris, fils du duc d'Orléans.

Le prince s'opposa à toute soumission et à toute compromission, mais il refusa aussi toute épreuve de force et toute aide de l'étranger. Il estimait que seuls les représentants des assemblées françaises pouvaient faire appel à lui. Ce n'est pas loin de la France et sans la France que l'on peut disposer d'elle, thème qu'il reprit en 1870 : Tout pour la France, par la France, avec la France. La Parole est à la France et l'heure est à Dieu.

Mais s'il était l'héritier des Rois qui en mille ans firent la France, il était aussi le dépositaire de leur drapeau, ce drapeau blanc présent sur de nombreux champs de bataille et que Jeanne d'Arc brandit dans les combats : Henri V ne peut abandonner le drapeau d'Henri IV.

Ici s'achève notre histoire, car un rêve ne connaît pas l'échec, mais vous savez la suite : les députés se détournèrent de ce prince, dont ils ne comprenaient pas le langage, et qu'ils croyaient venu d'un autre âge, alors qu'ils avaient devant eux le représentant le plus authentique du Romantisme français.

Victor Hugo, lui, ne s'y est pas trompé, quand il parlait du fier suicide de la Royauté. Rappelez-vous son Ode à Henri V: J'étais adolescent quand vous étiez enfant; / J'ai sur votre berceau fragile et triomphant / chanté mon chant d'aurore; / ... Vous avez le manteau de roi sur les épaules / et dans la main, le sceptre, éblouissant jadis; / Moi, j'ai des cheveux blancs au front, et je vous dis : / c'est bien. L'homme est viril et fort qui se décide / à changer sa fin, en un fier suicide; / qui sait tout abdiquer, hormis son vieil honneur / et qui se sentant grand, surtout comme fantôme / ne vend pas son drapeau, même au prix d'un royaume / ... L'histoire est une région de chute et de victoire / où plus d'un vient ramper / où plus d'un vient sombrer. / Mieux vaut en bien sortir, Prince, qu'y mal entrer.

Plus de cent années se sont écoulées depuis la disparition du comte de Chambord, mais les petites images continuent toujours à diffuser leur message : ce que savait Henry Bauquier. En les confiant à l'Académie de Nimes, il savait aussi que l'on serait à leur écoute, et que l'on viendrait, tour à tour, témoigner de la grandeur d'un prince qui sut rester fidèle à sa légende et qui laissa intact le prestige de la monarchie française.

Ce prince inaccessible, vénéré comme un dieu, mérita le plus réaliste et le plus humain des éloges, celui qui figure sur sa médaille posthume : C'était plus qu'un grand roi / c'était un honnête homme.

Christiane LASSALLE, Président.

L'HIPPODROME DE NIMES

par M. le docteur Paul MAUBON, Membre résidant

Un sujet aussi prosaïque, si peu académique, n'aurait pas mérité d'être traité, s'il n'avait été d'intérêt local, et la conséquence d'un phénomène actuel de civilisation.

En effet, notre société se caractérise par une recrudescence des activités ludiques et sportives. Les courses de chevaux, sans doute parce qu'elles relèvent à la fois du jeu et du sport, ont connu un engouement considérable après la mise en place du Tiercé en 1954, version élaborée du Paris Mutuel inventé en 1865 par le Français Joseph Oller.

Les médias ont amplifié le phénomène, au point que des pages entières de la plupart des quotidiens, et des heures d'antenne, sont consacrées aux courses.

Il est vrai que ce fait de société engendre une activité économique considérable qui, en France :

- mobilise 27 000 chevaux à l'entraînement, et huit millions de parieurs dont les enjeux annuels atteignent la somme colossale de 37 milliards de francs;
- injecte 6 milliards dans le budget de l'Etat;
- assure 53 000 emplois directs;
- exporte ses techniques et de nombreux chevaux pour la course ou la reproduction;
- s'appuie sur un réseau de 270 hippodromes, où se donnent 2 180 réunions hippiques par an.

L'hippodrome de Nimes n'est qu'un humble élément de ce vaste réseau. Il remplit les trois fonctions de stade, de lieu de spectacles et de maison de jeux. Ces troix facettes en font un lieu vivant toute l'année, l'héritier d'une vaste famille présente sur tous les continents, et qui se réclame d'ancêtres illustres.

Le plus ancien dans la renommée est l'hippodrome d'Olympie, où les premières épreuves officielles auraient eu lieu lors de la 25° Olympiade, soit vers 680 avant Jésus-Christ. Car, dans la Grèce ancienne, tout concours complet comprenait, à côté des épreuves gymniques, non seulement des épreuves musicales et d'art dramatique, mais aussi des épreuves hippiques.

Celles-ci se déroulaient sur un terrain non aménagé, qui épousait une dépression naturelle, dépourvu de toute installation pour les spectateurs. Philippe de Macédoine y participa, selon la tradition remporta plusieurs courses tant montées qu'attelées, ce qui fait de lui le jockey le plus illustre.

Déjà à Olympie, comme à Delphes, dont Sophocle dans Electre nous décrit l'hippodrome, les grandes règles sont défi-

nies qui se perpétueront jusqu'à nos jours :

- tirage au sort des places sur la ligne de départ;

- notion de handicap;

- caractéristiques du parcours, balisé par un tronc d'arbre, protégé par deux pierres blanches, d'où, sans doute, l'origine de nos jalons cadastraux, qui marque le centre du virage;
- apparition d'un char, semblable en tous points à notre Sulky actuel, représenté sur des vases dès le V^e siècle;
- sens du parcours à main gauche, alors qu'à Nimes de nos jours on court à main droite.

Les vainqueurs sont les propriétaires des attelages. Il s'agit donc d'un amateurisme aristocratique, qui flatte l'orgueil, mais déjà, peut conduire à la ruine.

Aristophane dans les Nuées, raille un père d'origine modeste, ruiné pour avoir acheté des pur-sang et des chars à son fils.

Mais, bien que la compétition sportive l'emportât alors sur le spectacle, la fascination, l'attraction de l'hippodrome sont jugées par certains, excessives et contraires à la sagesse.

Xénophon lui-même, grand amateur de chevaux, et qui affirme que l'occupation la plus belle est l'élevage de chevaux pour la course, émet des réserves à l'égard d'un sport où la victoire peut s'acquérir par l'argent.

La passion du sport hippique et les plans de l'hippodrome sont transmis par les Grecs aux Romains. Ceux-ci, déjà imprégnés des traditions étrusques, feront des apports notables :

- sens du spectacle et goût du monumental;
- démocratisation et vulgarisation des courses;
- organisation des paris et du jeu.

Rome possède plusieurs hippodromes publics ou privés, mais on est à l'apogée avec le Circus Maximus, dont le superlatif n'est pas usurpé :

- 675 m de longueur
- 215 m de largeur
- 150 000 places assises, soit trois fois le Colisée, autant que dans les stades géants actuels d'Amérique latine.

Ce monument, conçu selon des normes techniques bien définies, permettait à la fois :

- d'offrir aux chevaux concurrents des chances égales;
- d'accueillir d'autres jeux et de servir de gymnase, car à la différence des Grecs, les Romains n'en possédaient pas;
- enfin d'offrir aux spectateurs une parfaite vue du spectacle.

Car c'est bien d'un spectacle qu'il s'agit :

- réservé non plus à des amateurs, mais à de vrais professionnels, dont certains acquièrent fortune et renommée;
- financé le plus souvent par les empereurs, dont la plupart amélioreront les installations, et profiteront du cirque pour exprimer leurs munificence et renforcer leur pouvoir;
- fréquenté par une foule constituée de toutes les couches de la société et, apport notoire, par les femmes.

Ovide recommande d'ailleurs la fréquentation du cirque aux amateurs d'aventures galantes.

Le Circus Maximus est si parfait qu'il devient le modèle architectural qui sera exporté dans tout l'empire, en Orient, en Afrique et en Gaule.

A une extrémité de la piste se trouvent les Carcères, écuries et stalles de départ, fermées de grilles comme les prisons, d'où leur nom.

L'axe central du champ de course est matérialisé par une longue arête, la Spina, sur laquelle se dressaient statues et obélisques.

Au bout de cette épine dorsale, se dressent deux bornes, les metæ, version améliorée des pierres blanches des Grecs.

Dans le virage opposé aux écuries, la loge présidentielle, et de part et d'autre les gradins.

L'Eglise demeure alors la seule garantie de la cohésion du peuple. C'est le Moyen Age, que l'on a souvent accusé à tort d'obscurantisme, mais ce qui est vrai du moins du point de vue des courses.

Bien que leurs traces se retrouvent au XIII^e siècle, en Italie, sur des champs de foire et des places publiques, il faut attendre le XVII^e siècle pour voir Jacques I^{er} d'Angleterre (1603-1625) relever le flambeau.

On court alors sur la lande de Newmarket, ville dont l'activité économique est encore de nos jours exclusivement de nature hippique.

Venue d'Angleterre, la mode des courses arrive en France au XVIII^e siècle. Mais la plaine des sablons, au sol favorable, et dont les caractéristiques se retrouvent dans le quartier des Sablons d'Aigues-Mortes célèbre par son vin des sables, n'est alors que le théâtre de paris engagés par les grands, tels M. le duc d'Orléans, le comte d'Artois sur deux ou trois chevaux leur appartenant.

Les installations sont rudimentaires pour ce divertissement de princes qui, en cette seule circonstance, cotoyaient palefreniers et mécréants.

Louis XVI n'aimait guère voir la reine Marie-Antoinette fréquenter le champ de courses, ce qui, de l'avis de l'ambassa-

deur d'Autriche, lui valait de nombreuses critiques. Ce dernier va même jusqu'à alerter l'Impératrice Marie-Thérèse par plusieurs courriers.

Ce goût immodéré de la reine ne fut-il pas une raison de sa déconsidération, auprès du peuple, une marque de futilité, et par là l'une des nombreuses causes de la Révolution?

Cette Révolution, soucieuse de moraliser les courses, et de leur restituer l'esprit des jeux olympiques, les ramène du château royal de Vincennes, au Champ de Mars.

Napoléon, dès le 31 août 1805 (13 fructidor de l'An XIII), publie un décret relatif aux courses :

A Monsieur le Préfet revient la charge de choisir un terrain de 50 m de large au moins et de 3 km de long s'il forme une boucle, ou de 6 km en ligne droite, sans tournants trop brusques, ni dénivellations trop importantes.

Sous cette réglementation, un hippodrome fonctionne à Arles, dépôt d'étalons, de 1811 à 1813. On y sélectionnera les meilleurs chevaux pour l'Armée. La notion d'amélioration des races de chevaux par les courses, bases de la sélection, est acquise.

Charles X, le plus illustre sportman de l'Ancien Régime, contribue à la réorganisation des courses en France. Mais son règne ne dure que six ans. Son œuvre sera poursuivie par la « Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France » dont la création date du 11 novembre 1833. Coïncidence, le 11 novembre est précisément une date anniversaire pour l'hippodrome de Nimes, dont la réunion la plus traditionnelle a lieu ce jour-là.

Notons qu'au XIX^e siècle, le terme : Société d'encouragement s'appliquait à de nombreuses académies, considérées alors comme branches spécialisées des Sociétés d'Agriculture, Sciences et Belles Lettres.

La jeune Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France devient vite le moteur de l'Institution des Courses, ce qu'elle est encore de nos jours.

A son initiative, l'hippodrome de Chantilly est aménagé sur la pelouse du château en 1834. La ville lui doit son actuelle prospérité.

Le Second Empire est l'âge d'or des courses françaises. Une multitude d'hippodromes sont aménagés en province. Mais pas encore à Nimes. Bien que l'on courre, dans la capitale, au Champ de Mars, au Bois de Boulogne, ainsi qu'à Maisons-Laffitte, à Chantilly, la ville de Paris n'avait pas d'hippodrome digne d'elle. Sur intervention du duc de Morny, l'Empereur et le préfet Haussmann y pourvoieront.

La ville de Paris accorde par bail à la Société d'encouragement, et nous verrons que ce montage juridique sera repris plus tard dans le cas de Nimes, l'usage d'un long Champ qui, par contraction, deviendra Longchamp. Des travaux haussmaniens sont réalisés.

Nous voici à l'époque actuelle.

Au cours de ce long historique, Nimes a été peu citée!

Et pourtant la question doit être posée : de l'existence d'un cirque dans la Nimes romaine. Comme à Vienne (IVe siècle), comme à Lyon, comme à Tarragone et surtout comme à Arles. L'hippodrome d'Arles, situé au sud-est de la ville, à l'angle sud du Rhône et de la voie rapide actuelle, dans un terrain marécageux, possédait dès le 1er siècle, des gradins de pierre, dont l'appareil reposait sur 25 000 à 30 000 pieux de bois ; du chêne sous les parties lourdes ou du pin sous les parties plus légères. Ces pieux découverts récemment étaient encore visibles il y a un mois à peine, mais devaient être recouverts afin d'assurer leur excellent état de conservation.

L'obélisque romain du cirque d'Arles est érigé au centre de la place de la République, en face du portail roman de Saint-Trophime.

En l'absence de vestiges archéologiques certains, à l'exception du bas-relief qui a fait l'objet d'une communication de l'Ecole Antique (16, 1981, p. 162, fig. 5, oct. 51) l'existence d'un cirque romain à Nimes est controversée.

Plusieurs arguments plaident en sa faveur, et le situeraient hors les murs, à l'emplacement de l'actuelle rue du Cirque Romain, borné à l'ouest par le Cadereau.

1°) Arguments terminologiques

Germer-Durand rapporte dans son ouvrage « Promenade d'un curieux dans Nimes », qu'au Moyen Age le cadereau est appelé « Cadaraucus de Carceribus » que les uns traduisent : cadereau des Ecuries, et les autres cadereaux des prisons. Mais les écuries désaffectées du cirque ont pu être ultérieurement converties en prison, et il est improbable que les prisons aient été construites hors les murs ?

Le même auteur, comme Mareschal en 1775 et Raymond en 1785, situe le cirque avec précision, sur son plan des enceintes successives de la ville de Nimes, dans un quartier nommé « Ad Carceres ». Vers les écuries.

Une porte du Cirque est également citée par Théodore Picard en 1873.

Et reste la rue du Cirque Romain.

2°) Arguments topographiques

Les terrains situés de part et d'autre de la rue du Cirque Romain sont plats, proches de l'amphithéâtre, et à proximité de la Voie Domitienne. Leur topographie, leur pente naturelle les rendent aptes à la construction de buttes ou de gradins.

En effet, souvenons-nous que l'actuelle avenue Jean-Jaurès n'a été prolongée au sud de la rue du Mail, sur laquelle on descendait par plusieurs marches, qu'en 1848.

La dénivellation naturelle du terrain correspondant à ces marches ne fut-elle pas mise à profit pour y installer des gradins?

3°) Arguments historiques et économiques

De la construction du cirque d'Arles au 1er siècle, jusqu'à celle du cirque de Vienne (4e après J.-C.) plus de deux siècles

se sont écoulés, sous les règnes d'empereurs tels Claude, Titus, Domitien, Trajan, Commode, Caracalla, qui ont tous apporté leur touche personnelle au cirque de Rome; n'auraient-ils rien fait pour la Colonie nimoise? Alors que le cirque monument est incontestablement lié à la romanisation, alors que Rome avait exporté, non seulement ses mœurs, mais aussi ses modèles architecturaux de théâtres, d'amphithéâtres, de cirques dans tout l'empire, comment admettre que la Colonie nimoise ait été pourvue d'un amphithéâtre monumental, et se soit privée d'un cirque qui n'exigeait que terrassements et constructions sommaires telles qu'écuries, érection de bornes, aménagement de gradins sur un simple talus offert par la nature?

Il est d'ailleurs curieux de constater que l'emplacement supposé du cirque de Nimes est resté jusqu'à notre époque, vierge de toute construction : Hippodrome — Champ de Mars — Mail en 1636 — Cimetière — Marché aux bestiaux, auraient successivement occupé un terrain dont la vocation primitive, à la fois sociale et ludique, s'épanouit dans l'immeuble de la Sécurité Sociale et le Centre Pablo Neruda.

En toute hypothèse, si hippodrome il y eût à Nimes, il disparut sous la botte des envahisseurs ou sous l'influence de l'évangélisation.

L'Eglise naissante puis dominante ne prisait pas les « circenses ». L'apologiste Tertullien stigmatise l'hippodrome. Saint Augustin traite « de fol amour », celui des jeux du cirque, et en fait souvent le reproche à ses disciples.

Bien que beaucoup de nos concitoyens l'ignorent, l'hippodrome actuel de Nimes existe : il se situe à 3 km à l'est de la ville, dans la plaine du Vistre, dans le quartier dit des Courbiers, dans l'angle formé par le chemin de l'hippodrome à l'ouest et le chemin du Pont des Iles au sud. Il est longé au nord par la route nationale 99, d'Aix à Montauban, jadis Voie Domitienne, plus connue sous le nom de route de Beaucaire et par l'autoroute.

Il occupe les terrains cadastrés Section HP MALEROU-BINE, d'une superficie totale de 26 ha 62 a 65 ca. Cet ensemble foncier s'est constitué par étapes car le vrai lieu de naissance de l'hippodrome de Nimes est en fait Vauvert! L'initiative de sa conception revient à quelques propriétaires terriens de la Vistrenque, amateurs de chevaux.

Certains possédaient une piste personnelle, comme M. Arnaud sur la propriété où se trouve actuellement le terrain de golf de Campagne, ou M. Margarot à Aubord.

Ces hobereaux méridionaux se piquaient d'avoir le cheval de voiture le plus rapide; en 1900, il fallait 20 minutes pour aller d'Aubord à Nimes, soit environ le même temps qu'aujour-d'hui. Pour en découdre à la loyale, ils fondent en 1901 la Société Sportive de Vauvert, dont les statuts sont approuvés par le ministre de l'Agriculture d'alors, Charles Dupuy. La première course officielle a lieu sur le terrain du Mas du Vistre, au sud-ouest du château de Candiac, au sud de la Source Perrier.

Ce terrain est aujourd'hui la propriété des Pépinières Richter, et j'ai vu encore ces jours-ci des chevaux de Camargue y paître.

Huit ans plus tard, en 1909, sous l'impulsion de Gaston Bouzanquet, originaire de Vauvert, ami et condisciple du Président Gaston Doumergue, la Société Sportive de Vauvert prend du galon, devient la Société Régionale des Courses du Gard, et décide de son transfert à Nimes.

Les réunions de courses sont alors données sur le lieu actuel de l'hippodrome, mais sur une surface beaucoup plus réduite, constituée, d'une part, de terrains, propriétés de la Société organisatrice et, d'autre part, du Mas de Courbiers, qui appartient à un sociétaire actif, M. Charles Vouland. Les aménagements sont sommaires, les tribunes en bois.

Durant la guerre de 1914-1918, l'hippodrome réquisitionné devient un campement militaire. Cet usage militaire, auquel est due la première vraie piste aménagée pour les chevaux de l'Armée, par le commandant Granet, se poursuit jusqu'en décembre 1929. La Société des Courses reprend alors son activité sous la présidence de Charles Favre de Thierrens. La décision est

prise de construire des tribunes en béton. Leur réalisation est confiée à l'entreprise Fuster.

Mais les pistes sont bornées au sud, par une construction dite la Maison Rose, aujourd'hui en ruines, et ne font que 900 m de tour : une assiette, selon l'expression des turfistes, sur laquelle la place à la corde joue plus pour la victoire que la qualité du cheval.

A peine dix ans de fonctionnement normal et voici la Seconde Guerre mondiale : le pain vient à manquer et la piste est emblavée. L'hippodrome ne retrouve sa fonction qu'en 1949 sous la présidence de M. Sauvage, docteur vétérinaire à Nimes.

Mais, dès 1953, après quatre ans seulement de fonctionnement, le déficit apparaît, insupportable. Quand il n'y a pas de foin dans le râtelier, les chevaux se disputent, et les sociétaires aussi. L'hippodrome est désaffecté. Les tribunes sont louées à la Coopérative des Céréales qui les utilise pour le stockage des grains.

En 1958, un Club hippique s'installe sur le site et ce, jusqu'à ce que la construction de l'autoroute empiète sur les terrains et sur les écuries du Club, ce qui en chasse les occupants (1970).

Il ne restait plus alors que deux hommes, deux Nimois pour croire encore à la survie de l'hippodrome : Albert Crégut et Gabriel Molimard ; chacun à sa façon a apporté sa pierre et attaché son nom à son histoire.

Albert Crégut est constamment associé aux vicissitudes de la Société. Gratitude lui soit témoignée une première fois pour avoir acheté la propriété Vouland, à l'expiration du bail de la Société des Courses, et l'avoir remise, en qualité de propriétaire, à la disposition de la Société.

Propriétaire d'une fameuse écurie de chevaux de course aux couleurs orange et bleue que l'on retrouvait sur les véhicules de son entreprise de travaux publics, il entraînait donc ses chevaux sur ses propres pistes, car la Société ne possédait alors que les tribunes et les paddocks. Pour les réunions de courses, la complémentarité des deux propriétaires était donc indispen-

sable. Sans elle, l'hippodrome après 1953 n'est qu'un centre privé d'entraînement.

Grâce soit enfin rendue à M. Crégut, dont l'une des dernières volontés fut, en cas de vente de la propriété des Courbiers par ses héritiers, que la Société des Courses disposât d'un droit de préemption, à la seule condition qu'elle utilise les terrains à usage d'hippodrome.

C'est alors qu'intervient de manière déterminante Gabriel Molimard, l'un des derniers et des plus dévoués membres de l'ancienne société, gardien des archives, de la flamme et des comptes, heureusement renfloués par la vente de parcelles de terrain à la société de l'autoroute.

Mais rien de tout cela ne suffirait pour lever l'option d'achat de la propriété Crégut.

Il faut donc rameuter le dernier quarteron de sociétaires, enrôler de plus jeunes amateurs de chevaux, redonner vie à la société, trouver du crédit. Le président Molimard y parvint et l'acte d'achat fut signé en 1974 avec la caution de dix imprudents, engagés sur un prêt de un million de francs.

Ces dix signataires sont les véritables fondateurs de l'hippodrome actuel. Ainsi, l'ensemble des 26 hectares, enfin remembrés entre les mains d'un seul propriétaire foncier, pouvait redevenir un hippodrome.

La Fédération Nationale des Sociétés de Courses, qui représente l'institution, accueillit très favorablement le projet de réaménagement. En effet, à l'est du Rhône, il n'existe jusqu'à Toulouse aucun champ de courses, si l'on excepte Carcassonne où l'on court, une fois l'an, de façon rustique, au bord de l'Aude. Au contraire, les hippodromes sont nombreux à l'est du Rhône : Avignon, Cavaillon, Salon, Carpentras, Marseille, Hyères, Cagnes-sur-Mer... Ils disposent d'une vaste clientèle.

De plus, le nouveau centre d'entraînement de Calas, près d'Aix, est en cours d'aménagement pour héberger plus de 700 chevaux. L'existence d'un nouvel hippodrome est donc bienvenue.

Une projet ambitieux est alors élaboré. Le ministère de tutelle, l'Agriculture, approuvent.

Ce projet technique, présenté par un architecte Cautilien spécialisé, comprend l'habillage complet des tribunes, avec restaurant panoramique, la pose d'un vaste velum. Projet somptuaire.

Le devis sera donc révisé à la baisse, ramené à des objectifs plus modestes et strictement fonctionnels, sans prétention décorative :

Des tribunes solides, des vestiaires convenables, des guichets sommaires, une salle des balances modeste, le tout dans un environnement champêtre. En revanche, l'effort principal portera sur la réalisation du parcours et des pistes, et sur la qualité des terrains.

Il est en effet démontré que la fréquentation d'un hippodrome et le montant des jeux engagés, gages du succès, sont en relation directe avec le nombre de chevaux partant, lui-même directement dépendant de l'état des pistes et de leur tracé. Les propriétaires ne veulent pas risquer l'état des jambes de leurs chevaux, de leurs athlètes, sur des terrains irréguliers, malaisés, ou défoncés par les premiers galops.

L'on se souvient que le Champ de Mars à Paris a été abandonné, malgré sa situation exceptionnelle, en raison de la mauvaise qualité du sol. Le mot turf ou gazon, d'où le néologisme turfiste, évoque le velouté, l'élasticité que les bonnes pistes requièrent. Or le gazon poussera très bien aux Courbiers. Les terrains argilo-calcaires, riches en humus, sont dominés par le réseau d'irrigation du Bas-Rhône Languedoc. La nappe phréatique abondante est présente à moins de 8 m de profondeur.

La superficie disponible, les caractéristiques agronomiques autorisent à Nimes un plan de pistes classiques, c'est-à-dire conformes à celles où se disputent, sur la distance classique de 2 400 m, les prix les mieux dotés, bases de la sélection et de l'amélioration de la race chevaline.

Afin d'accueillir les trois disciplines, trois pistes concentriques sont donc tracées, puis réalisées par l'entreprise Crégut :

- une de 1 450 m de tour pour le galop;
- une de 1 325 m hérissée de haies naturelles pour l'obstacle;
- une de 1 200 m pour le trot.

Toutes trois engazonnées, ce qui constitue une particularité notable car, si les pistes en gazon sont les plus répandues pour le galop, encore que l'on courre sur sable en Argentine, sur sols artificiels aux U.SA., en général, en France, les pistes de trot sont toutes artificielles, créées à partir de matériaux tels que sable compacté, pouzzolane, brique pilée, machefer... propices à la vitesse (à noter que les trotteurs actuels parcourent le km en 1'15 sec environ, soit à 55 km/h, et ce, à une allure imposée, moins naturelle que le galop).

A Nimes, au contraire, sur gazon, pas de records au trot, mais un vrai régal pour les chevaux que ce sol moelleux!

Les virages relevés ont 126 m de rayon, ce qui n'implique aucun ralentissement d'allure, et minimise les risques d'accidents qui étaient très nombreux sur les hippodromes en épingle à cheveux de l'Antiquité.

La largeur des pistes (20 m) permet d'accepter jusqu'à vingt concurrents par course.

Enfin les 400 m de ligne droite favorisent le bon déroulement du sprint final.

Seule lacune, l'absence de boîtes automatiques de départ pour les galopeurs. Ceux-ci se rangent au départ, selon leur numéro de tirage au sort, derrière des élastiques tendus en travers de la piste, puis lâchés au signal d'un drapeau. Comme dans l'Antiquité où le signal était donné par le président à l'aide de la mappa, serviette symbole de sa charge qu'il tenait dans la main gauche. A propos, les nombreux Nimois, amateurs de taureaux, savent-ils que ce procédé, via l'Espagne, s'est perpétué jusqu'à nous? Lors des corridas, le président use de mouchoirs, de mappa, de couleur différente pour régler l'ordonnancement de la cérémonie.

Si l'absence de boîtes automatiques risque de fausser quelques départs, en revanche elle permet d'accueillir des chevaux jeunes, ombrageux, indociles, ou refusant d'entrer dans les boîtes car, comme le remarque Picasso avec philosophie dans ses cahiers d'art : « Le cheval ne va pas tout seul dans les brancards ». L'inauguration de l'hippodrome de Nimes avait été fixée au 24 octobre 1976.

Vingt mille spectateurs selon Midi Libre, cinq mille selon les tickets vendus, se rendent ce jour-là aux courses. L'écart considérable entre ces deux chiffres s'explique par le fait que les organisateurs ont dû ouvrir toutes grandes les portes. Débordés qu'ils étaient, certes, par cette affluence, mais surtout totalement désorganisés par le violent orage qui s'est abattu sur la ville lors de ce funeste dimanche, de ce souvent funeste mois d'octobre.

Les spectateurs sont aussitôt trempés, les pistes détrempées, les voitures sur les parkings enlisées ; la presse locale se permit un facile calembour : c'était l'Hippodrome des « Bourbiers ».

Après ce sinistre et la remise en état des pistes dont le sol insuffisamment stabilisé avait beaucoup souffert, le montant des travaux d'aménagement s'élève à 1 million 300 000 francs de 1976.

La Société des Courses du Gard, qui avait épuisé la générosité de ses membres lors de l'achat du foncier, devait se résoudre à trouver un partenaire afin de faire face à ses engagements financiers.

De longs pourparlers furent conduits avec Nimes-Olympique. La symbiose entre sociétés sportives pouvait être fructueuse : usage commun des vestiaires, disposition des pistes pour l'entraînement des joueurs, construction de terrain de football dans l'anneau des pistes, entretien assuré par le même personnel...

Mais Nimes-Olympique voulut trop tirer de marrons du feu. La propriété du foncier fut alors proposée au Conseil général du Gard. Mais le président Gourdon déclina l'offre. La charge du complexe sportif de Méjanes le Clap, lui paraissait déjà excessive.

Lucide, Emile Jourdan, au nom de la ville de Nimes, accepta d'emblée la proposition; un accord fut conclu sur les bases suivantes : — la ville de Nimes devenait propriétaire du foncier et de l'immobilier.

En échange de quoi :

- 1°) Elle se substituait à la Société des Courses pour le remboursement du prêt correspondant à l'achat du foncier, prêt bonifié par la Fédération Nationale des Sociétés de Courses, et ramené au taux réduit de 4,5 %. La charge annuelle qui pèse sur la ville pour l'agrandissement de 26 ha de son patrimoine n'est que de 45 000 francs et sera bientôt nulle.
- 2°) La ville de Nimes consentait à la Société des Courses, par concession, l'usage de toutes les installations hippiques, pour une durée de trente ans, renouvelable, et pour 1 franc symbolique.
- 3°) Elle assurait les charges revenant au propriétaire et elle s'engageait à garantir l'éventuel déficit d'exploitation de la Société des Courses, gestionnaire de l'Hippodrome.

Honnête contrat qui permet à la mairie :

- de concéder au Comité d'Entreprise de l'E.D.F. une importante chute de terrain, situé au sud-est, pour la construction de courts de tennis, aires de jeux;
- de construire des terrains de football à l'intérieur de l'anneau des pistes, d'étendre la capacité des vestiaires, mis à la disposition de... Nimes-Olympique! Mais également des jockeys lors des six réunions de courses.

L'hippodrome remplit donc bien sa fonction de stade. Tous les matins, footballeurs et chevaux s'entraînent de conserve.

Le centre d'entraînement de chevaux vit toute l'année, fréquenté par cinq entraîneurs, dont les deux plus importants se consacrent au trot, et abrité par le Mas des Courbiers qui comprend : trois logements, soixante boxes ombragés par de beaux platanes, des hangars à fourrage, selleries, paddock, aire de stockage des fumiers.

Les pistes d'entraînement, proprement dites et distinctes de celles de course, sont en sable, ce qui suppose un arrosage fréquent dans notre pays de mistral. Le même problème s'est posé en Arabie, pour les pistes de Ryad, qui sont arrosées tous

les jours de pétrole.

Les moyens du bord, à Nimes, ne nous offraient que la « raque » ou rafle de raisins, initialement utilisée sur 20 cm d'épaisseur. Ce matériau doté d'une forte élasticité s'est révélé d'entretien difficile, et le sable actuel qui l'a remplacé est le même que celui utilisé pour la fabrication des bouteilles de Perrier.

Des pistes secondaires sont offertes à la promenade des chevaux qui disposent aussi des vastes parkings et de terrains non aménagés.

Les installations sportives réservées aux courses comprennent entre les pistes :

- 27 boxes dont 15 récents occupent un bâtiment en bordure de l'autoroute;
- 12 stalles complètent les installations d'accueil des chevaux. Celles-ci sont encore insuffisantes pour héberger tous les concurrents dont les écuries d'attache sont situées aussi loin que Pau, Bordeaux, Divonne-les-Bains, Moulins, Paris quelquefois.

Un bureau et un salivarium sont mis à la disposition d'un vétérinaire, commis par la Fédération pour effectuer les prélèvements de salive, urine, sang qui seront analysés au laboratoire central à Paris, en vue du dépistage du doping.

Côté spectacle : les installations nimoises comprennent des tribunes en béton armé, de 55 m de long dont la partie centrale de 40 m est couverte par une toiture à une seule pente ; de 10 m de large sous 8 m de hauteur.

Sept rangées de gradins offrent environ 600 places assises. Mais des plans inclinés et les escaliers accueillent beaucoup de spectateurs, le plus souvent debout pour suivre les courses.

L'exposition nord-ouest — sud-est des tribunes avec soleil dans le dos l'après-midi, offre aux spectateurs une excellente visibilité, mais en revanche les expose au mistral.

Ils peuvent alors se réfugier dans le hall sous ces mêmes tribunes où se trouvent le bar et les guichets de jeu, ou bien aller voir tourner les chevaux sur le rond de présentation bordé de romarins arborescents et de lauriers-amande.

La Maison de Jeux comprend surtout des installations techniques situées sous les gradins des tribunes :

- guichets pour l'enregistrement et le paiement informatisés des paris;
- circuits télévisés présentant les cotes des chevaux avant la course, et les rapports des jeux après celle-ci;
- panneaux d'affichage des partants et des résultats;
- sonorisation.

Fort de cet état des lieux, le décor planté, abordons l'organisation des réunions et la gestion de l'hippodrome.

Ces tâches sont assurées par la Société Sportive des Courses du Gard, association sans but lucratif, dont les membres, tous bénévoles, sont cooptés. Le président actuel est M. Louis Foursans-Bourdette, petit propriétaire et grand amateur de chevaux qui a su réaliser l'équilibre financier de la société et prendre une place respectée à tous les niveaux de l'Institution.

La Société Sportive des Courses du Gard est placée sous contrôle de l'Etat :

- Monsieur le Préfet, après avis du service des haras, délivre annuellement une autorisation d'ouverture;
- la police des jeux et les renseignements généraux interviennent sur l'hippodrome, et réalisent les enquêtes préalables à l'attribution des licences aux professionnels;
- Monsieur le Trésorier Payeur Général exerce un contrôle sur les comptes de la Société.

Mais la Société locale ne pourrait assurer sa tâche d'organisateur si elle n'était assistée par la Fédération Nationale des Sociétés de Courses, et par la Fédération Régionale qui regroupe les treize Sociétés de Courses de la région sud-est qui s'étend de l'Hérault à la frontière italienne.

A la Fédération Nationale, les tâches suivantes :

- 1°) Attribution du nombre de réunions annuelles, six à Nimes, ainsi que la répartition des courses par discipline (50 % pour le trot, et 50 % pour le galop, plat et obstacles confondus, à Nimes).
- 2°) Octroi de subventions. Celles-ci, dans le cas de Nimes, représentent la quasi totalité des allocations, distribuées aux propriétaires des quatre premiers chevaux de chaque course, quel que soit le nombre de partants.
- 3°) L'agrément des commissaires locaux, responsables de l'application du code des courses, et pour ce faire, dotés d'un pouvoir disciplinaire.

La Fédération Régionale, pour sa part, décide du calendrier annuel, en sorte qu'aucune concurrence de date ne s'installe entre hippodromes voisins. Pour l'exercice 1992, les dates retenues pour Nimes sont échelonnées depuis le 22 mars, 26 avril, 31 mai. 13 septembre, 18 octobre jusqu'au 11 novembre.

La Fédération Régionale agrée les conditions de courses, élaborées par la Société locale, afin de les intégrer dans un programme régional cohérent, de nature à offrir aux chevaux locaux, un éventail d'engagements, et si possible un bon déroulement de carrière.

Elle met à la disposition de la société organisatrice une équipe de techniciens agréés :

- juges au départ;
- juges à l'arrivée;
- juges aux allures pour faire respecter l'orthodoxie du trot;
- photographe officiel enregistrant toutes les arrivées;
- preneur de vues vidéo-télévisées.

Au siège de la Fédération du sud-est, à Marseille, le bureau technique enregistre les engagements des chevaux dans les épreuves dont les conditions ont été préalablement publiées au bulletin officiel, les éventuels forfaits, et les déclarations de partants précisant le nom du jockey et le poids porté au vu des conditions de la course.

Restent du domaine de la Société Nimoise :

- la nomination des commissaires;
- le bon entretien de l'hippodrome;
- l'accueil des participants;
- la fixation de l'ordre des sept courses de plat, trot et obstacle qui composent chaque réunion;
- la proclamation des résultats le plus rapidement possible, et leur transmission à Paris pour virement du prix aux propriétaires des quatre premiers chevaux;
- le règlement des litiges, grâce aux documents photographiques et télévisés;
- l'organisation des services médicaux, vétérinaires, de police et de maréchalerie;
- le convoyage des fonds;
- la publicité

et surtout l'équilibre du budget.

Ces tâches sont assurées par des bénévoles et un ouvrier à plein temps chargé de l'entretien.

Et nous voici le jour des courses. Dès la fin de la matinée, l'hippodrome s'anime. Les véhicules spécialisés pour le transport des chevaux envahissent les parkings. Les galopeurs tout frémissants, tout hennissants sont promenés par des lads avant de gagner leurs boxes. Les trotteurs, plus calmes, restent attachés aux camions, sont pansés, harnachés.

Le public, peu à peu, arrive, et assiste aux préparatifs. Car à Nimes il n'existe pas de coulisses, pas d'enceintes réservées. Ainsi, entre les principaux intervenants, se tissent de nombreux liens.

Cette atmosphère bonhomme se tend peu avant la course, quand les concurrents tenus en main sont présentés sur le rond de présentation.

Minutes importantes durant lesquelles les jeux se précisent; c'est aussi le moment « des ordres », consignes données par le

propriétaire ou l'entraîneur aux jockeys attentifs, tactique prédéfinie, mais pas toujours appliquée.

Après les ordres, les jockeys effectueront au moins un passage en selle devant le public, puis partiront pour un galop d'essai, avant de se rassembler pour le départ.

Les chevaux sont alors piaffant d'impatience autour du juge au départ, puis s'élancent dès le lâcher des élastiques. Deux minutes de course environ, durant lesquelles le speaker, de plus en plus passionnément, commente les positions. Des tribunes, les cris d'encouragement s'élèvent de plus en plus fort à l'adresse des concurrents, jusqu'au passage du poteau d'arrivée.

Les six premiers chevaux entrent dans l'enceinte du pesage, tandis que les clameurs se sont tues et que satisfaction ou déception se lisent sur les visages.

Les courses sont séparées par une demi-heure. Ce temps mis à profit par les professionnels pour préparer les chevaux, régler les paris, laisse :

- aux spectateurs, le temps d'admirer les chevaux;
- aux parieurs, le loisir de critiquer leur jeu précédent et d'arrêter le suivant qui sera, à coup sûr, plus heureux.

Ainsi l'après-midi se déroule selon un rythme sinusoïdal avec des tensions qui atteignent leur paroxysme lors des arrivées, se relâchent brusquement, pour renaître ensuite.

Puis vient l'heure des comptes. Le compte d'exploitation de l'hippodrome est modeste, de l'ordre de 300 000 francs par an.

Au chapitre des recettes, trois postes :

- les entrées de l'ordre de 120 000 francs pour environ 800 entrées payantes par réunion;
- le pourcentage sur les jeux : brut : 500 000 à 600 000 francs de paris engagés ;
- des subventions diverses pour l'entretien des obstacles, un geste de la part du Conseil général, heureux d'offrir une coupe;
- des locations diverses de locaux.

Au chapitre des charges, les charges habituelles d'exploitation :

- les salaires et charges sociales de l'employé;
- les charges de fonctionnement et d'organisation des paris de l'ordre de 6 % des enjeux;
- les annuités d'emprunt;
- les assurances.

Ce budget ne s'équilibre qu'au prix d'une gestion spartiate, et jusqu'ici sans faire appel à la garantie de la ville.

C'est dire à quel point la bonne marche de l'hippodrome est redevable aux divers acteurs : notamment les propriétaires et les joueurs.

Les propriétaires! Cette catégorie est peu répandue à Nimes au vu des qualités requises : être riche ou passionné, ou mieux encore les deux à la fois. De ce fait, les chevaux nimois représentent à peine 5 % du nombre de partants. Heureusement, les propriétaires extérieurs à la ville qui confient leurs chevaux aux centres d'entraînement de Marseille, Lyon, Toulouse, sont nombreux à fréquenter l'hippodrome de Nimes, et ce, pour deux raisons :

- la facilité d'accès par autoroute;
- la qualité réputée des pistes, meilleure des publicités, auprès des entraîneurs, des jockeys de galop et drivers de trot, qui apprécient par ailleurs les vestiaires confortables et notamment le sauna aménagé surtout pour les joueurs de Nimes-Olympique.

Cependant une particularité nimoise est de réserver cinq courses par an aux cavaliers amateurs, gentlemen-riders et cavalières, celles-ci de plus en plus nombreuses, ce qui justifie la boutade d'Alfred Jarry : « La plus noble conquête du cheval, c'est la femme ».

Ces amateurs nimois qui exercent dans nos entreprises, nos hôpitaux, nos cabinets divers, constituent en fait la pépinière des futurs dirigeants, et affirment le caractère sportif du champ de courses de Nimes.

A l'opposé, les joueurs échappent à tout recensement. Nous savons pourtant que la plupart viennent d'outre-Rhône, et bien peu du Languedoc.

Nombreux sont ceux qui appartiennent à des classes sociales modestes, et l'on se tromperait à voir dans la fréquentation de notre hippodrome un trait de la haute société.

L'amour du cheval et la passion du jeu ne sont l'apanage d'aucune classe sociale.

Mais quelles sont les causes de la désaffection des Languedociens pour les jeux sur les chevaux ?

- Absence d'hippodrome dans la région?
- Influence religieuse due à un rigorisme plus marqué encore en pays protestant?
- Concurrence de la tauromachie, car la passion des taureaux draine ses adeptes préférentiellement vers les arènes ?

A l'inverse, les immigrés, issus de pays où le cheval est apprécié, fréquentent en grand nombre les guichets de jeu.

Cette passion du jeu est commune à toutes les civilisations méditerranéennes.

Comment l'expliquer?

Le principe du pari est fondé sur la prétention de l'homme à provoquer le destin, à affirmer, gage à l'appui, qu'il est assez fort, ou assez renseigné, ou tuyauté, pour connaître l'avenir, ou même pour l'influencer.

Or, l'issue de la course, accomplissement inconnu du destin, est proche. Par là, le jeu est différent de la vie, et cela pourrait faire son charme, car les espoirs de revanche sont infinis et rapidement renouvelés. A voir sur l'hippodrome de nombreux groupes rassemblés, et la fougue des parieurs s'emportant dans des discussions orageuses, on comprend que les chevaux ne sont pas pour eux la cause des passions, mais de simples numéros, acteurs impartiaux d'une affaire de jeux.

Heureusement, à côté des joueurs, prisonniers de leur passion, existe une grande partie du public qui joue modérément et qui fréquente l'hippodrome pour l'amour des chevaux, pour le goût de l'atmosphère créée autour des chevaux, et pour la beauté du spectacle.

De cette beauté du spectacle, les peintures qui expriment merveilleusement ce que le public ne ressent que confusément, apportent de nombreux témoignages.

Manet illustre parfaitement le mouvement, la fuite éperdue du peloton, dont la fièvre se communique au public, au paysage même.

Degas, qui accompagne souvent Manet aux courses, fréquente surtout le pesage, car il admire les mouvements des chevaux, leurs attitudes, leur élégance. A travers les chevaux il peint le frémissement de la vie, qui affleure sous les muscles du cheval, qu'il décrit dans un poème « tout nerveusement nu dans sa robe de soie ». Il avoue à la fin de sa vie « qu'il n'a pas encore fait assez de chevaux ; les femmes doivent attendre dans leur tulle ».

Dufy multiplie les scènes d'hippodrome, et mêle dans ses toiles sous un chatoiement de couleurs : tribunes, toilettes, casaques, barrières, herbe, poitrail. La beauté du cheval de course est aussi perçue par les poètes. Pour Jules Laforgue, elle symbolise l'image de la jeunesse qu'il décrit : « Lançant de front les cent pur-sang de ses vingt ans tout hennissants ».

Malgré ce, depuis la reprise des courses à Nimes, et en dépit de la proximité de la ville, la fréquentation de l'hippodrome ne se développe pas. 800 entrées payantes, soit environ 1 500 spectateurs en tenant compte des invitations et des ayants-droit, c'est peu pour une ville de 145 000 habitants.

A l'époque de la communication tous azimuts, constatons : L'hippodrome de Nimes est peu connu, en-dehors de la chapelle des turfistes, sans influence sur les mondanités nimoises, ou sur la vie politique locale.

Mais le bilan de la relance de l'hippodrome ne doit pas s'évaluer seulement à l'aune du nombre des entrées.

Il faut aussi mettre en lumière les avantages suivants :

1°) Au plan écologique, une satisfaction : 26 ha de terrains, aux portes de Nimes, désormais classés en zone verte, et soustraits à la boulimie des aménageurs immobiliers, constituent un poumon, un enrichissement du patrimoine de la ville.

- 2°) Au plan économique, une modeste participation à l'emploi, à l'animation de la ville, au renflouement du trésor public. Car le monde des courses est généreux! Alors que le déficit annuel de la filière Galop, en France, est de l'ordre de 600 millions de francs, et que la possession d'un trotteur n'est plus, à juste titre, considérée comme un signe extérieur de richesse, les courses servent au trésor public une manne de plus de 6 milliards par an, qui se répartit selon des subtilités fiscales.
- 3°) Pour l'avenir, l'hippodrome, véritable réserve foncière pourrait être mis en valeur grâce aux pouvoirs publics et au mécénat privé.

Rêvons un peu et évoquons deux idées qui pourraient s'articuler autour des installations actuelles :

Imaginons un vaste parc ouvert aux Nimois, pour la flânerie, la course à pied, la détente, les jeux d'enfants, ou mieux, création à partir du noyau hippique initial d'un vaste ensemble, institut, campus, ou université qui regrouperait en ce lieu toutes les disciplines équestres jusqu'ici dispersées :

- Equitation classique
- Monte camarguaise
- Ecole andalouse, lusitannienne
- Concours hippiques et complets d'équitation, discipline olympique
- Montes sud-américaines
- Randonnées équestres
- Voltige
- Cirque (Les Zingaro à leurs débuts furent hébergés sur l'hippodrome de Nimes)
- Polo, horse-ball
- Musée. Recherche.

Je ne sais si ces avantages compenseront à vos yeux le discrédit moral attaché aux jeux d'argent. Mais ne concluez pas avant d'avoir connu l'hippodrome un jour de courses, ce lieu de fusion :

- entre la nature et la civilisation;
- entre le calcul et le rêve.

LOUIS DAVID ET LE SACRE DE NAPOLEON

par M. Claude ESCHOLIER, Membre résidant

Lorsque l'on suit le sillage qu'un artiste a laissé à travers l'Histoire de son époque, on est généralement amené à considérer deux aspects : d'un côté l'homme, de l'autre l'œuvre.

A mon sens, je pense que pour David il serait difficile d'accorder à l'homme l'admiration que nous inspire l'œuvre. « Cet esprit faible et versatile », ainsi que l'a défini Delécluse, son élève et biographe, s'est fourvoyé, pour ne pas dire dévoyé, dans les excès les plus dangereux de la politique. Ses reniements successifs, la violence et l'imprudence de ses engagements n'ont pu que nuire à son image. Certes, dans un temps où les événements et les changements de régime se succédaient avec précipitation, il était fort difficile à ceux qui s'étaient engagés à fond dans un parti de ne jamais se renier. Et il est vrai, aussi, que le faire était bien souvent une opération de survie. Mais David représente vraiment le parangon de ceux qui, dans cette trouble période révolutionnaire, jouèrent le mieux la palinodie.

Rappelons simplement quelques faits qui ne sont pas à la

gloire du peintre, avant de passer à l'éloge qui lui est dû.

David, comblé par l'Ancien Régime, reçoit de nombreuses commandes. Apre au gain, comme il le fut toute sa vie, il vend très cher sa peinture, gagne beaucoup d'argent. Logé avec sa famille au Louvre, il travaille pour la Cour et en particulier pour le comte d'Artois. Il accepte enfin de faire le portrait du roi.

Lorsqu'arrivent les journées révolutionnaires, il s'engage avec passion au service des idées nouvelles. Il se présente à

l'élection de l'Assemblée Législative, mais il est repoussé : on lui reproche d'avoir accepté la commande officielle du portrait de Louis XVI. Il le nie, bien que toutes les preuves l'accablent. Alors, pour se dédouaner, il prend les positions les plus extrêmes. Enfin élu à la Convention, grâce au soutien de Marat, il vote la mort du roi, puis il entre au Comité de Sûreté Générale, l'organe policier de la Terreur. Et là, il signe les mandats d'arrêt qui envoient les suspects au Tribunal révolutionnaire, c'est-àdire, presque toujours, à la mort.

En janvier 94 il est président de la Convention et c'est sous sa présidence que fut mis en état d'arrestation Fabre d'Eglantine. Déjà, le 6 octobre 1789, voulant hurler avec les loups, il s'était écrié en parlant de la reine : « C'est un grand malheur que cette charogne n'ait pas été étranglée ou taillée en morceaux... » et c'est sans doute avec satisfaction qu'il se porte, le 16 octobre 1793, sur le passage de la charrette portant Marie-Antoinette au supplice et qu'il en fait un croquis émouvant à la fois par sa vérité et par sa cruauté. Peu après, la même charrette transportait vers la guillotine Danton et ses amis, et David, *le chantre de la Terreur*, comme on l'a nommé, était encore là avec son carton à dessin. Danton l'a reconnu et lui crie : « Te voilà, valet ! Va apprendre à ton maître comment meurent les soldats de la Liberté! » D'autres le traitent de « scélérat » tandis qu'il continue, impassible, à dessiner (1).

J'ai hésité à rapporter, tant la chose est dégradante pour un si grand artiste, les deux faits suivants : d'une part David assistait à l'interrogatoire du Dauphin, prisonnier au Temple, dont les accusations de pratiques incestueuses furent utilisées au procès de sa mère ; d'autre part, il aurait fait partie d'une autre commission chargée, celle-là, de constater la virginité ou la non virginité de Charlotte Corday.

C'est encore lui, ce dictateur des Arts, qui, dans son ignorance, fit détruire sur la façade de Notre-Dame la galerie des rois de Juda, croyant qu'il s'agissait des rois de France.

⁽¹⁾ La Révolution française vue par son bourreau Charles Henri Sanson.

Mais le vent tourne lorsque, le 8 thermidor son ami Robespierre est attaqué. David croit devoir le défendre et il lui crie : « Robespierre, si on t'oblige à boire la ciguë, je la boirai avec toi! » Or, le lendemain, David apprend que les choses vont de mal en pis pour *l'Incorruptible*. Alors, prudemment, il ne quitte pas sa chambre, se met au lit et il ne boit pas la ciguë; mais il boit un émétique. Certainement ce vomitif lui sauva la vie. Il va cependant en prison et là, il renie Robespierre qui, dit-il, l'a trompé avec « ses fausses vertus. » Il fait son auto-critique et de robespierriste devient thermidorien. Grâce à cela, il obtient une libération provisoire.

Nous savons que, par la suite, oubliant sa haine du despotisme, il se lance, avec une nouvelle passion, dans la glorification du césarisme par des paroles et des écrits d'une flagornerie servile.

Enfin rappelons que, reçu Prix de Rome après trois échecs, il avoue, à son retour d'Italie, n'avoir qu'une idée en tête : « être de l'Académie ». Et effectivement, il sera académicien. C'est pourtant le même qui a attaqué et détruit les Académies en 1793 — et, disons-le en passant, supprimé la nôtre — ce qui ne l'empêcha pas, peu d'années après, de siéger à l'Institut.

On est encore forcé de constater que ce dictateur tyrannique des Arts de son temps, pourfendeur des Académies et de l'académisme, a créé lui-même un académisme froid et stérile contre lequel des générations d'artistes ont dû mener un combat libérateur.

**

Par contre, si l'on considère David à travers son œuvre, on ne peut que reconnaître en lui l'un des plus grands peintres français. Son génie fut cependant parfois bridé par les théories de l'esthéticien et antiquaire allemand Winckelman d'après lesquelles l'artiste devait, pour atteindre ce qu'il appelait le beau idéal, s'attacher à ennoblir les formes en s'inspirant des Antiques et en s'éloignant de la vulgaire réalité. Théories que David adopta aveuglément et poussa parfois jusqu'à l'absurde.

Presque tous ses grands tableaux, inspirés par l'Histoire de l'Antiquité, souffrent de ces desséchantes doctrines. Mais, lorsqu'il abandonne ces rigueurs, qu'il se tourne vers la seule nature et se laisse conduire par son sens inné du réalisme et son amour de peindre, c'est là qu'il égale les plus grands. Que de portraits depuis les Lavoisier jusqu'à Madame Trudaine et Madame Récamier auraient suffi à consacrer sa gloire! Mais David atteint véritablement des sommets lorsqu'il représente, avec un réalisme presque naturaliste, Marat assassiné, ou lorsqu'il fait, avec l'effigie du pape Pie VII, l'un des plus rares chef-d'œuvre de l'Ecole française. Et cette virtuosité exceptionnelle de David dans l'art du portrait nous conduit naturellement au sujet que je tente d'évoquer ici : le Sacre de Napoléon, car il s'agit-là de plus de cent personnages de la Cour impériale, traités avec maîtrise dans une vérité très crue et parfois cruelle.

**

Lorsque Napoléon décide de consolider sa puissance et sa légitimité par un couronnement, il préfère se présenter aux Français en successeur de Charlemagne plutôt qu'en héritier de la Révolution. Il repousse les conseils des membres de son entourage qui lui proposaient de se faire couronner dans une grande fête populaire au Champ de Mars, et, comme une sorte de prélude au Sacre, il se rend à Aix-la-Chapelle pour se recueillir sur le tombeau de Charlemagne.

Il se produit alors une chose très importante pour l'histoire de l'Art, car ce retour d'intérêt pour les temps carolingiens que l'on met, sur ordre, en honneur dans le public « ne fut pas sans influence sur la réaction qui se déclara contre le mode sévère de peinture que David avait adopté » (2). C'est, en effet, à ce moment que débute la rupture avec le néo-classicisme et qu'apparaît un intérêt et un goût tout nouveaux pour les hautes époques de l'art français et pour l'art médiéval, jusque-là tota-lement méconnu et même méprisé.

⁽²⁾ Delécluse - David, son Ecole et son temps.

**

Donc Napoléon décide que son couronnement aura lieu à Notre-Dame de Paris et en présence du pape pour renouer avec les traditions monarchiques et donner à la cérémonie un caractère religieux.

Dans la préparation du sacre et du couronnement, mille difficultés se présentent; mais Napoléon les domine toutes : il a tout prévu et paraît bien résolu à imposer partout sa volonté. Comme je viens de l'indiquer, il refuse la grande fête populaire avec connotation républicaine, voire révolutionnaire et il dit à ce sujet : « Je ne saurais voir le peuple de Paris, encore moins le peuple français, dans vingt ou trente mille poissardes qui envahiraient le Champ de Mars. Je n'y vois que la populace ignare et corrompue d'une grande ville ».

Puis, c'est toute sa famille qui se dresse contre lui pour le faire renoncer à son projet de couronner Joséphine. La vieille, comme disent ses sœurs, est en effet détestée de tous. Lui est bien résolu à passer outre; mais il se justifie par ces mots : « Si je la fais impératrice, c'est par justice... Si j'avais été jeté dans une prison au lieu de monter sur le trône, elle aurait partagé mes malheurs. Il est juste qu'elle participe à ma grandeur. » Et il termine par ces paroles étonnantes : « Oui, elle sera couronnée, elle sera couronnée, dut-il m'en coûter deux cent mille hommes. »

Et, par une sorte de défi lancé aux siens, non seulement elle sera couronnée, mais ce sera lui qui la couronnera de ses mains dans un suprême hommage que fixera pour la postérité le tableau de David.

Quant à obtenir la présence du pape, ce qui est encore une autre difficulté, il mènera les choses tambour battant, utilisant pour faire venir le Saint-Père en France, tantôt des habiletés diplomatiques, tantôt des brusqueries à la hussarde. Pie VII se vengera d'ailleurs en exigeant le mariage religieux avant la cérémonie, ce qui rendra Napoléon furibond.

Autre question : de quelle nature seront les costumes d'apparat ? David, si on l'avait écouté, eut été heureux d'exhiber

à cette occasion, toges, peplums et autres oripeaux antiques. Mais Napoléon a un sens aigu des réalités. « Quand vous m'emmailloterez, dit-il, dans tous ces habits-là, j'aurai l'air d'un magot, avec vos habits impériaux vous n'en imposerez pas au peuple de Paris. » Il craint beaucoup le ridicule, car c'est lui qui dit encore : « Du sublime au ridicule il n'y a qu'un pas. »

Les habits, créés par Isabey et non pas David, n'auront donc pas de caractère antique; mais ils seront somptueux, car il faut donner à la cérémonie un éclat exceptionnel. Napoléon s'inquiète alors de savoir si, revêtu de ces lourds habits, il saura se déplacer avec noblesse et aisance et il convoque l'acteur Talma afin que celui-ci lui donne des leçons de maintien et lui apprenne à marcher avec solennité.

Le couronnement donne lieu à un grand bouleversement dans la capitale. D'importants travaux d'urbanisme sont entrepris. On dégage complètement la cathédrale qui se trouvait enserrée dans de nombreux bâtiments. L'architecte Percier est chargé de transformer l'intérieur de la cathédrale gothique, dont on a un peu honte, en un temple gréco-romain. Les piliers et les ogives disparaissent sous des toiles peintes et des décors en carton. « On y a fait tant de travaux, écrivait Julie Talma, que Dieu ne s'y reconnaît plus ».

Pendant des semaines, tous les corps de métiers travaillent avec acharnement. On fait d'habiles copies du sceptre et de la couronne de Charlemagne, on enchâsse le plus gros diamant de France, le Régent, dans le pommeau de l'épée de l'empereur.

L'ordonnance de la cérémonie est confiée au comte de Ségur qui connaît le protocole et les préséances des pompes de l'Ancien Régime. Le peintre Isabey confectionne des poupées costumées, ce qui permet d'organiser des répétitions aux Tuileries. Certains ont même vu Napoléon jouer à quatre pattes avec ces figurines dont chacune a sa place dans la nef de la cathédrale (3).

Rappelons, très brièvement, comment se déroula la cérémonie. Dès six heures du matin les canons tonnent toutes les

⁽³⁾ Ferdinand Bac. Le secret de Talleyrand. Hachette.

heures et les cloches s'ébranlent. Les membres du Conseil d'Etat, du Corps Législatif et du Tribunat se rassemblent, encadrés par cent cavaliers. A neuf heures, Pie VII sort des Tuileries dans un carrosse tiré par huit chevaux blancs et suivi par les membres du clergé. A dix heures l'empereur, vêtu d'un habit de velours cramoisi, des plumes blanches à son chapeau, monte dans une berline dorée. Joséphine est dans une autre voiture et le cortège impérial traverse un Paris en fête, pavoisé de drapeaux et de tentures. Arrivés au palais archiépiscopal, les souverains revêtent alors les costumes de cérémonie et ils pénètrent dans la cathédrale par une porte latérale. Joséphine porte une robe de satin blanc brodé d'argent et un lourd manteau de velours.

Et, sans doute, « pour réparer des ans l'irréparable outrage », Isabey lui-même l'a fardée de sa main. Après avoir pris place sur leur trône et avoir entendu le *veni creator*, Napoléon et Joséphine reçoivent la triple onction de la main du pape. Puis, alors que ce dernier s'apprête à le couronner, Napoléon ayant ôté la guirlande de laurier dont il était coiffé, se saisit de la couronne de Charlemagne et la pose lui-même sur sa tête. Ce geste, qui étonna à ce moment-là les spectateurs, était en réalité prévu à l'avance par un accord avec Pie VII.

La duchesse d'Abrantès nous laisse entendre que Napoléon était assez ridicule sous cette lourde couronne carolingienne et qu'elle ne lui allait point aussi bien que le bandeau de lauriers d'or. Ce point de vue fut sans doute partagé par David qui représenta Napoléon simplement coiffé de feuillage.

Après s'être couronné lui-même, l'empereur, avec des gestes délicats et une tendresse visible, pose une petite couronne derrière le diadème de Joséphine agenouillée qui, à cet instant, fond en larmes. Puis le couple impérial va prendre place sur les trônes dressés sur une haute estrade. Pie VII donne l'accolade à l'empereur et, se tournant vers la foule, prononce la formule : vivat imperator in æternam. Puis il entonne le Te Deum et, au milieu des chants et des musiques, continue à célébrer la messe. Enfin, hors de la présence du pape, Napoléon, la couronne en tête et la main sur l'Evangile, prête le serment constitutionnel.

Notons, pour la petite histoire, ces quelques anecdotes : Joseph, le frère aîné de Napoléon, était allé se plaindre à Fouché de ce que sa femme serait obligée de porter la traîne de l'impératrice à la cérémonie. De fait, les cinq princesses, qui avaient cette charge qu'elles considéraient comme une humiliation, décidèrent de se venger. Elles prirent d'abord un air de piété et de vénération; mais tout d'un coup, au lieu de soutenir le lourd manteau — qui pesait presque quarante kilos — elles le tirèrent en arrière; Joséphine trébucha et manqua de choir; mais Napoléon qui avait tout vu, lança un regard furieux aux responsables de cette perfidie ce qui suffit à les glacer d'effroi et à tout faire rentrer dans l'ordre. Malgré les leçons de maintien de Talma, Napoléon fit une grimace de dégoût lorsque le pape oignit son front. On le vit ensuite bâiller une ou deux fois et à un autre moment, de la main de justice en ivoire, il tapota familièrement le bras de son frère et lui chuchota : « Joseph! si notre père nous voyait! ». Et après la cérémonie, on entendit Napoléon dire à son entourage : « Dieu soit loué, c'est fini, j'aurais préféré une journée de bataille. »

Voilà pour les petits côtés d'un grand événement; mais ces futilités, qui sont l'écume de la vie, n'ont-elles pas aussi leur place dans l'Histoire?

**

Quant à David, devenu l'admirateur fanatique de Napoléon et le peintre attitré de l'Empire, il est tout désigné pour représenter cet événement.

Quatre tableaux lui sont alors commandés : le Sacre, la Distribution des Aigles, la Réception à l'Hôtel de ville et l'Intronisation. Ces deux derniers ne furent jamais exécutés.

Déjà, dès les premiers préparatifs du sacre, David se trouve étroitement associé à cet événement et il se lance avec passion dans une entreprise gigantesque qui comportait d'immenses difficultés. D'abord, des difficultés matérielles pour trouver un local de grandes dimensions et pour représenter, sur une toile d'environ dix mètres de long sur plus de six mètres de hauteur, cent cinquante personnages grandeur nature. Ensuite, des problèmes esthétiques pour ce qui est de la composition et de l'ordonnance des lignes, des masses et des couleurs à une telle échelle. Enfin, des difficultés politiques par l'obligation de servir avant tout la gloire de son héros par des choix et des artifices de toute nature.

Pour ce qui est du côté matériel, les difficultés furent vite aplanies : l'église désaffectée de Cluny, place de la Sorbonne, servit de vaste atelier. Dans une grande caisse, figurant la cathédrale, le peintre installa des poupées habillées par les mains adroites d'une de ses élèves, Madame Mongez. Des ouvertures pratiquées dans la caisse permettaient de faire varier l'éclairage. De nombreux élèves assistèrent leur maître, en particulier Rouget qui fut la cheville ouvrière de l'entreprise. Car il faut bien dire qu'il s'agit là d'une œuvre collective comme le furent les grands tableaux de Rubens. Si David connaissait parfaitement l'anatomie, il n'en était pas de même pour la perspective et il eut recours, pour cette science, à un spécialiste, le décorateur Degotti.

En ce qui concerne l'esthétique, nous savons que, tout de suite après la cérémonie, à laquelle il avait, bien entendu, assisté — il avait même été sur le point de se battre en duel avec le comte de Ségur qui ne voulait point lui donner la place qu'il désirait — donc, après la cérémonie, il avait tout de suite jeté sur le papier les grandes lignes du tableau. Puis il était allé chercher référence et inspiration au Palais du Luxembourg auprès du Couronnement de Marie de Médicis de Rubens. Et il est intéressant de rappeler à ce sujet que les reines de France, depuis le XVII^e siècle, n'avaient jamais été couronnées, la dernière étant justement Marie de Médicis. Faut-il voir là un sens caché du tableau qui, bien que s'intitulant le Sacre de Napoléon, est en réalité le Sacre de Joséphine?

En effet, David avait commencé le tableau en représentant Napoléon tenant son épée de la main gauche et se couronnant lui-même de la droite, dans un geste raide et peu naturel. La scène était déjà presque terminée quand il reçut la visite de son élève, le baron Gérard. David savait Gérard homme de goût, il lui demanda son sentiment sur sa composition, arrivant à la figure principale, celle de l'empereur, il dit à David : « Si vous le permettez, mon cher maître, je vous avouerai que le mouvement de l'empereur se couronnant lui-même et tenant sa main gauche sur son épée en manière de défi ne me paraît pas heureux. Il y a là quelque chose d'exagéré, de dramatique qui, je crois, ne plaira que médiocrement à Napoléon » (4). David, reconnaissant que Gérard avait raison, effaça la partie centrale et représenta alors le moment où Napoléon couronne Joséphine, ce qui, évidemment, donna beaucoup plus de naturel et de grâce à l'ensemble. Le groupe central devint alors, ce qu'il est aujour-d'hui, un chef-d'œuvre d'équilibre, dans une richesse de coloris somptueux où l'on voit que David a entendu la leçon de Rubens.

Ce fut sans doute pour plaire à Napoléon que David mit tout son art à faire un portrait flatteur de Joséphine, et de la même main qui avait signé le 12 ventôse an II l'ordre d'arrestation d'Alexandre de Beauharnais, il caresse, sur la toile, d'un pinceau complaisant et réparateur, le visage de l'impératrice. Et à un visiteur qui lui reprochait de l'avoir trop rajeunie, il répondit : « Allez donc le lui dire! »

Pour ce qui est du côté politique, l'art et la plastique étant là, avant tout, au service du pouvoir, David met en pleine lumière dans sa composition ce qui doit être admiré et magnifié : le couple impérial, le pape et les cardinaux, les maréchaux et il plonge dans des ombres plus discrètes les courtisanes, les frères et sœurs de Napoléon, ce qui ne leur fit, bien entendu, aucun plaisir!

Du point de vue de l'Histoire on ne saurait prendre ce tableau du Sacre pour un document. C'est plutôt ce qu'on a appelé une allégorie réelle et David, en accord avec Napoléon, a pris beaucoup de liberté, avec la vérité historique. C'est ainsi que le peintre a fait figurer à côté de lui, dans sa tribune, ses amis, son maître Vien qui n'y était pas, le musicien Grétry et

⁽⁴⁾ Jules David. Petit-fils de David. Souvenirs.

certains de ses élèves, alors que Napoléon avait exigé d'y voir figurer sa mère qui n'y était pas non plus car, hostile à Joséphine et opposée au couronnement, elle était en Italie, entourant d'une tendresse consolatrice son malheureux fils, Lucien, proscrit par l'empereur. Et cependant Madame Lætitia est là, dans le tableau, trônant dans une tribune, entourée de Madame de Fontanges et de la Maréchale Soult, ses dames d'honneur.

Des cinq princesses qui soutenaient le manteau de l'impératrice au cours de la cérémonie, il n'en restera que deux dans le tableau, sans doute pour ménager des susceptibilités. A l'origine, le pape avait été représenté figé et immobile sur sa cathèdre, les deux mains posées sur les genoux. Cette attitude trop passive déplut à Napoléon : « Je ne l'ai pas fait venir de si loin pour qu'il ne fasse rien », dit-il à David. Et Pie VII, dans le tableau, lèvera la main droite dans le geste de la bénédiction.

Qui a posé pour le Sacre ? Nous savons que le pape a posé plusieurs fois devant David, que c'est la fille du peintre qui a posé pour Joséphine et que Napoléon a refusé de poser et s'en est justifié en ces termes : « Certainement Alexandre n'a jamais posé devant Apelle ; personne ne s'informe si les portraits des grands hommes sont ressemblants. Il suffit que leur génie y vive ».

David exécutait avec une maîtrise exceptionnelle chaque visage directement sur la toile, ses élèves peignant surtout les costumes et les accessoires. Il existe de nombreuses copies, mais aucune esquisse préparatoire peinte du Sacre. Par contre, on conserve de nombreux dessins dans lesquels, selon la technique qui lui était chère, David campe chaque personnage, y compris le pape, dans une nudité complète. Cette pratique lui avait d'ailleurs valu le sobriquet populaire, et à double sens de Raphaël des sans-culottes.

Pendant trois ans l'église de Cluny devint le rendez-vous de tous les dignitaires, courtisans et hauts personnages de l'Empire. Ils se pressaient pour poser et intriguaient auprès du Maître pour figurer dans le tableau et y obtenir la meilleure place. Un seul cependant ne voulait pas être représenté : l'ambassadeur de Turquie. La diplomatie dut intervenir auprès de la Sublime Porte pour que puissent être transgressées les règles de sa religion qui interdit de reproduire la figure humaine.

En-dehors du groupe central, voici une nomenclature, très succincte, des personnages du Sacre : au premier plan, de gauche à droite, Joseph, Louis, Caroline, Pauline, Elisa, dominée par Duroc, Hortense, Julie, la femme de Joseph tenant devant elle le petit Napoléon-Charles, fils d'Hortense. Derrière le groupe central, une brochette de maréchaux aux chapeaux emplumés et aux trognes d'un réalisme à la Goya. Derrière l'empereur, le groupe du pape entouré des cardinaux Caprara et Fesch, de Brachi, neveu du pape et d'un évêque grec. Au second plan, les ambassadeurs d'Espagne, d'Autriche, d'Italie, de la Porte Ottomave et d'Amérique. Enfin, à l'extrême droite et au premier plan, Eugène de Beauharnais en colonel général de Chasseurs et les grands dignitaires, Lebrun avec le sceptre, Cambacérès avec la main de justice, Berthier avec le globe et Talleyrand dissimulant mal, dans une grimace, un scepticisme ironique. Je suis forcé cependant de faire toute réserve sur l'exactitude de cette nomenclature, les historiens n'étant parfois pas d'accord entre eux à ce sujet.

Cet immense travail, s'il fut commencé en 1804, ne fut terminé qu'en novembre 1807. Et le 4 janvier 1808 toute la Cour impériale se déplaça, en grande cérémonie, pour aller voir le tableau enfin terminé. Voici, d'après Delécluse, le récit de cette visite :

« ... l'empereur Napoléon, l'impératrice Joséphine et toute leur famille, accompagnés des officiers de leur maison et des ministres, précédés et suivis d'un cortège nombreux de musiciens et de cavalerie, s'acheminèrent vers la rue Saint-Jacques et mirent pied à terre sur la place de la Sorbonne... Lorsque toute la Cour fut rangée devant le tableau, Napoléon, la tête couverte, se promena pendant plus d'une demi-heure devant cette toile, en examina tous les détails avec la plus scrupuleuse attention, tandis que David et tous les assistants demeuraient

dans l'immobilité et le silence. La solennité de cette visite et la curiosité extrême que chacun éprouvait de savoir le jugement que l'empereur allait porter sur cette œuvre produisirent une émotion profonde. Enfin, portant encore les yeux sur le tableau, Napoléon prit la parole et dit : « C'est bien, très bien, David. Vous avez deviné toute ma pensée, vous m'avez fait chevalier français. Je vous sais gré d'avoir transmis aux siècles à venir la preuve d'affection que j'ai voulu donner à celle qui partage avec moi les peines du gouvernement ». En ce moment, l'impératrice Joséphine s'approchait de la droite de l'empereur, tandis que David écoutait à sa gauche. Bientôt Napoléon faisant deux pas vers David, leva son chapeau et faisant une légère inclinaison de tête, lui dit d'une voix très élevée : « David, je vous salue. — Sire, répondit le peintre, je reçois votre salut au nom de tous les artistes, heureux d'être celui auquel vous daignez l'adresser. »

Ensuite, le Sacre, pour être admiré par la foule des visiteurs, fut exposé au Louvre avant de figurer au Salon de 1808. Mais, à ce Salon de 1808 il y avait, face à face, le couronnement de Napoléon de David et le champ de bataille d'Eylau de Gros. Et on peut dire que c'est là que la jeune école romantique commença à s'opposer à la toute puissance davidienne. De fait, entre ces deux œuvres, les éloges et les critiques furent profondément divisés, tant dans le public qu'à l'Institut. Devant ces deux tableaux, un humoriste, opposé au régime, eut ce mot : « Sacre et massacre voilà bien tout le programme de l'Empire! »

Enfin, le tableau du couronnement ayant obtenu l'agrément sans réserve de l'empereur, David crut pouvoir en profiter pour tenter d'obtenir de ses travaux des sommes considérables, et pendant trois ans il se livra à des réclamations, incessantes et d'un goût douteux, appuyées par des arguments contestables. Si contestables que Napoléon dut mettre un terme à ces marchandages par un net refus quant à accepter ces exigences exhorbitantes.

Mais bientôt ces querelles financières cèdent la place à des inquiétudes autrement plus graves. Les désastres de la Grande

Armée à Moscou, puis l'invasion du territoire, non seulement font perdre à David son protecteur, mais lui font craindre que ses œuvres deviennent la proie de vainqueurs dont il redoute la furie. Le Sacre et les portraits de l'empereur sont alors transportés secrètement sur les côtes de l'Ouest de la France pour leur faire prendre la mer, ainsi qu'à David lui-même, si les menaces qu'il redoute se concrétisent. Mais ces craintes n'étaient pas fondées et ni le peintre, ni ses œuvres ne quittèrent le sol de la France.

En effet, en 1814 David ne fut inquiété ni par les troupes d'invasion, ni par les Bourbons. Mais après les Cent Jours, ayant signé les actes additionnels qui excluaient les Bourbons du trône, il dut prendre le chemin de l'exil avec les régicides signataires de ces actes.

Si j'ai été sévère, au début de mon propos, pour juger certains comportements de David, je dois maintenant, en toute justice, lui reconnaître un mérite : lui, si versatile dans sa jeunesse fut, à la fin de sa vie, et même dans l'adversité, toujours fidèle à Napoléon. Il eut même, pendant qu'il peignait le Sacre, cette parole pleine de modestie et d'adoration naïve : « Je me glisserai à la postérité à l'ombre de mon héros ». A la vérité, David sans Napoléon serait, sans aucun doute, passé tout de même à la postérité. Mais il se trouve quelque chose d'exceptionnel dans la rencontre de ces deux « artistes » collaborant à la création de cette comédie impériale. Je dis bien « artistes » car Napoléon, ce commediante, ce tragediante, s'est défini lui-même ainsi : « J'aime le pouvoir, mais c'est en artiste que je l'aime... Je l'aime pour en tirer des accords, des harmonies » (5).

**

Le Sacre, il faut aller le voir au Louvre, et là, après avoir admiré la valeur exceptionnelle de cette œuvre et la perfection de cette peinture somptueuse, on découvrira, dans cette foule

⁽⁵⁾ Emil Ludwig. Napoléon.

brillante et bigarrée, un monde, un monde où se mélangent l'Ancien et le Nouveau Régime, l'ancien et le nouveau siècle, où se côtoient, dans des rôles éphémères, des aristocrates, des croquants, des héros, des prélats défroqués et des parvenus. Et on devinera, sous cette exaltation du césarisme, et au-delà du faste et de l'apparat, les gloires et les petitesses, les jalousies, les ambitions et les trahisons, les vanités et les hypocrisies d'une société, brassée par les bouleversements de la Révolution, et se jouant à elle-même, dans des décors de carton, la comédie de la grandeur.

Etonnante comédie humaine entre le monde de Goya et l'univers de Balzac; mais surtout, gigantesque et fascinant spectacle, né de la collaboration de deux metteurs en scène de

STREET, STREET

génie : Napoléon et David.

L'INSTITUTION DE LA COUR ROYALE DE NIMES PAR LA RESTAURATION (1814-1818)

par M. Robert DEBANT, Membre résidant

La détermination du nombre des cours royales, de l'étendue de leurs ressorts et de l'abondance de leurs magistrats a tenu une place significative dans l'œuvre institutionnelle de la Restauration et dans les débats qui se sont ouverts dès 1814 sur le visage que devait imprimer à la France une monarchie constitutionnelle succédant à une dictature militaire, en particulier sur la mesure dans laquelle il lui était bon de revenir aux thèmes de l'Ancien Régime ou de sauvegarder les acquis de la Révolution et de l'Empire. En dehors de considérations de principes, le nouveau régime avait à régler ses choix sur des raisons de circonstance et d'opportunité, tout d'abord sur celles du maintien de l'ordre, que le retour des Bourbons rendait spécialement impératives et aiguës, puis sur les motifs de l'utilité sociale et économique des cours pour les villes qui les abritaient ou les départements qui en relevaient (1), enfin sur le point de vue de la commodité des justiciables, sujets ou citoyens. On conçoit qu'un sujet aussi délicat n'ait pu guère être épuisé en peu de temps et qu'il n'ait en fait cessé de tendre ses embûches jusqu'en 1820. Qu'en fut-il pour la cour de Nimes et notamment de quelle manière son institution fut-elle influencée, pour reprendre la vigoureuse analyse de Guizot, par la résurgence de « la vieille querelle que l'Empire avait étouffée et que

⁽¹⁾ Ces arguments allaient se trouver amplifiés, à partir de 1816-1817, par une conjoncture matérielle devenue sujette à de brusques évolutions.

la Charte voulait éteindre, la querelle de l'ancienne France et de la France nouvelle, de l'émigration et de la Révolution » (2) ?

La première Restauration avait hérité du régime napoléonien une cour impériale qui avait pris naissance comme l'ensemble des juridictions de sa nature en 1811 pour faire suite au tribunal — puis à la cour — d'appel créé par le Consulat en vertu de la Constitution du 22 frimaire an VIII et des grandes lois qui la complétaient (3). Sa composition nous est révélée dans le procès-verbal de son installation (10 juillet) (4), au cours de laquelle le commissaire impérial envoyé pour présider à son baptême, le sénateur comte du Bois du Bais, un « homme de Brumaire » (5), avait célébré la justice comme « un droit inhérent à toute souveraineté » et annoncé le rétablissement dans sa dignité passée d'une haute magistrature qui, après être parvenue en 1788, dans les cours de parlement, « à l'apogée de son illustration et de sa gloire », s'était vue « frappée de la foudre révolutionnaire [...], comme tant d'autres institutions grandes et utiles, sous des mains inhabiles qui ne savaient agir que pour détruire », mais qui jouissait désormais de la parfaite confiance du souverain. D'un recrutement presque entièrement régional, sinon gardois (6), elle renfermait une grande majorité de juristes qui avaient fait leurs premières armes comme avocats ou « défenseurs officieux », ou, pour les plus âgés, comme magistrats des tribunaux de l'Ancien Régime, notamment de la cour des aides de Montpellier, et qui, dans ce dernier cas, s'étaient parfois dévoués aux idées libérales de 1789 dans le sillage de Cambacérès avant que les circonstances ou les

(3) Rappelons que les « tribunaux d'appel » institués en l'an VIII

reçurent en 1804 le nom de « cours d'appel ». (4) Arch. dép. Gard, 1 U 5.

(5) Du Bois était titulaire de la sénatorerie de Nimes. Sur Louis-Thibault du Bois du Bais (1743-1834), ancien conventionnel, voir *Dict. de biographie française*, t. XI (Paris, Letouzey et Ané, 1965), col. 983-984.

⁽²⁾ Mémoires pour servir à l'histoire de son temps, t. I (Paris, 1858), p. 109-110. L'auteur complète ainsi ses vues synthétiques : « Ce ne fut pas seulement entre des partis politiques, mais entre des classes rivales que la lutte recommença en 1815, comme elle avait éclaté en 1789 ».

⁽⁶⁾ Le caractère local de la composition de la cour était appelé à s'accentuer en raison de l'institution de « conseillers-auditeurs », jeunes magistrats nommés sur proposition de la juridiction et destinés en principe à devenir conseillers.

décisions des gouvernements révolutionnaires n'interrompissent leur carrière : c'est de la grande institution voisine que venait ainsi le premier président de chambre Jean-Antoine de Forton (7). On notait en outre dans ses rangs un solide groupe de conseillers (environ le quart) qui avaient amorcé leur curriculum dans les tribunaux réguliers ou dans les administrations départementales de la réaction thermidorienne et du Directoire. L'orientation conservatrice de la juridiction éclatait, s'il en était besoin, d'une manière encore plus finement persuasive, par la présence marquante d'anciens fédéralistes, d'amis de la Gironde ou de « fructidorisés », et même de partisans d'une royauté absolue inaptes à tenir l'Empire pour autre chose qu'un expédient provisoire, comme le conseiller Jean-Jacques Baron (8) ou l'avocat général Claude-François Trinquelague (9). C'était à ces seules familles d'esprit qu'appartenaient, semblet-il, la plupart des personnages auxquels il nous est permis aujourd'hui d'appliquer une notation politique avec de sérieuses chances d'exactitude; encore convient-il d'ajouter qu'on avait désigné trois autres monarchistes — le plus connu étant Valérian de Renoyer, le futur hôte du duc d'Angoulême à Pont-Saint-Esprit, (10) — qui s'étaient dérobés par répugnance envers le serment de fidélité à Buonaparte. Le premier président, le baron

(7) Forton (1756-1823), issu d'une ancienne et riche famille de robe de Beaucaire, avait émigré et servi dans l'armée de Condé. Il n'éprouvait qu'aversion pour le régime impérial. Considéré comme un élément sûr par la seconde Restauration, il sera nommé premier président à Montpellier le 14 août 1815. (Voir : J.-C. Gégot, Le personnel judiciaire de l'Hérault (1790-1830), thèse pour le doctorat de 3° cycle, Université de Montpellier, t. II, 1974, p. 646-647).

(8) Baron, né en 1756, ancien conseiller à la cour des aides de Montpellier, avait dû émigrer par deux fois en Suisse. (Voir la Statistique des chefs de familles notables dressée par le corps préfectoral, arrondissement de Nimes, 1812. Arch. dép. Gard, 1 M 495.). Ses tribulations ne l'avaient pas empêché d'acquérir une très grosse fortune. En 1814, à l'aube de la première Restauration il s'emploiera à faire campagne pour le rétablissement de l'absolutisme monarchique. (Voir : Histoire de Nimes (Aix-en-Provence, Edisud, 1982), p. 260).

(9) Nous aurons l'occasion dans cette étude de mentionner ce personnage à plusieurs reprises. Son fils, conseiller-auditeur, épousa la fille de J.-J. Baron.

(10) Renoyer, issu d'une famille de robe, fut maire de Pont-Saint-Esprit en 1790, puis sous l'Empire. En 1815, il devait loger chez lui le duc d'Angoulême après la capitulation de Lapalud (8 avril). d'Empire Jean-Baptiste Mayneaud de Pancemont, était un ancien président au parlement de Dijon, devenu fort loyal à l'égard du pouvoir (11). Le troisième président de chambre, Noailles, avait appartenu au Corps législatif, comme beaucoup de hauts serviteurs des rouages impériaux. Pancemont et le procureur général Augustin Cavalier, ainsi, vraisemblablement, que la majorité de leurs collègues faisaient profession de catholicisme, mais on voyait à leurs côtés, comme il était normal à Nimes à l'époque impériale, quelques protestants avérés bien qu'imprégnés volontiers de l'esprit des Lumières et d'un certain « philosophisme » (12), le conseiller Auguste Fornier de Clausonne (13) ou le second président de chambre François-Joseph Gamon, un ancien conventionnel girondin et un ami de Boissy d'Anglas, héritier d'une vieille lignée de huguenots ardéchois (14): ainsi et quoi qu'on en ait parfois écrit, notamment sous la plume d'historiens anglo-saxons, l'« œcuménisme » régnait-il encore plus sereinement à la cour dans le domaine des traditions religieuses que dans celui des inclinations politiques (15). La juridiction, qui comprenait trois chambres, avait

(11) Lors de l'installation de la cour, Pancemont, répondant au commissaire impérial, avait exalté l'Empereur dans les termes de la plus solennelle flatterie, puis salué ainsi la naissance du roi de Rome : « Il ne manquait à la prospérité de la France que l'espoir de voir se perpétuer la race du grand homme qui l'a régénérée. Le Ciel vient de combler nos vœux ».

(12) Le rôle des protestants dans la vie publique de la cité sous l'Empire fut très grand, bien qu'ils ne représentassent qu'une minorité, Ainsi les deux tiers des conseillers municipaux appartenaient-ils à leur confession. Sans doute l'aisance et l'amour de l'ordre de leur bourgeoisie inspiraient-ils une confiance particulière à l'autorité gouvernementale ou préfectorale. (Voir : P. Petit, *Une métropole protestante en Languedoc, Nimes, 1802-1848* (Nimes, 1989), p. 16-17).

(13) Nous reviendrons sur lui dans le corps de cet exposé.

(14) Sur Gamon (1767-1832), sa longue carrière d'homme politique et son œuvre littéraire, voir : Dict. de biographie française, ouvrage cité,

t. XV, 1980, col. 315-316.

(15) Nous faisons spécialement allusion ici à M. Gwynne Lewis, un chercheur britannique, par ailleurs de solide mérite, qui nous paraît avoir trop fortement mis l'accent sur le facteur religieux dans les divisions qui ébranlèrent les pouvoirs publics gardois de la fin de l'Empire au début de la seconde Restauration (« La Terreur blanche et l'application de la loi Decazes dans le département du Gard (1815-1817 ») dans Annales historiques de la Révolution française, n° 176, avril-juin 1964, p. 174-193.

pour ressort les départements du Gard, de la Lozère et de l'Ardèche, ainsi que celui du Vaucluse, c'est-à-dire un ensemble au premier abord légèrement disparate mais sur lequel Nimes exerçait de longue date un rayonnement dominateur — pour ce qui est de la Lozère et de l'Ardèche — ou vers lequel la poussaient de subtiles affinités électives — dans le cas du Vaucluse (16).

Si la première Restauration, qui s'était gardée du reste de modifier l'organisation judiciaire de l'Empire (17), n'avait guère eu ni le temps ni la force d'apporter de grands changements dans les rangs de la cour (18), surtout en raison des dispositions conciliantes ou nonchalantes du chancelier Charles-Henri Dambray (19), les Cent-Jours allaient brusquement la mettre à l'unisson du trouble général de la nation et des agitations particulières du pays gardois (20). Tandis que les présidents de Pancemont et Gamon choisissaient de se faire respectivement élire à la nouvelle chambre des Représentants dans la Saône-et-Loire et dans l'Ardèche, et que certains de leurs collègues demeuraient trop solidaires des milieux protestant ou bonapartiste pour ne pas fermer quelque peu les yeux sur la réaction imposée par l'éphémère régime, quatre conseillers au moins se retiraient dès les premiers jours d'avril 1815 pour se dérober au serment à l'« Usurpateur » et près de la moitié des autres magistrats, comme l'a signalé Charles-Henri Pouthas, accep-

(16) On sait que le ressort des académies qui furent créées en 1808 était identique à celui des cours d'appel.

(17) L'inamovibilité des magistrats, cependant, était désormais subordonnée à l'institution des juridictions, comme nous le reverrons amplement.

(18) On peut noter toutefois la destitution du président Gamon. (Voir : *Histoire de Nimes*, Edisud, ouvrage cité, p. 260. Ce livre qualifie à tort Gamon de « président de la cour » au lieu de président de chambre).

(19) Le vicomte Charles-Henri Dambray (1760-1829), originaire d'une famille de parlementaires de Rouen, fut nommé chancelier et garde des sceaux en 1814. Il était de convictions très réactionnaires. Voir : Dict. de biographie française, ouvrage cité, t. X, 1962, col. 42-43. M. B. Yvert le qualifie de « fossile [...], incapable de comprendre la France nouvelle » (Dictionnaire Napoléon sous la direction de J. Tulard, Paris, 1987, p. 1453).

(20) Il convient de signaler dès l'abord qu'aux termes de l'Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire, les juges étaient reconnus inamovibles mais que l'Empereur se réservait de désigner avant le 31 décembre ceux qui bénéficieraient de l'inamovibilité.

taient de rester en place pour empêcher de « mauvaises » nominations, mais en refusant d'adhérer à l'Acte additionnel et de correspondre avec le ministère (21).

C'est à la fin de l'été et dans le courant de l'automne de 1815 que le gouvernement de la seconde Restauration, le cabinet du duc de Richelieu, avec ses gardes des sceaux Pasquier, puis à partir du 24 septembre François Barbé-Marbois, se prend à envisager la suppression de la juridiction nimoise et de quelques organes semblables. En premier lieu, le pouvoir, pressé par les faiblesses de son budget, estime en effet, comme il en sera fréquemment débattu au cours de la Restauration, que des économies s'avéreraient nécessaires dans l'importance et le mode de fonctionnement des services publics, et que de telles institutions pourraient être des premières à mériter ses coups de hache. En outre, et même lorsqu'il est représenté par des royalistes aussi modérés et empreints de « l'esprit de 1789 » que le sont les deux ministres de la justice, il lui est opportun de se concilier les ultras de gouvernement de la Chambre introuvable (22) qui, tout en répugnant d'une façon générale à toucher une brutalité excessive à l'ordre des choses acquises, rêvent mollement de limiter le nombre des cours pour rétablir autant que faire se peut, dans un souci de décentralisation, la puissance, l'ampleur de ressort et la force d'effectifs qui appartenaient aux anciens parlements : nous verrons plus loin avec quelle vigueur Villèle reprendra cet argument en 1817.

Si la question est aussi promptement mise à l'ordre du jour, c'est encore parce que la monarchie, succédant à un pouvoir qui avait accompli des nominations à ses yeux arbi-

(22) Cette assemblée avait été élue en août 1815. Le terme d'« ultra royaliste » ne paraît toutefois s'être répandu qu'au cours de l'automne.

⁽²¹⁾ Guizot pendant la Restauration (Paris, 1923), p. 108. Dans la lettre adressée le 11 novembre 1816 au ministre de l'Intérieur par l'ensemble des députés du ressort de la cour pour demander le maintien de cette dernière (voir plus bas), on peut lire : « Il n'en est point qui, dans nos derniers désastres politiques, se soit montrée aussi fidèle (que la cour de Nimes) à son légitime souverain ; sur trente-huit membres dont elle est formée, quinze ont refusé le serment qu'exigeait l'Usurpateur ; et il n'y a eu que le premier président, le procureur général et deux substituts qui aient signé l'Acte additionnel à la Constitution ».

traires et opposés au bien public, se voit contrainte de prescrire que tous les magistrats nommés pendant les Cent-Jours doivent être pourvus d'une institution personnelle pour bénéficier de l'inamovibilité octroyée par la Charte en son article 58 (23) et que cette investiture ne saurait évidemment leur être accordée que si la juridiction à laquelle ils appartiennent a elle-même reçu son « institution ». La suppression de certaines cours ou tribunaux mettrait le pouvoir en mesure d'écarter avec élégance et discrétion quelques indésirables, en particulier dans le groupe de ceux qui avaient été nommés par les Cent-Jours (24).

A Nimes, l'affaire tire une acuité et une urgence toutes spéciales du fait que d'assez nombreux membres de la cour, parmi lesquels le premier président de Pancemont, s'étant démis ou éloignés parce qu'ils avaient collaboré ou transigé avec le bonapartisme, le fonctionnement de la justice s'avère gravement compromis, et va le demeurer jusqu'à la fin de 1815, à une époque où la Terreur blanche, tout en accroissant de beaucoup la tâche dévolue aux magistrats, en justifie spécialement la valeur, comme le note du reste une des observations les plus pertinentes de la correspondance de Guizot, secrétaire général du ministère de la Justice : « Je sais que les circonstances sont difficiles et que l'action de la justice est quelquefois sans force contre les excès populaires : cependant une conduite ferme et impartiale en impose parfois aux plus insoumis [...]. La cause du roi ne doit pas être soutenue par des vengeances et des excès; c'est aux magistrats seuls qu'il a délégués, qu'appartient le soin de juger et de punir les coupables » (25).

L'illustre Nimois, aussi bien du reste que Decazes, le ministre de la Police générale, est assurément d'avis que la cour

⁽²³⁾ Pouthas, Guizot, ouvrage cité, p. 108.

⁽²⁴⁾ A Nimes, une relative épuration put se mettre en mouvement, qui amena pour la seconde fois la destitution du président Gamon; mais on eut recours à quelques autres façons de faire partir des « suspects », par exemple en supprimant des places.

⁽²⁵⁾ Lettre au procureur général d'Aix, août 1815, citée dans : Pouthas, Guizot, ouvrage cité, p. 106-107. Guizot venait alors d'inaugurer ses fonctions.

d'appel a seule qualité, objectivité et savoir-faire pour conduire à la fois une répression sereine des excès des monarchistes et des bonapartistes en face d'un préfet assez complaisant aux ultras, le marquis Joseph d'Arbaud-Jouques (26), et, à partir de janvier 1816, aux côtés de l'inconstante cour prévôtale dont le faible Barbé-Marbois a accepté le rétablissement afin qu'elle dirige une sorte de Terreur blanche légalisée (27). La manière peu empressée, sinon indulgente dont la première veille au châtiment des royalistes exaltés malgré les diversités politiques et confessionnelles de ses membres ne semble pas altérer outre mesure la bienveillance que lui voue le grand commis ; celui-ci a d'ailleurs lieu de se réjouir que la présence en son sein d'éminents réformés comme Auguste Fornier de Clausonne (28) contribue à protéger ses coreligionnaires de l'hostilité ambiante et parfois officielle, même si, d'un autre côté, il peut ressentir avec peine la mise à l'écart de quelques modérés de grand poids, le procureur général Cavalier (29) ou le conseiller auditeur

(26) Joseph d'Arbaud (1769-1849), issu de la noblesse de robe provençale, avait été en son temps un zélé serviteur de l'Empire. Louis XVIII, qui le tenait pour un caractère modéré, l'avait envoyé dans le Gard en 1815 (12 juillet) pour y calmer les esprits, mais il s'était très tôt converti— ou avait feint de se convertir— à la cause ultra si bien suivie dans son département. (Voir : Dict. de biographie française, ouvrage cité, t. III, 1939, col. 251-253). Au milieu des troubles et de la crise des institutions locales qui ont caractérisé les débuts de la seconde Restauration, les préfets ont joué un rôle prédominant (et, si on ose le dire, parfois « extraordinaire ») dans la sauvegarde de l'ordre sous toutes ses formes ; ils se sont notamment montrés fort actifs dans les propositions de nomination ou de destitution des magistrats.

(27) La création — ou plutôt la résurrection — des cours prévôtales était légale en considération des articles 62 et 63 de la Charte. Mais on critiqua, surtout à Nimes, le caractère expéditif et parfois arbitraire de

leur justice.

(28) Clausonne (1760-1826), brillant représentant de la haute bourgeoisie protestante libérale mais monarchiste de raison, fut conseiller à la cour en 1811, président de chambre en 1814. Son frère, Dominique Fornier de Valaurie (1763-1811), fut maire de Nimes sous l'Empire. (Voir : Statistique des chefs de famille, Arch. dép. Gard, 1 M 495; R. Chamboredon et D. Bertrand, « L'ascension des Fornier de Clausonne au siècle des Lumières, sous la Révolution et l'Empire » dans Annales historiques de la Révolution française, n° 258, octobre-décembre 1984, p. 479-494, notamment aux p. 491 et 492).

(29) Augustin Cavalier (1763-1847) fut en 1815 l'un des rares magistrats de la cour à s'opposer avec énergie aux ardeurs vengeresses des ultras à l'encontre des protestants et des libéraux. En janvier 1816, il fut mis d'office à la retraite à la demande du préfet. (Voir : Dict. de biogra-

Achille de Daunant (30). Toutefois, et sous réserve d'un examen plus approfondi des papiers du cabinet du garde des sceaux conservés aux Archives nationales, il ne paraît pas que les concitoyens de Guizot l'aient tenu pour ardemment désireux de susciter une très prompte « institution » de la cour ou qu'il ait joui du pouvoir et de l'influence suffisante pour l'obtenir à lui seul. Il était du reste trop désagréablement contraint de laisser quelque liberté d'action provisoire aux éléments les plus rétrogrades de la juridiction pour s'engager sans réticence dans cette voie.

Les premières démarches qu'accomplissent les autorités nimoises pour obtenir la reconnaissance de la cour sont tentées en octobre, à la nouvelle que le duc d'Angoulême s'apprête à visiter la ville pour tenter de faire cesser la Terreur blanche, un moment légèrement assoupie, puis renaissante. La cour et la municipalité rédigent des adresses à remettre au prince (31). Si la première a confié le soin d'élaborer son texte à certains de ses membres les plus ultras, en particulier au conseiller Baron (32), la seconde s'exprime en des termes très voisins, bien

phie française, ouvrage cité, t. VII, 1956, col. 1495). Son successeur, Bernard, était un ultra; il séjournera à Nimes jusqu'en 1818. (Voir : M. Jouve, Le palais de justice de Nimes (Nimes, 1901), p. 79).

(30) Achille de Daunant (1786-1867), qui appartenait à une famille de bourgeoisie protestante très notable de Nimes, devint conseiller-auditeur en 1814 et resta en fonction pendant les Cent-Jours. Ses opinions se rapprochaient de celles de Fornier de Clausonne (Dict. de biographie française, ouvrage cité, t. X, 1962, col. 286).

(31) Minute de la pétition de la municipalité, arch. dép. Gard, 1 M 530. Une copie de l'adresse de la cour, envoyée par le premier président de Noailles au garde des sceaux le 16 novembre, est conservée dans le dossier des Archives nationales coté BB 5 364. Charles-François de Trinquelague, député et ancien magistrat éminent de la juridiction nimoise, écrivit une lettre d'encouragement à cette requête, dans laquelle on peut lire : « Il faut surtout insister auprès (du duc) sur la nécessité d'avoir à Nimes tous les moyens de force et de répression possible, à cause du parti de rebelles qui y est et y sera toujours, et une cour souveraine exerçant dans toute sa plénitude l'autorité du roi remplira parfaitement cet objet. Ce moyen dans la bouche du principal témoin de l'état des choses aura le plus grand effet; il n'y a que cela qui puisse nous sauver [...] Il faut aussi que M... fasse valoir la bonne conduite d'une grande partie des magistrats dans ces derniers temps » (extraits de la lettre dans Arch. dép. Gard, 1 M 530).

Les deux dossiers cités montrent que ces démarches bénéficièrent de l'appui du préfet.

(32) Sur Baron, voir, plus haut, note 8.

qu'elle forme un corps aux inclinations relativement modérées, présidé par un royaliste de bon sens et assez éloigné des querelles religieuses, le marquis de Vallongue, et bien qu'elle soit forte d'un gros contingent de bourgeois protestants. Les principaux arguments avancés sont les suivants :

Bien que le roi, « qui règne en vertu du principe salutaire de la légitimité et dont les droits sont en outre fortifiés par l'amour bien prononcé de son peuple », n'ait pas besoin d'imiter l'Usurpateur et de créer un nombre infini de places afin de se gagner « des partisans ou des esclaves », la réduction des pouvoirs publics et de leurs moyens coercitifs serait fort nuisible à l'ordre et à la justice dans une ville qui se trouve aujourd'hui au centre d'un nœud de manœuvres criminelles et dont la monarchie, du reste, a toujours considéré la force et la bonne tenue comme indispensable à la conservation de son autorité : ainsi, par son édit de 1631, Louis XIII avait-il déjà fait rendre au présidial de Nimes les pays qu'on en avait démembrés et fixé à trente le nombre de ses magistrats afin que son pouvoir en fût mieux reconnu dans une cité « qui s'est si souvent portée aux désordres et aux mouvements, y entraînant les autres par sa qualité » (33).

En outre, si l'on se place au regard d'une harmonieuse répartition des juridictions qui soit ordonnée à la commodité des justiciables, on peut constater d'abord que Nimes fut dès le XIII° siècle, c'est-à-dire, dès le rattachement du Languedoc au domaine royal, le siège de l'une des trois sénéchaussées primitives de la province, avec Toulouse et Carcassonne, et que la création d'une sénéchaussée à Montpellier ne s'opéra que par un démembrement de son ressort, qui laissait à ce dernier les vastes étendues des diocèces de Nimes et d'Uzès, ainsi que celles du Vivarais et du Gévaudan. Il est à noter en second lieu que les vains efforts déployés au XVII° et au XVIII° siècles pour restreindre le trop vaste ressort du parlement de Toulouse dans le bas Languedoc furent toujours accomplis autour de Nimes et jamais de Montpellier : la création par Louis XV

⁽³³⁾ Ces citations sont extraites de l'adresse de la ville.

d'un conseil supérieur de justice en 1771, à la suite de la réforme Maupeou (34), et celle de l'un des grands bailliages de Lamoignon en 1778 (35). Si donc une limitation du nombre des cours s'avérait indispensable et que le choix des sacrifiées balançât tout naturellement entre les deux villes proches et concurrentes, l'éclatement du ressort de la nimoise ne saurait être retenu qu'à grand tort : le Vaucluse devrait en être distrait au profit d'Aix, avec laquelle ses habitants ont beaucoup moins de « relations habituelles » qu'avec Nimes, et l'Ardèche, si elle était rattachée à Montpellier ou même à Lyon, perdrait les avantages de sa proximité avec le Gard ainsi que les liens qui ont toujours uni ses habitants à ceux de notre département par une communauté de jurisprudence (36). Au contraire, la situation actuelle présente l'avantage que relèvent de notre juridiction, outre le Gard, trois départements qui lui sont limitrophes : si un remaniement des circonscriptions s'imposait, c'est la suppression de la cour de Montpellier qui viendrait continuer ce genre de bienfaits en provoquant l'union de l'Hérault et de l'Aveyron à Nimes, tandis que l'Aude et les Pyrénées-Orientales pourraient être englobées dans le ressort de la cour de Toulouse, laquelle, précise habilement l'adresse de la municipalité en utilisant l'argumentation des ultras, a fait suite au plus ancien parlement de province et mérite bien un tel agrandissement. Du reste, ajoutent ces textes, Nimes, la seconde ville du Languedoc, est forte d'environ 40.000 âmes,

⁽³⁴⁾ Voir : P. Falgairolles, « Le Conseil supérieur de Nimes (1771 à 1775) » dans Recueil d'études historiques, t. II, 1898-1906 (Nimes, 1906). Le ressort de cette éphémère juridiction comprit les sénéchaussées de Nimes, de Montpellier et du Puy.

⁽³⁵⁾ Pourtant, précise le texte de la cour, Montpellier avait justement perdu à la même époque sa cour des comptes et son bureau des finances : elle aurait pu faire valoir des arguments solides pour obtenir un grand bailliage.

⁽³⁶⁾ La pétition des députés du ressort de la cour dont nous ferons état plus bas, représentera en outre que si l'Ancien Régime répugnait à voir un trop grand nombre de parlements, c'est parce que ceux-ci possédaient ou s'étaient arrogé, outre leurs attributions judiciaires, certains pouvoirs législatifs et exécutifs, et qu'il convenait « de ne pas multiplier les difficultés » avec le roi. Le même texte affirmera que l'étendue du ressort de la juridiction nimoise n'était pas plus restreint que ne l'avaient été avant la Révolution ceux des parlements de Provence, du Dauphiné ou du Roussillon.

soit presque 25 % de plus que Montpellier, et celle-ci est déjà bien favorisée par la présence d'institutions régionales notables, comme le quartier général de la division militaire, et par son évêché ou sa vénérable faculté de médecine, qui draine plus de malades opulents qu'une cour de justice n'attire de plaideurs. Sans toujours consentir à se l'avouer, Nimes pâtira sans cesse au cours de son histoire de l'absence d'une université et n'en cherchera d'autant mieux à apaiser ce sentiment d'infériorité qu'en vénérant ses tribunaux comme son principal ornement ou en s'accrochant à leur présence pour favoriser l'épanouissement de son élite intellectuelle (37).

Enfin, la ville plaide non sans quelque exagération l'attachement particulièrement courageux de ses magistrats et de leurs concitoyens à la cause des Bourbons durant les Cent-Jours et le mérite que revêtit la très large fidélité des premiers à leur serment monarchiste. Elle rappelle au duc d'Angoulême, sans préciser bien entendu qu'il s'agissait presque exclusivement de gens du peuple et d'une assez modeste portion de leur classe, que plus de deux mille personnes l'avaient suivi au lendemain du retour de l'île d'Elbe lorsqu'il s'était élancé de Nimes pour essayer de barrer la route à Napoléon dans la Drôme et dans l'Isère (38); elle lui représente que la suppression de la cour comblerait les vœux de la turbulente minorité bonapartiste locale, ou vaunageoise et cévenole, qui ne lui a jamais pardonné d'avoir résisté à ses ambitions, ou bien qu'elle justifierait les nostalgies insensées de « la poignée de factieux [...], errant depuis trois mois loin de leur patrie (et se plaisant) à dire que sans eux Nimes ne sera plus rien ».

Le duc d'Angoulême se rend à Nimes le 6 novembre, puis y revient en diligence après l'affaire dite du petit Temple, du

(38) Parmi ces volontaires, que l'on surnomma les « Miquelets », il y eut extrêmement peu de protestants, peut-être six à peine. (Voir : D. Robert, Les Eglises réformées en France (1800-1830), (Paris, 1961), p. 274).

⁽³⁷⁾ Dans cet ordre d'idées, elle accordera constamment la même importance quelque peu vaniteuse et manifestera le même attachement à son académie, à laquelle appartinrent du reste, comme nous le verrons, beaucoup de magistrats de la cour.

12 novembre, au cours de laquelle le commandant militaire de la ville, le général Lagarde, avait été très grièvement blessé par un royaliste fanatique pour avoir tenté de s'opposer à ce que l'on troublât la reprise du culte protestant. Nous ignorons la manière dont les adresses furent remises au prince, les réactions qu'il en éprouva sur-le-champ et les suites qu'il tenta de leur donner. Son passage, au cours duquel il exhorta les autorités, réunies à la préfecture, à faire respecter l'ordre et les droits des réformés, semble avoir amorcé un relatif apaisement de la Terreur blanche spontanée et populaire, qui allait faire place, sous l'empire de la loi Decazes (du 29 octobre), à une répression judiciaire et administrative assez ferme dans le principe bien qu'un peu molle dans les directives de son application. Par ailleurs, les troubles, qui provenaient surtout jusque-là de conflits entre royalistes exagérés et bonapartistes ou libéraux, commencèrent à faire une part plus large à une résurgence des vieilles querelles entre catholiques et protestants (39). La question de l'institution de la cour de Nimes n'en fit pas de progrès. Il est vrai qu'en opposition à Barbé-Marbois et à Guizot, la Chambre introuvable, qui devait légiférer jusqu'en septembre 1816, essaya en octobre 1815 de faire ajourner d'un an l'entrée en application de l'inamovibilité des magistrats.

Les craintes des Nimois se réveillent au printemps de 1816 à la nouvelle d'un projet de suppression des cours d'Angers et d'Agen que Barbé-Marbois vient copieusement défendre devant la chambre des pairs. Le ministre, qui oppose le chiffre des dixsept anciens parlements et conseils souverains à celui des vingt-sept cours contemporaines, évoque notamment l'inutilité de

⁽³⁹⁾ Il n'est évidemment pas dans notre propos de nous étendre davantage sur l'histoire de la Terreur blanche. Il convient cependant de préciser que jusqu'à l'automne de 1815, les mouvements qui l'ont marquée ont été beaucoup plus souvent provoqués par des raisons politiques ou sociales que par des motifs religieux. Le préfet Joseph d'Arbaud-Jouques le note lui-même en ces termes : « Si quelque chose est incontestablement prouvé [...], c'est que le Gard a été en 1815 le théâtre de divisions purement politiques » (Supplément à la réfutation de Clément Perrot et dernier mot sur les troubles du Gard en 1815 (Paris, 1818), p. 4). En fait, nombre de protestants étaient riches et excitaient ainsi la jalousie; il semble d'autre part qu'une majorité d'entre eux avaient des sympathies libérales de gauche ou du centre-gauche.

plusieurs de ces dernières et suggère ainsi la division du ressort de la modeste Agen entre ceux de Toulouse et de Bordeaux, « terres classiques de la jurisprudence ». Le 20 avril, d'Arbaud-Jouques lui adresse une correspondance de haut intérêt (40). A propos du choix qui risque presque nécessairement d'être opéré entre Nimes et Montpellier, il s'abstient de reprendre à son compte la prétendue supériorité qui avait été naguère alléguée en faveur de la première au nom de la commodité des justiciables et du dévouement au roi, et se concentre sur les seuls arguments qui paraissent dignes de l'attention du gouvernement parce qu'ils touchent à l'intérêt général du royaume. Si Nimes présente une importance capitale pour la sûreté de l'Etat et doit être gouvernée en conséquence, c'est parce qu'à la différence de Montpellier, ville « éclairée et paisible », elle ne forme qu'une agglomération manufacturière et dont « la population est toute ouvrière, classe populaire active et laborieuse, mais inquiète, turbulente, ignorante et passionnée » (41). En outre, le Gard tient à la mer et au Rhône, et présente au nord « le front de ses redoutables Cévennes » ; ainsi que l'ont montré l'échec du soulèvement fédéraliste de 1792 et celui de la campagne du duc d'Angoulême en avril 1815, il peut donc « lier ou rompre à son gré, dans des troubles civils, l'ensemble des mesures politiques du gouvernement, des Pyrénées aux Alpes-Maritimes et la ligne des opérations militaires de la Garonne au Var; [...] une cour royale (y) est nécessaire, par la même raison que des citadelles ont été jugées nécessaires à Saint-Hippolyte, à Alès et au Pont-Saint-Esprit ». Joseph d'Arbaud-Jouques représente ensuite l'existence dans le Gard et particulièrement à Nimes de « deux cultes différents qui, balançant

(40) Arch. nat., BB 5 364.

(41) On sent affleurer ici le mépris craintif que réservent beaucoup de Provençaux à notre cité. Cette notation de psychologie des collectivités est assez largement répandue au XIX° siècle, surtout dans ses débuts. Abel Hugo écrit ainsi dans la France pittoresque : « La population (du Gard) est généralement laborieuse ; elle a l'esprit [...] porté vers les spéculations commerciales et les entreprises industrielles. Cette promptitude dans les actions, cette ardeur dans les pensées donnent un grand développement à l'irascibilité naturelle à l'habitant du Gard. Il se laisse facilement emporter par les passions » (Paris, 1835).

leurs intérêts par le nombre, moins que par les richesses, les lumières et l'industrie, offrent une rivalité indestructible et qui, au gré de tant d'événements politiques qu'il est sage de prévoir, peut si facilement se changer en une guerre intérieure ». Si cet argument majeur et classique ne semble pas avoir été avancé plus tôt par une haute autorité locale dans l'affaire qui nous retient, c'est sans doute parce que les troubles du Gard, comme nous l'avons vu, ne paraissent avoir pris une sérieuse tournure confessionnelle qu'à la fin de 1815 et que la cour, relativement peu frappée par l'épuration du temps, est parvenue à traverser la Terreur blanche en conservant certains de ses éléments réformés les plus notables. Le préfet n'en est pas moins persuadé, comme il l'écrira peu après — et l'on peut se demander dans quelle mesure l'histoire locale des cent trente années précédentes et l'enseignement politique des docteurs protestants nimois lui donnaient vraiment raison —, que « les éternels principes républicains et le constant système fédéraliste » des calvinistes du Gard les opposent fâcheusement aux autres adhérents de leur confession, même à ceux de La Rochelle, et plus encore aux luthériens, comme on peut concéder à Napoléon lui-même, si indifférent et peu subtil qu'il ait été par ailleurs en matière religieuse, le mérite de l'avoir discerné et surveillé (42).

En avril et en mai 1816, le conseil municipal se tourne à nouveau vers le roi et vers le garde des sceaux, la rédaction de la première de ses doléances étant confiée de toute urgence à

⁽⁴²⁾ Le préfet commettait sans doute quelque légère exagération en parlant des constants « républicanisme » et « fédéralisme » des Gardois. Ces sentiments s'étaient surtout manifestés au cours des crises les plus aiguës (guerres du XVI° siècle ou de Rohan) et la notion de « démocratie intégrale », qui avait été spécialement prêchée par Jurieu, n'avait recueilli, semble-t-il, qu'une audience assez modérée dans notre région. D'Arbaud-Jouques dira de l'Empereur : « Bonaparte, le plus despote des hommes [...] n'aimait pas (les calvinistes du Gard) et ceux-ci ne l'aimaient pas davantage » (Troubles et agitations du département du Gard (Paris, 1818), p. 23). D'autre part, c'est en tant qu'ancien préfet de la Charente-Inférieure qu'il avait rappelé l'harmonie et le bonheur marquant la coexistence des deux confessions à La Rochelle (cette observation est antérieure à 1816; elle se trouve dans le discours d'installation de Joseph d'Arbaud, du 30 juillet 1815, inséré ultérieurement dans : Troubles et agitations, ouvrage cité, p. 130).

un protestant notoire, Saussine de Seynes, conseiller général (43). Ses mémoires reprenant l'essentiel des textes précités, nous nous bornerons à en signaler les principaux éléments supplémentaires (44). Nimes, nous dit-on, mérite d'autant mieux d'être tenue pour la métropole judiciaire du Vivarais et du Gévaudan que tous les membres de son illustre barreau tirent leur origine de ces contrées (45). Les liens par lesquels se rattache au Gard le chef-lieu du Vaucluse récemment annexé ont été encore consolidés depuis peu par l'édification d'un pont majestueux dont notre département a assumé en grande partie les frais. Dans le ressort de la cour de Nimes, ne cessent de se multiplier tout particulièrement les appels en matière commerciale qui exigent d'être rendus avec promptitude, en raison de la foire européenne de Beaucaire, de la vente des vins de Saint-Gilles, du négoce des soieries des Cévennes qui se développe autour de la foire d'Alès, ou encore des manufactures drapières nimoises; et si l'on venait à objecter que Nimes jouit précisé-

(43) Voir l'adresse au roi dans les délibérations du conseil municipal, 24 avril 1816 (Arch. mun. Nimes, 1 D 28 B) et celle destinée au garde des

sceaux (22 mai) dans Arch. nat., BB 5 364.

(44) Nous n'insisterons guère sur l'un des points que développent la plupart des adresses rédigées au cours de la période qui nous intéresse : c'est depuis le XIII^e siècle que Nimes a développé une très intense activité judiciaire et le duc de Berry, frère de Charles V et lieutenant du roi en Languedoc pendant la guerre de Cent Ans, a songé très sérieusement à y installer le parlement dont la création paraissait s'imposer dans le Midi et que Charles VII a fixé à Toulouse au XV^e siècle; on s'appuie en fait sur des lettres — citées avec des omissions — par lesquelles le duc, le 19 juin 1384, se bornait à replacer à Nimes le siège de la sénéchaussée, qui avait été un moment transféré à Beaucaire à cause des troubles du « tuchinat » texte publié par Ménard, Histoire de Nimes, t. III Paris, 1752), Preuves, p. 77-79).

(45) Il y a là assurément quelque exagération .On peut penser toutefois que la bourgeoisie cultivée de ces terres un peu déshéritées, qui renfermait beaucoup de juristes, surtout à Aubenas et à Annonay, avait choisi Nimes par commodité et par prédilection pour l'épanouissement de ses éléments les plus brillants. (Voir : Abbé Ch. Jolivet, La Révolution

dans l'Ardèche, 1788-1795 (Largentière, 1930), p. 37).

A propos des liens unissant le Vivarais à Nimes, qui sont si volontiers célébrés dans nos textes, on peut avancer la restriction suivante : en 1781, les habitants des pays d'Annonay et de Villeneuve-de-Berg, mécontents de l'éloignement de Nimes et de la négligence de ses juges, obtinrent la création de sénéchaussée et demandèrent même que leurs appels fussent portés à Montpellier au lieu de Nimes, s'ils ne pouvaient l'être à Toulouse. (Voir : Jolivet, La Révolution dans l'Ardèche, ouvrage cité, p. 61 et 162).

ment d'un commerce assez prospère pour rendre superflus les avantages que le mouvement de sa cour apporte à son économie, il serait permis de répondre que Montpellier n'en est pas moins comblée à cet égard grâce à ses fabriques de mouchoirs, de couvertures de laine et de vert-de-gris, ainsi que par la proximité du port de Sète, dont les principales affaires sont entre les mains de ses habitants. Enfin, notre ville possède depuis peu des bâtiments judiciaires très convenables qui ont été payés par les quatre départements du ressort. Que le meilleur des rois se garde donc de justifier « le blâme que la malveillance active s'efforce de jeter sur elle »! Les démarches de la mairie seront appuyées par un vœu du conseil général (46), assemblée divisée presque en parts égales de catholiques et de protestants, et par une demande signée par tous les députés du ressort de la cour (11 novembre), qui feront remarquer en outre que l'extrême morcellement et le caractère montagneux des terres du Vivarais et du Gévaudan, sans compter la nature et l'esprit chicanier des habitants de ces contrées, surchargeait la juridiction nimoise d'un nombre d'affaires particulièrement élevé : nous savons de toutes manières que si l'on comptait l'ensemble des procès civils traités par les tribunaux du ressort de Nimes, on arrivait au chiffre d'une affaire pour quinze habitants au lieu d'une pour quatre-vingt-quinze dans la cour de Rennes (47). Enfin le président de Noailles, qui assurait l'intérim de la première présidence, ajoutera dans une correspondance particulière envoyée au garde des sceaux « que la crainte toujours subsistante de voir transférer (la cour) à Montpellier au cas d'une insurrection (était) seule capable de contenir les malveillants par la surveillance active des gens honnêtes » et que l'attachement jaloux des magistrats nimois à leur établissement était l'indispensable garantie de leur zèle (48).

(47) Voir : G. de Bertier de Sauvigny, La Restauration (Paris, 1974), p. 267. Ce calcul a été fait, il est vrai, pour la période 1820-1830. (48) 24 avril 1816. Arch. nat., BB 5 364.

^{(46) 11} novembre (Arch. nat., BB 5 364). La lettre est également résumée dans une note de travail adressée par le ministre de l'Intérieur au garde des sceaux (*Ibid.*).

L'institution de la cour de Nimes n'est hâtée ni par l'évolution générale de la politique de la nation ni par les changements apportés à la tête du ministère de la Justice. A l'initiative de Decazes, qui l'estimait fort compromettante, Louis XVIII dissout la Chambre introuvable le 5 septembre 1816, mais, à la différence de beaucoup d'autres circonscriptions, Nimes se plaît à réélire ses députés ultras, notamment Jules de Calvières et Charles de Vogüé, alors que l'influence du centre et du centredroit, c'est-à-dire des doctrinaires et des libéraux modérés, marque avec force la composition de la nouvelle assemblée et s'affirme de mieux en mieux au sommet de l'Etat. Sans doute, pour donner quelques apaisements à l'opinion réactionnaire menée par le comte d'Artois, le duc de Richelieu a-t-il remplacé le 8 mai Barbé-Marbois par le «chevalier de la Foi» Dambray (49) et Guizot par l'un des représentants de Nimes, Charles-François de Trinquelague, coryphée obstiné de la Contre-Révolution dans la région, qu'il a élevé au rang de soussecrétaire d'Etat. La nomination de ce dernier ne semble toutefois que rendre encore plus précaire le sort de notre juridiction. Selon l'historien local royaliste Baragnon, le Gardois n'ose en effet « ni mécontenter des ambitions locales déplacées, ni braver l'opinion par des nominations que l'on aurait pu attribuer à sa complaisance » (50).

En mars 1817, Villèle revient à la charge dans la discussion du budget pour réclamer devant la chambre des députés la réduction du nombre des cours royales à dix-huit, en invoquant encore une fois les raisons d'économie et la grandeur des parlements, tandis que Louis de Bonald saisit l'occasion pour offrir à l'assemblée une sorte d'apologie du système féodal (51). Les années 1817 et 1818 voient cependant le climat politique et judi-

(49) Sur Dambray, voir, plus haut, note 19.

(50) Abrégé de l'histoire de Nismes, de Ménard, continué jusqu'à nos

jours, t. IV (Nimes, 1835), p. 333-334.

⁽⁵¹⁾ Louis de Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, t. VI (Paris, 1863), p. 474. Selon cet auteur, Villèle demanda en compensation que l'on augmentât le nombre des magistrats des cours maintenues, afin de conférer à ces dernières plus de considération et de dignité, « en d'autres termes pour les rapprocher autant que possible des anciens parlements ».

ciaire se modifier sensiblement à Nimes. Une grande partie de l'opinion s'étant insurgée contre l'acquittement de Boissin, le meurtrier du général Lagarde, et contre les faiblesses accordées aux royalistes exagérés, le préfet d'Arbaud-Jouques est destitué le 16 février 1817 et remplacé par un protégé de Decazes, un catholique mais d'esprit ouvert sinon de caractère opportuniste, Apollinaire d'Argout (52). Les poursuites contre les fauteurs de la Terreur blanche reprennent avec plus d'énergie et l'année ne s'achèvera pas sans que le maire Vallongue lui-même n'ait été démis sous le prétexte de sa santé chancelante.

A la suite de ses réunions de juin et d'août, la municipalité élabore une nouvelle supplique, qu'elle envisage cette fois de faire remettre à Louis XVIII par une députation « œcuménique », composée de catholiques et de protestants, Espérandieu, l'avocat général Isidore de Ricard et Antoine de Chabaud-Latour (53). Aux arguments déjà mentionnés ce texte ajoute l'éclat qu'apportent les magistrats à la vie intellectuelle de Nimes, la suite des hommes illustres qui sont nés dans la ville et la beauté de ses monuments romains qui attesteront longtemps encore à l'avenir son ancienne grandeur et son éternelle importance. Ces remarques impliquent respectivement les convictions suivantes. La première fait ressortir une fois de plus que les gens de justice sont tenus pour l'une des principales fractions de l'élite urbaine, même si beaucoup d'entre eux

(52) A. d'Argout (1782-1858) avait été sénateur de l'Empire. Il sera ministre de la Marine, puis de l'Intérieur au début de la monarchie de Juillet. Il manifestera toujours de la bienveillance envers les protestants. Voir : Dict. de biographie française, ouvrage cité, t. III (1939), col. 603-605.

⁽⁵³⁾ Voir surtout les délibérations du conseil municipal des 26 juin et 1er août 1817. Espérandieu était un avocat brillant. Antoine de Chabaud-Latour (1769-1832), protestant, ancien membre du Corps législatif, sera élu député en 1818. (Voir : Dict. de biographie française, ouvrage cité, t. VIII (1959), col. 113). Isidore de Ricard, né à Nimes en 1779, devint avocat général à la cour locale en 1811, puis premier avocat général en 1818. (Voir : Statistique des chefs de famille, arrondissement de Nimes, 1812, Arch. dép. Gard, 1 M 495). De sentiments conservateurs, il déclara dans son discours de réception à l'Académie du Gard : « Il n'y a point eu d'époque où l'on ait eu plus d'esprit en France que dans le XVIIIe siècle; il n'y en a point eu où l'erreur a trouvé plus de créance » (Notice... des travaux les plus remarquables de l'Académie de 1812 à 1822 (Nimes, 1822), p. 10-11).

n'occupent en vérité qu'un honorable second plan dans la hiérarchie des fortunes, derrière les grands propriétaires terrriens (54). La seconde révèle une conscience de la richesse de la sève locale qui n'est apparue selon nous qu'assez tard, à la contemplation des grands humanistes du siècle des Lumières et du Refuge protestant, et de la renommée internationale que le temps leur avait méritée. La dernière contient un hommage aux préfets du Consulat et de l'Empire, Dubois et d'Alphonse, dont l'un a grandement favorisé l'épanouissement des milieux judiciaires en restaurant la prestigieuse académie de Nimes sous le nom de lycée puis d'académie du Gard (55) et dont l'autre a contribué à réveiller l'émotion publique d'une glorieuse antiquité citadine en relevant la dignité des Arènes (56). Apollinaire d'Argout vient ensuite à l'appui des doléances municipales en écrivant que la disparition de la cour serait d'autant plus grave que le marasme de l'industrie textile épuise l'économie nimoise : c'est une allusion à la crise de mévente qui s'est ouverte au début de la Restauration et ne trouvera guère d'issue avant 1820 (57).

(54) La considération pour les magistrats était très largement répandue à Nimes. En outre, les protestants, qui étaient nombreux dans leurs rangs. voyaient dans l'exercice de la justice une revanche particulièrement savoureuse sur l'Ancien Régime qui les avait exclus de la « fonction publique ». Notre remarque sur la place sociale des gens de justice est tirée de l'examen des Statistiques des chefs de famille notables, dressées en 1812 et tenues en partie à jour jusqu'en 1818 Arch. dép. Gard, 1 M 494 à 497). En 1814, sur les trente-deux magistrats de la cour, treize appartenaient à la noblesse, moyenne ou petite. (Voir le tableau dans : Arch. dép. Gard, 4 U 5/771).

(55) L'académie, qui avait été fondée en 1682 et supprimée par la Révolution, jouissait alors d'un singulier prestige. Elle réunissait beaucoup de magistrats. L'examen de leurs participations à ses travaux et à ses actes révèle, outre leur culture, leur attachement au classicisme et aux valeurs de l'ordre, mais aussi à celles de la liberté — opposée à la licence —, à laquelle la fin du « joug du despotisme militaire » avait ouvert la voie.

(56) En vérité, Nimes a toujours puisé la conscience de sa majesté dans la contemplation de ses origines et de leurs vestiges, mais une « reprise en main » s'avérait nécessaire dans ce domaine après les troubles de la Révolution.

(57) 19 août 1817 (Arch. nat., BB 5 364). Le rapport municipal de la même année avait déjà représenté que la suppression de la cour constituerait une perte d'environ 500.000 francs et l'ancien maire, le marquis de Vallongue, avait souligné lui-même que Nimes serait livrée sans elle

C'est seulement par ordonnance du 8 décembre 1818 et sans doute grâce au zèle du préfet que la cour reçoit son institution, mais après avoir été discrètement épurée de plusieurs des sympathisants les plus notoires à la cause des ultras — comme le président de Noailles et le procureur général de Bernard —, qui sont presque tous remplacés par des protestants constitutionnels (58). Le nouveau premier président, Henri de Cassaignolles, est un Gascon, député fort libéral du Gers depuis 1816 (59). Des historiens monarchistes très avertis ont vu dans cette évolution le succès de l'une des trois missions principales qui avaient été assignées au représentant du gouvernement, avec la dissolution de la garde nationale jugée trop « royaliste » et la préparation des élections de 1819 dans une direction modérée.

On relèvera que l'existence de la cour avait été mise en question par des ultras du Midi convaincus de la valeur du système institutionnel de l'Ancien Régime, mais qu'elle avait été défendue par d'autres ultras qui, tout en utilisant des arguments d'inspiration réactionnaire comme les mérites acquis par la fidélité au duc d'Angoulême ou la nécessité de prévenir les derniers soubresauts du bonapartisme et tout en évoquant de près ou de loin dans leur « discours » l'indispensable union du trône et de l'autel, avaient dû prendre à leur compte des raisons que nous pouvons qualifier de constitutionnelles et dont nous citerons la principale : il est inutile de songer à restaurer des parlements sous le prétexte qu'ils offraient naguère

à la cupidité des usuriers. Le Comité de division chargé de la formation des départements en 1789-1790 estimait déjà, à propos du choix du cheflieu du Gard, que « pour la ville de Nimes [...] la masse de ses impositions (et) la perte qu'elle allait faire d'une grande et antique sénéchaussée lui méritaient la préférence » (cité par A. Blanchard et E. Pélaquier, « Le Languedoc en 1789 », numéro spécial du Bulletin de la Société languedocienne de géographie, 1er semestre 1989, p. 48).

⁽⁵⁸⁾ Parmi les plus brillants de ces derniers, on peut citer, à côté de Clausonne, le baron Achille de Daunant, qui sera élu député à la fin de la Restauration et s'ouvrira en 1830 à un orléanisme ardent (voir, plus haut, note 30).

⁽⁵⁹⁾ Cassaignolles (1753-1838) avait été fédéraliste pendant la Révolution; il entra à la cour de Nimes en 1815; député en 1816, réélu en 1817; en 1822, en 1828; à nouveau après la révolution de 1830.

un indispensable contrepoids à l'autorité du monarque puisqu'ils ont été remplacés dans ce rôle par la nouvelle représentation nationale (60). Les débats suscités autour de l'affaire de Nimes révélaient ainsi non seulement une division entre ultras, mais aussi des contradictions au sein de l'ultracisme. On prônait en outre le retour à des parlements puissants et dotés d'un vaste ressort, mais on critiquait dans le même temps la reviviscence éventuelle des pouvoirs abusifs qu'ils avaient ainsi exercés, notamment celui de Toulouse, jusque dans les domaines législatif et exécutif. Enfin, on exaltait la valeur d'une justice efficace et prompte, déléguée par l'autorité centrale du roi seul détenteur de la souveraineté — et agissant pour la sauvegarde de ses prérogatives, mais on glorifiait la résurrection des anciennes cours locales comme instruments du nécessaire fédéralisme et comme garantes du règne de l'incorruptibilité (61).

D'autre part, l'institution de la juridiction nimoise était réclamée par un conseil municipal qui exaltait avant tout la cour comme le seul organe capable d'assurer la concorde à la condition qu'elle fleurît sans doute, comme naguère, à l'ombre des lys, mais qu'elle épousât désormais une forme d'union au trône assez librement consentie pour servir de modèle au peuple tout entier. On admettait donc la nécessité de suivre la maxime de Decazes selon laquelle il convenait aux temps nouveaux, ainsi que le proposait la Charte, de « nationaliser la royauté et de royaliser la nation ». C'est surtout d'ailleurs l'influence des doctrinaires et des libéraux modérés qui avait permis le règlement satisfaisant de la question nimoise. La confirmation d'une cour d'appel sous de tels auspices révélait incontestablement le rayonnement de sérieux, d'impartialité et d' « œcuménisme » qu'émanait pour l'essentiel la justice ordinaire de la ville, même

(60) Ce raisonnement est développé en particulier dans la pétition des députés du 11 novembre 1816.

⁽⁶¹⁾ Cet argument fut notamment utilisé par François Froment. (Voir G. Lewis, «La Terreur blanche», article cité; p. 175, note 2). — En vérité, la centralisation était contraire aux principes de la Charte; durant toute la Restauration, on parla de réformes de structure qui auraient ranimé la vie locale par la décentralisation, mais cette question demeura toujours faussée par les luttes de partis. (Voir : G. de Bertier de Sauvigny, La Restauration, ouvrage cité, p. 375-376).

si des défaillances passagères avaient pu lui être reprochées à cet égard. Elle préparait surtout cette alliance d'un conservatisme éclairé et d'un esprit de liberté qui allait s'épanouir après la Révolution de 1830, tout au moins pendant les premières années de la monarchie de Juillet. Deux citations peuvent définir symboliquement de quelle manière cette mesure respectait les valeurs de l'Ancien et du Nouveau Régime. En 1826, dans l'éloge funèbre d'Auguste Fornier de Clausonne, l'une des plus brillantes incarnations d'une telle synthèse, Boissy d'Anglas louait le disparu d'avoir « distribué à tous les citoyens la justice, cette émanation du ciel et cette dette sacrée des rois » en ayant rallié la monarchie censitaire comme « (le) port qui mettait désormais à l'abri des orages » (62), tandis que Guizot, dont la grande ombre domine notre exposé, devait écrire dans ses mémoires : « Je suis de ceux que l'élan de 1789 a élevés et qui ne consentiront point à descendre » (63).

 ⁽⁶²⁾ Archives du château de Clausonne (déposée aux Arch. dép. Gard),
 liasse 73.
 (63) Ouvrage cité, t. I, p. 27.

A PROPOS D'UN TABLEAU DU MUSEE DES BEAUX-ARTS DE NIMES : D'APELLE A MORONI

par M. Jacques BOMPAIRE, Membre non résidant

Je revisitais, il y a quelques mois, le musée de la rue Cité-Foulc, et je m'arrêtais longuement dans la salle de la Renaissance italienne, surtout consacrée au Quattrocento. On y admire une « Vierge à l'enfant » du Milanais Bernardo Luini ; toute une série de tableaux florentins, entre autres de l'atelier de Domenico Ghirlandaio ou de Lorenzo di Credi (son beau « Mariage mystique de Sainte Catherine ») ; des œuvres de l'école de Ferrare et, bien entendu, de celle de Venise, entre autres un tableau de Jacopo Bassano et une œuvre tout à fait originale de Jean-Baptiste Moroni de Bergame, qui appartient au Cinquecento. « Fascination Picture », note un guide anglo-saxon. Il a d'emblée retenu mon attention et c'est de lui que je voudrais vous entretenir aujourd'hui.

Son sujet est « la *Calomnie* d'Apelle ». Il s'agit de la reconstitution d'un tableau allégorique représentant la Calomnie, son cortège, sa victime, œuvre d'un des plus grands peintres de l'Antiquité, naturellement perdue (certains ont même douté de son existence). Mais elle nous est connue par la description précise qu'en a laissé l'écrivain et philosophe Lucien, l'auteur des *Dialogues des morts, des dieux, des courtisanes*, et de bien d'autres ouvrages, qui vivait au II^e siècle entre Trajan et Marc-Aurèle. Le même sujet a été traité par de nombreux artistes, en particulier Botticelli, Mantegna, à la Renaissance, et aussi

aux siècles suivants C'est un cas exceptionnellement intéressant que celui d'un tableau disparu, qui ressuscite en quelque sorte et vit d'une vie nouvelle, grâce à la médiation de la littérature.

Examinons l'ouvrage de Lucien qui a pour titre « Qu'il ne faut pas croire à la légère à la calomnie », ou à la délation calomnieuse (c'est le sens du mot grec diabolé).

« (§ 2) Pour nous garder, autant que possible, de tomber dans les pièges de la calomnie, je veux faire voir dans mon ouvrage, comme en un tableau, ce qu'elle est, comment elle commence, quels effets elle produit. Auparavant je dois dire qu'Apelle d'Ephèse a dessiné ce tableau longtemps avant moi. Car il fut lui-même dénoncé à Ptolémée comme ayant pris part à une conjuration... Un de ses rivaux nommé Antiphilos, jaloux de sa faveur auprès du roi et envieux de son talent, le dénonça à Ptolémée... (§ 3) Ptolémée, qui en général manquait un peu de jugement et qui avait été élevé parmi les flatteurs du despotisme, fut tellement enflammé de colère que... sans même s'informer... il s'emporta aussitôt et remplit le palais de ses cris... Et si l'un de ceux que l'on avait arrêtés avec (Apelle)... touché de compassion pour (lui), n'avait déclaré qu'il n'avait aucune part au complot, il aurait eu la tête tranchée... (§ 4) On dit que Ptolémée eut tellement honte de sa conduite qu'il fit présent à Apelle de cent talents (environ 560 000 francs-or)... Apelle se souvenant des dangers qu'il avait courus se vengea de la calomnie en composant le tableau que je vais décrire ».

Précisons qu'il s'agit, non pas de Ptolémée IV Philopator (deuxième moitié du III^e s.), comme le pense Lucien, qui est le contemporain d'Apelle, à la fin du IV^e siècle. Ajoutons qu'Apelle est souvent mentionné et loué par Lucien (1).

Situons Apelle dans l'histoire de la peinture grecque. La grande peinture, on le sait, est presque totalement perdue pour nous. On n'en connaît que des reproductions plus ou moins fidèles par la peinture des vases; pour la peinture du V^e siècle,

⁽¹⁾ Imag. 3, associé à Zeuxis et Parrhasios; 8, associé à Euphranor et Aétion; cf. Salt. 35, avec Phidias; Merc. cond. 42, avec Parrhasios, Aétion, Euphranor.

celle du grand Polygnote de Thasos qui décora, peu après les guerres médiques, la Lesché de Delphes. C'est aussi le siècle des peintres de l'école de Sicyone ; du contemporain de Périclès Zeuxis d'Héraclée (de Lucanie), dont le talent est plus expressif et contrasté (2); de Parrhasios d'Ephèse, à l'art subtil, et d'Apollonios d'Athènes, qui fut le premier à user systématiquement des jeux d'ombre et de lumière. De la peinture du IVe siècle et des siècles hellénistiques, on trouve des reflets dans les mosaïques (du Musée de Naples notamment), et, plus tard, dans la peinture de Pompéi, Herculanum, Boscoreale. Quelques noms émergent : Euphranor de Corinthe, Nicias d'Athènes et surtout Apelle. Mentionnons aussi son concurrent Antiphilos, auteur de la dénonciation, jouissant d'une grande notoriété en Egypte, et son contemporain Aétion, dont Lucien décrit le tableau « Les noces d'Alexandre et de Roxane », exposé à Olympie, puis transporté en Italie (où Lucien le vit) (3), et son autre contemporain et rival, Protogène de Caunos.

Apelle d'Ephèse (en fait de Colophon) est d'abord un portraitiste, de Philippe de Macédoine, d'Alexandre - qu'il peint à cheval, en porte-foudre, ou accompagné d'allégories guerrières —, de Ptolémée Ier. Il peignit d'autres compagnons d'Alexandre Cleitos, Antigone. On lui attribue un autoportrait. C'est aussi un maître de la peinture héroïque (Artémis, Héraclès) ou allégorique (Calomnie opposée à Vérité, Tychè, Charis, le Tonnerre, l'Eclair). C'est un observateur délicat du corps féminin : il composa plusieurs Aphrodites nues, dont la célèbre Anadyomène de Cos, transportée à Rome. Pline l'ancien caractérise son art par les mots venustas (grâce) et simplicitas. On trouve aussi dans ses tableaux des éléments de paysage et l'amorce de la nature morte, qui connaîtra un beau destin dans la peinture romaine; et, selon Pline, c'est un remarquable coloriste. Bref, il surpassa ses devanciers comme ses prédécesseurs : « omnes prius genitos futurosque postea superavit » (Pline, N.H. 35, 79, 80). On l'a comparé au sculpteur Praxitèle, qui

⁽²⁾ Lucien a décrit certains de ses tableaux, cf. Zeuxis.(3) Cf. Lucien, Hérodote ou Aétion, 4 sqq.

domine la première moitié du même IV^e siècle et créa l'immortelle Aphrodite de Cnide.

**

Voici la description que donne Lucien (Calumn. 5) du tableau de la « Calomnie » (d'après la traduction Chambry, Paris, 1934). C'est une ecphrasis, qui relève d'un genre littéraire très en vogue au II^e siècle :

« Sur la droite est assis un homme qui a des oreilles énormes, à peu près semblables à celles de Midas. Il tend la main à Délation (Diabolé) qui s'avance mais qui est encore loin de lui. A ses côtés sont deux femmes, Ignorance (Agnoia) et Suspicion (Hypolèpsis), je crois. De l'autre côté, Délation s'avance sous la forme d'une femme extrêmement belle; elle est ardente et hors d'elle-même, comme une femme qui fait éclater sa rage et sa colère. Elle tient de la main gauche une torche brûlante; de l'autre, elle traîne par les cheveux un jeune homme qui lève les bras au ciel et prend les dieux à témoins. Elle est conduite par un homme pâle, au regard perçant, qui a l'air d'avoir été desséché par une longue maladie : on peut croire que c'est l'Envieux personnifié (Phthonos). Deux femmes accompagnent Délation, l'excitent, la parent et l'attifent. J'appris du guide qui expliquait le tableau que ces femmes étaient, l'une Embûche (ou Machination, Epiboulè), l'autre Tromperie (Apatè). Derrière elles suivait une femme en grand deuil, aux vêtements noirs et déchirés. On me dit, je crois, que c'était Repentance (Metanoia). Elle se retournait souvent, les larmes aux yeux, et, en pleine confusion, elle jetait des regards à la dérobée sur Vérité (Alètheia) qui s'avançait. C'est ainsi qu'Apelle avait représenté sur le tableau le danger qu'il avait couru ».

Ce texte a le ton de la narration, avec des hésitations qui animent la description (« je crois », « à mon avis »), avec le commentaire du guide. La qualité principale est la netteté du dessin, soulignant la mise en place des dix personnages, la précision du geste et du rythme. Quelques traits sobres, mais

caractéristiques : Calomnie est « une très belle femme (4), ardente » ; Envie se signale par son regard, son air maladif ; Repentance par son regard, ses pleurs, son vêtement ; Embûche et Tromperie par la vivacité et l'empressement.

La description est suivie d'un long développement psychologique et moral. C'est un second tableau que Lucien invente à son tour et construit à la façon d'un drame à trois personnages : le calomniateur (diaballôn, cf. diabolos) qui est le protagoniste, le calomnié (diaballomenos), le juge (« celui qui écoute », en général un prince). S'ajoute une foule de figurants, comparses ou complices. Le style est vigoureux. Je ne retiens ici que la conclusion, qui est un appel à la raison contre la passion, à la justice contre l'injustice, à la vérité contre l'ignorance (30-31). La calomnie est un obstacle à la recherche de la vérité.

**

Le tableau d'Apelle restitué par l'écrivain grec inspira un tableau célèbre de Sandro Botticelli, du Musée des Offices à Florence. Cette œuvre, qui date vraisemblablement de 1494, est, de toutes, la plus fidèle au modèle : elle suit exactement la description de Lucien. Une question se pose : comment Botticelli a-t-il eu connaissance du texte grec ? La première traduction latine connue du traité *Sur la calomnie* est due à Guarino de Vérone, vers 1406 ; elle fut faite sans doute à Constantinople et elle est conservée notamment dans un manuscrit de Modène, « Guarino tient le traité en particulière estime et le trouve en accord parfait avec le goût de son époque » (5). Plusieurs autres traductions furent faites au Quattrocento dès avant l'imprimé (6). La traduction de Guarino est passée (pour le chapitre qui décrit la « Calomnie » d'Apelle) dans le *Traité de la peinture* de Leon Battista Alberti, en latin (1435), puis en italien (1436).

(6) Ibid., p. 66-68.

⁽⁴⁾ Le mot grec est γύναιον, simple équivalent de γυνά ici, comme souvent. Un sens péjoratif est exclu; le sens hypocoristique serait forcé.
(5) E. Mattioli, o.c., p. 44-47, la citation est p. 47.

C'est dans ce traité vraisemblablement que le lut plus tard Botticelli. Rappelons que la première édition complète du texte grec de Lucien parut à Florence, en 1496 seulement. Le traité d'Alberti eut un succès extraordinaire : l'intérêt des contemporains pour le genre rhétorique de l'ecphrasis et pour les personnifications fut précisément un élément de ce succès.

On voit que tous les personnages de Botticelli, au nombre de dix comme chez Apelle, sont à la place même et dans l'attitude même décrites par Lucien, et que la composition est identique : le juge couronné est à droite, la Vérité à gauche. Voici quelques jugements sur ce chef-d'œuvre. De Valeria Ando : « Botticelli ajoute seulement une tension nouvelle » (ainsi l'abattement du roi, assis sur son trône; les gestes des bras d'Embûche ou Tromperie ; le bras de Vérité, tendu vers le ciel). De Berenson : « Botticelli (est) hanté par le désir d'exprimer des valeurs pures, désincarnées ». Dans ce grand décor à l'antique, plus italien que grec ou romain, passent des figures symboliques au maintien stylisé, et toujours empreintes de noblesse et de beauté. Mentionnons encore André Suarès, qui peut satisfaire ici son goût pour ces « longs corps si élégants, si frêles »..., si peu sensuels (7). Bref, l'interprétation du Florentin paraît accordée à la vision de Lucien dans la description mais aussi dans le reste du De calumnia où domine le souci éthique.

Autre trait botticellien, la belle chevelure de Vérité épandue sur sa nudité, est à rapprocher de celle de l'Anadyomène nue d'Apelle, aux cheveux humides et magnifiques (cf. A.Pal. XVI, App.Planud, 178 et 179). Et l'attirance du Florentin pour les formes allégoriques (qu'on pense au « Printemps ») est proche de celle d'Apelle.

⁽⁷⁾ V. Ando, o.c., p. 74; Berenson, Les peintres italiens de la Renaissance. Paris, 1935, p. 134; A. Suarès, Le voyage du condottiere, II, Paris, rééd. Grasset 1984, p. 310.

Passons maintenant au tableau de Nimes (fig. 1), qui est si différent de celui de Botticelli, ne serait-ce que par le nombre des personnages, plus d'une vingtaine. Il est attribué à J. B. Moroni ou Morone (1525-1578). Il y a plusieurs peintres de ce nom, originaires de Vérone, mais le nôtre est des environs de Bergame. Il fut élève d'Alexandre Buonvicino, dit Moretto, de Brescia, lui-même proche du grand Vénitien, le Titien. Moroni, comme son maître, est auteur de nombreux portraits et excellent coloriste. Il a dessiné aussi des tableaux d'histoire, d'un dessin assez sec. Ici il s'est essayé à l'allégorie et s'y est complu, pourrait-on dire. En effet, l'ensemble qu'il a conçu sous le couvert d'Apelle est très complexe et ajoute beaucoup au modèle.

Notons que la composition et le mouvement sont inversés par rapport à la description de Lucien. Le roi-juge est sur la gauche, la Vérité sur la droite. On pourrait en déduire que Moroni a travaillé d'après une gravure, où l'inversion est normale. Mais l'important est ailleurs. Le groupe du roi a été passablement étoffé : adjonction de Simulatio, Luxuria. Ingratitude (?), Spes, ainsi que la nymphe Daphné à moitié métamorphosée en laurier; la Suspicion est devenue un guerrier casqué, de même que l'Embûche, changée en Odium, l'Envieux est remplacé par l'Envie (Invidia) (8), femelle assez hideuse, tandis que la Tromperie est devenue un homme barbu, accompagné d'un chien. Des inscriptions en latin (en général au pied des figures, le nom étant au datif) et des légendes en latin (insérées dans le décor; v. Appendice) répondent à une intention didactique. Le décor, où domine l'ordre ionique, est tout autre que chez Botticelli : statues dans les niches, comme chez lui, mais aussi, dans le fond, des personnages de chair, le Temps, la Servitude, la Fortune assise sur sa roue, la « Mère des vertus » emprisonnée derrière des barreaux. Divers objets sont accrochés aux murs

⁽⁸⁾ C'est normal en passant du grec (masculin $\omega \vartheta \acute{o} \nu_0 s$) au latin (féminin *invidia*). Inversement pour $\sharp \pi_! \beta o_0 \lambda \acute{\eta}$ et *odium*, on a une femme, puis un homme (le neutre étant assimilé au masculin). Cependant c'est un homme qui incarne la Tromperie (or en grec comme en latin, $\check{a}\pi \acute{a}\tau r$ et fraus sont féminins); *idem*, pour Suspicion (or $\check{b}\pi \acute{o}\lambda r \vartheta _1 s$ et suspicio sont tous deux féminins).

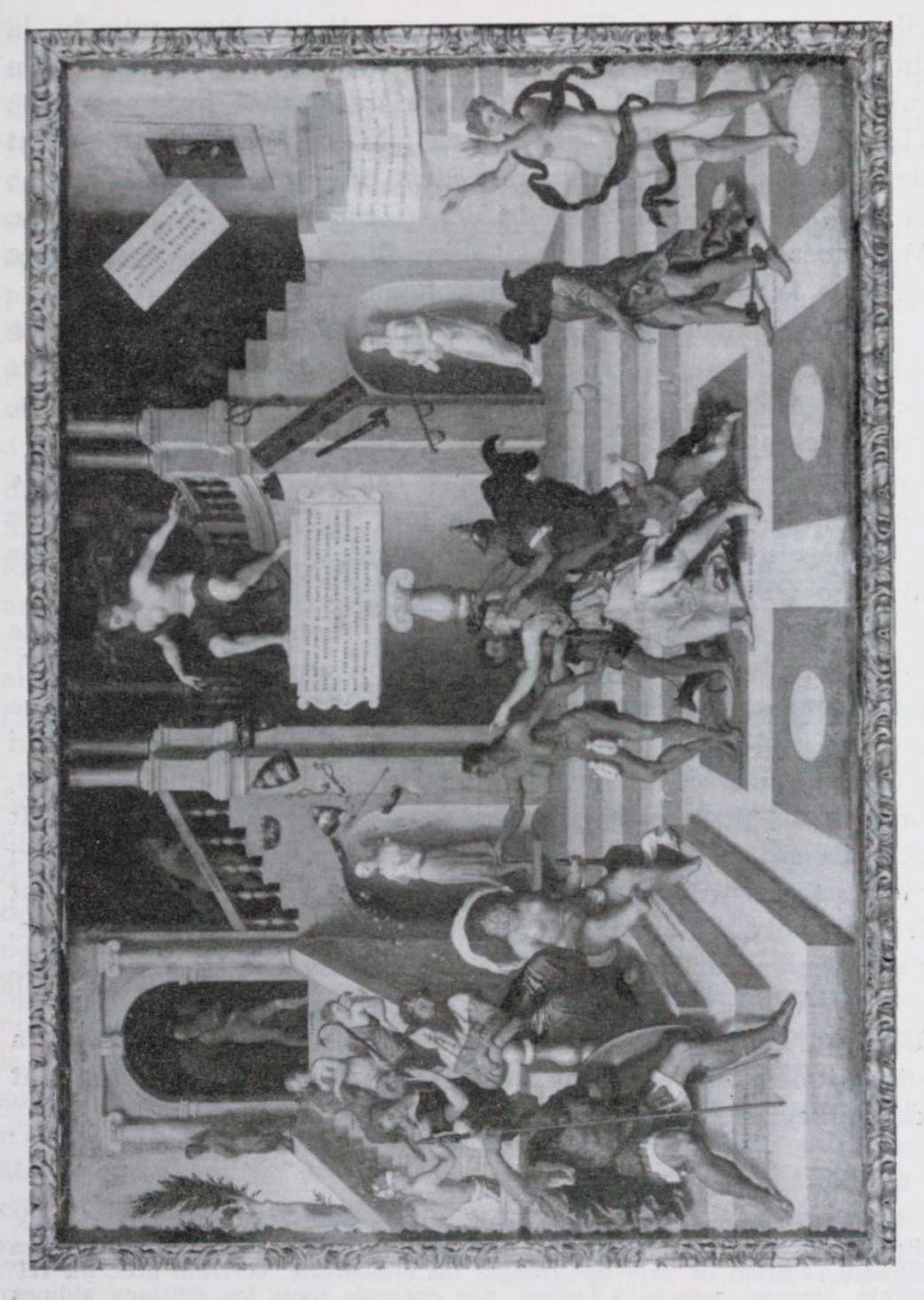
(instruments de torture tels qu'un carcan ou symboles du pouvoir). Des animaux symboliques — des vices? — et des satyres apportent une dernière touche à l'ensemble.

On observe de nombreuses variantes de détail par rapport au modèle et à sa version botticellienne. Ignorance est une femme difforme (Lucien d'ailleurs n'en disait rien), Calomnie ne tient pas de torche, la victime n'est plus un jeune homme mais un enfant baptisé *Innocentia*. La Repentante, entravée par des fers, ne se retourne pas et les bras de Vérité, dite *Dea veridica*, ainsi que ses voiles sont disposés différemment. L'esthétique n'est pas la même. Au lieu d'une allégorie sobre et idéalisée, qui suggère plus qu'elle ne développe, on trouve un réalisme qui ne refuse pas la laideur et une présentation très « rhétorique ». C'est une peinture didactique, qui expose amplement un discours philosophique, et paraît assez éloignée et de Botticelli et d'Apelle. Elle reflète cependant l'esprit du commentaire de Lucien dans le corps de son traité « Qu'il ne faut pas croire à la légère à la calomnie ».

Nous avons donc rencontré avec les tableaux de Botticelli et Moroni deux interprétations différentes, voire opposées dans leur esthétique et leur sensibilité, de l'ouvrage d'Apelle. A côté d'eux existe une pléiade d'autres œuvres (le plus souvent dessins ou gravures), sur le même sujet ; leur composition est presque toujours inversée par rapport à l'original perdu (le roi est à gauche), ce qui inciterait à supposer à la source — comme pour le tableau de Moroni — l'existence d'une gravure. Recensons-les et classons-les brièvement : nous allons retrouver les deux types d'interprétation.

A — D'abord, un dessin du grand Mantegna (British Museum) ainsi qu'une gravure qui le reproduit et est due à Jérôme Mocetto de Vérone, du Quattrocento (Paris, B. Nationale) (9). C'est peut-être le témoin le plus ancien qui soit conservé. Mantegna étant l'aîné de treize ans de Botticelli. Comme celle de Botticelli, la représentation est proche de Lucien, et

⁽⁹⁾ Cf. A. M. Lecoq, l.c., fig. 120.



Musée des Beaux-Arts de Nimes (photo Musée de Nimes). G.-B. MORONI, La Calonnie d'Apelle.

elle comprend aussi dix personnages. Il y a bien entendu la différence déjà signalée de l'inversion de composition, qui apparaît dès le dessin. Les autres variantes sont insignifiantes : l'Envieux est remplacé par l'Envie; la torche de Calomnie est dans sa main droite; Ignorance est une grosse femme laide; la victime est un enfant; la Vérité est vêtue. On notera que Mocetto situe la scène sur la place du Zanipolo à Venise, avec au fond la statue équestre du Colleoni par Verrochio.

Dans la même série, au siècle suivant, on placera le dessin d'Antoine Caron, le grand peintre des Valois (Louvre, Cabinet des Estampes). Il est proche de Mantegna : dix personnages, même composition inversée. Les différences sont minces : Repentance n'est pas voilée, Vérité est nue et apparaît comme une « dea ex machina », en hauteur. Le décor est baroque (colonnes torses). Une statue équestre est placée comme chez Mocetto (10).

Il faut aussi classer dans cette tradition qu'on qualifiera de fidèle, un dessin de Raphaël ou de son atelier (Louvre, sépia), provenant des collections des ducs de Modène et objet d'une gravure de Vivant Denon (10 bis). Dans une composition qui n'est pas inversée, et qui est animée par un ample mouvement, on voit dix personnages, encore plus proches du modèle décrit par Lucien et de sa version botticellienne : l'Envieux est un vieillard décharné, la victime innocente un jeune homme tendant les bras vers le ciel. Menues différences : Ignorance est empâtée, Calomnie en partie dénudée, Vérité tend les bras vers la victime.

Bref, la première interprétation apparaît dans le tableau de Botticelli et le dessin de Raphaël, seuls à avoir conservé la disposition d'Apelle; dans le dessin de Mantegna et, dépendant de Mantegna, la gravure de Mocetto et le dessin de Caron.

⁽¹⁰⁾ J. Ehrmann, Antoine Caron, peintre des fêtes et des massacres. Paris, 1986, fig. 197. Caron connaissait sans doute Lucien, puisqu'il a illustré l'édition de 1614 des Images de Philostrate, écrivain grec du III^e siècle, souvent associé à Lucien, par exemple dans les éditions aldines de 1503 et 1522.

⁽¹⁰ bis) Cf. « Raphaël dans les collections françaises », Paris, Grand-Palais, XI / 1983 - II / 1984, N° 119.

B — La seconde interprétation, plus développée et comportant de nombreux personnages, se rencontre avant le tableau de Nimes dans un camaïeu de Lorenzo Leonbruno, de Mantoue (1489-1537), et dans la gravure qui le reproduit à quelques détails près de Jules Sanuto (vénitien?) (11). Ici encore la composition est inversée par rapport à Apelle. La ressemblance entre l'œuvre de Leonbruno et le tableau de Moroni est frappante. Les différences sont infimes : torche dans la main gauche de Calomnie, nudité totale de Vérité (le sexe n'est pas caché), présentation des banderoles, variantes de décor concernant les niches, les objets accrochés au mur et le pavement.

Il est clair que Leonbruno a précédé Moroni. Lui a-t-il directement servi de modèle? Il apparaît que la gravure de Sanuto a pu être un intermédiaire, selon l'hypothèse de D. Cast. Moroni lui doit la tête d'Ignorance, celle du Temps ,le choix des animaux symboliques sur l'escalier, qui n'est pas identique à celui de Leonbruno. Dans tous les cas, le travail de Moroni aurait consisté en une sorte de « mise en couleurs » (A. M. Lecoq), soit de la gravure, soit du camaïeu.

Mais, en amont, serait-ce Mantegna que l'on retrouve? Selon une hypothèse ingénieuse (de M. Laclotte), une « Calomnie » perdue de Mantegna, peinture ou dessin, aurait été destinée au cabinet d'Isabelle d'Este, épouse de Jean-François de Gonzague, marquis de Mantoue (mort en 1519). Et ce modèle, peinture ou dessin, aurait été copié par Leonbruno et par Moroni. Je constaterai seulement que la version comportant de nombreux personnages est bien attestée chez Leonbruno et que le plus simple est de lui en attribuer la paternité. Certes on a souligné les traits « mantegnesques » de son camaïeu. Mais point n'est besoin de supposer l'existence d'un modèle du maître de Mantoue offrant la version développée du tableau d'Apelle, à côté du modèle connu offrant la version simple, à dix personnages (cf. supra, A). Leonbruno a été peintre de la cour de

⁽¹¹⁾ Cf. D. Cast, *l.c.*, avec la fig. 37. Le camaïeu de Leon Bruno est au Musée Brera à Milan, cf. A. M. Lecoq, *l.c.*, fig. 119. J'ignore où se trouve la gravure de Sanuto.

Mantoue, juste après Mantegna, son maître (mort en 1506). Il s'est naturellement imprégné de sa manière et il a pu, pour sa « Calomnie », emprunter des traits à diverses œuvres de Mantegna (12). La personnalité de Leonbruno est attachante, car il fut persécuté par Jules Romain à Mantoue et obligé de se réfugier à Milan, vers 1530. Il aurait été en quelque sorte dans la même situation qu'Apelle dénoncé par Antiphilos, le marquis de Mantoue prenant la place de Ptolémée (13). Il est intéressant que Leonbruno soit aussi l'auteur d'une « Métamorphose de Midas » : or le roi-juge de la « Calomnie » a précisément les oreilles de Midas (14). Enfin, sur une marche du trône dudit roi, Leonbruno a écrit « Tirano ». Il s'agit d'une œuvre vraiment personnelle, émouvante par ses intentions et riche d'allusions politiques et morales, en fait, bien dans l'esprit de Lucien.

**

Là pourrait s'arrêter l'histoire des avatars de la « Calomnie » d'Apelle qui, dans sa version simple et fidèle, a séduit les plus grands, Botticelli, Mantegna, Raphaël, Caron, et qui dans sa version amplifiée est plutôt représentée par des artistes de second plan, Leonbruno, Moroni, mais n'en est pas moins d'un grand intérêt. Mais cette histoire continue : le sujet a plu à d'autres peintres de la Renaissance italienne — entendue au sens large — que nous n'avons pas étudiés, et, au-delà de l'Italie, à beaucoup d'autres. Ici, c'est le Florentin Marc-Antoine Franciabigio, proche d'Andrea del Sarto, dont le tableau est au Palais Pitti (1482-1524); ou le peintre d'Ancône, Frédéric Zuccaro qui, en traitant ce sujet, illustra sa mésaventure personnelle à la cour du pape Grégoire XIII (1542-1609). Ailleurs,

⁽¹²⁾ Emprunts relevés par A. M. Lecoq, *l.c.*: représentation d'Ignorance tenant un gouvernail, d'Envie aux seins pendants, présence du laurier de Daphné et de la « Mère des vertus ».

⁽¹³⁾ A. M. Lecoq, *l.c.*, d'après D. Cast. Frédéric II, fils de Jean-François, régna à partir de 1519, et fut fait duc par Charles-Quint en 1536. (14) On notera qu'un tableau du XIX° siècle, de Victor Biennoury, conservé au Musée des Beaux-Arts de Troyes, représente « Apelle peignant le jugement de Midas », cf. A. M. Lecoq, *l.c.*, fig. 61; cf. aussi un tableau de 1636 de François II Francken, *ibid.*, p. 53.

c'est Albert Dürer, dans une peinture murale du Rathaus de Nuremberg, et le Flamand Ambroise Francken d'Anvers, dont la Galerie de Dresde conserve le tableau (1545-1618).

Apelle est devenu à cette époque une figure quasi-symbolique. Il tend à résumer la peinture antique que la Renaissance retrouvait essentiellement à travers les textes littéraires de Lucien, mais aussi de Pline l'Ancien, Plutarque, Elien, Athénée, faute de connaître — comme nous — les plus belles fresques d'Herculanum et Pompéi. C'est pourquoi, outre la « Calomnie », d'autres œuvres du maître ou d'autres épisodes de sa biographie, s'imposèrent à l'imagination des peintres, jusqu'à des époques plus proches de nous, constituant une sorte de légende dorée d'Apelle. Un sujet volontiers traité par Georges Vasari (1512-1574), Joseph van Winghen dit le Vieux (1544-1603), et encore par David, voire par Daumier — dans une veine humoristique — (15), est « Apelle peignant Pancaspè, la maîtresse d'Alexandre, en présence du roi (précisons que l'anecdote veut que le peintre soit tombé amoureux de la favorite et que le prince la lui ait généreusement cédée) (16). On trouve encore, dans deux registres différents, sous le pinceau de Vasari et de François II Francken d'Anvers (1581-1642), le thème d'« Apelle et le cordonnier » (17). Et l'on peut voir d'amples reconstitutions académiques telles que « L'Atelier d'Apelle à Ephèse » du grand Vasari ou « l'Ecole d'Apelle », ce dernier tableau ayant été exposé au salon de 1800 (18).

(15) Le tableau de Vasari est à la Casa Vasari d'Arezzo; celui de van Winghen au Kunsthistor. Museum de Vienne; celui de David au Musée des Beaux-Arts de Lille; le dessin de Daumier a paru dans le *Charivari*, 1842.

(16) Nous citons le nom de Pancaspè, tel qu'il est écrit par Pline. Cf. A. M. Lecoq, l.c., p. 52 sqq., qui signale aussi deux tableaux du XIX° siècle, de Charles Meynier, en particulier celui du Musée des Beaux-Arts de Dijon, qui offre — peinture dans la peinture — une représentation de la « Calomnie » dans le fond du décor; la composition en est conforme à la description de Lucien, le nombre des personnages est réduit.

(17) Cf. Pline, N.H., 35, 84; Florence, Casa Vasari; Karrel, Staatl. Kunstsammlungen.

(18) « L'Atelier d'Apelle » incluant le tableau d'Artémis, abusivement dénudée est à Florence, Casa Vasari; sur « L'Atelier d'Apelle », de W. Van Haecht (XVI° s.), cf. A. M. Lecoq, l.c., p. 53. « L'Ecole d'Apelle », tableau de J. Broc, est au Louvre; il inclut un tableau d'Apelle qui semble être la « Calomnie », d'après Raphaël (?), cf. A. M. Lecoq, p. 57

Par cette seule énumération, on mesure l'importance d'Apelle à la Renaissance et bien plus tard encore, du moins tant que la peinture fut enracinée dans la culture gréco-romaine (parallèlement d'ailleurs à la culture biblique). Ainsi le tableau de Nimes me paraît être un témoin essentiel d'une belle histoire où se conjuguent l'art et l'intelligence.

APPENDICE

Texte des légendes du tableau de Moroni, de gauche à droite :

Non meritis foelix nec immeritis nascitur miser
Hoc divinae sortis hoc fati hoc Fortunae est
Nullus divitiis intumescat nimium
Nec ullus cladibus ingemiscat nimium
Est Fortuna dea varia lubrica et fragilis
Non nunquam inopes beat(is) affluentiis
Non nunquam pauperie gravat beatos.
 Virtutum omnium hic

2. Virtutum omnium hic Vi retenta est Mater O saeculum miserum O Crudele saeculum

3. O me infelicem *Deam Veridicam*Que nunquam nunquam nunquam
aut turpiter mea maxima cu(m) infamia
ad aures principum misella accessi

BIBLIOGRAPHIE

- R. Förster, Die Verläumdung des Apelles in der Renaissance, Jahrb. d. K. preuss. Kunstsammlungen, 8, 1887, p. 29-56, 89-113; 15, 1894, p. 27-40.
- R. Altrocchi, The Calumny of Apelles in the Literature of Quattrocento, Public. of the Mod. Lang. Assoc. of America, 36, 1921, p. 454 sqq.
- E. Ph. Goldschmidt, Lucian's Calumnia, Mél. Fritz Saxl, Londres-Edimbourg, 1957, p. 228-254.
- V. Ando, Luciano critico d'arte, Palerme, 1975. E. Mattioli, Luciano e l'Umanesimo, Naples, 1980.
- J. Bompaire, De Lucien à Botticelli, in « La satire au temps de la Renaissance », Univ. Paris-Sorbonne, 1986, p. 97-107.
- D. Cast, The Calumny of Apelles, a Study in the Humanist Tradition. New Haven, 1981.
- La peinture dans la peinture, Musée des Beaux-Arts de Dijon, 1982-1983, par Pierre Georgel et Anne-Marie Lecoq (en particulier les études d'A. M. Lecoq, Dossier Nº 1, p. 51-59, et La Calomnie d'Apelle et Leonbruno, p. 87).

et fig. 67. *Ibid.*, mention des représentations du « Défi d'Apelle et de Protogène », notamment par des peintres allemands de l'époque classique, illustrant la rivalité des deux peintres et la victoire d'Apelle, cf. Pline, *N.H.*, 35, 81 sqq.

DISCOURS PRONONCE PAR Mme CHRISTIANE LASSALLE,

président de l'Académie de Nimes,

lors de l'inauguration

du X^e Congrès international d'Epigraphie grecque et latine,

tenu à Nimes du 4 au 9 octobre 1992

Monsieur le Président,

L'Académie de Nimes est heureuse d'avoir été associée à l'importante manifestation scientifique que constitue le X^e congrès d'Epigraphie grecque et latine, et nous vous remercions d'avoir voulu honorer ainsi une compagnie qui, depuis trois cents ans, n'a cessé d'œuvrer pour la sauvegarde et la connaissance du patrimoine épigraphique nimois. Mais avant d'évoquer son action dans ce domaine, il faut rappeler qu'elle a été l'héritière d'une longue tradition de respect à l'égard des vestiges antiques, et plus particulièrement des documents épigraphiques.

Il semble qu'à Nimes plus qu'ailleurs, au Moyen Age, un sort privilégié fut réservé aux inscriptions lapidaires, sans doute parce qu'on a perçu qu'elles étaient porteuses d'un message qu'il ne fallait pas détruire. Leur regroupement fut particulièrement important autour des églises primitives de Sainte-Perpétue et de Saint-Baudile, situées hors des murailles antiques. Encastrées dans les murs de ces édifices, elles purent résister à l'action du temps et échapper au vandalisme des hommes. Mais il y en avait sans doute ailleurs.

Leur nombre, plusieurs centaines, à en juger par les recensements qui en ont été donnés, était assez grand pour que François I^{er}, lors de sa visite à Nimes en 1533, leur accorde une attention particulière : il aurait attiré l'attention des édiles sur

leur importance et sur la nécessité de veiller à leur conservation.

Les historiens locaux commencèrent très tôt à réserver aux inscriptions une part importante de leurs travaux. Le premier d'entre eux, Jean Poldo d'Albenas, dans son Discours historial de l'illustre et antique cité de Nimes, paru en 1560, consacra un chapitre de près de 80 pages aux sépulcres et épitaphes qu'on voit à Nimes, qui constitua le premier recensement des inscriptions antiques, et l'exemple fut suivi au XVIIe siècle par Anne Rulman en 1626, Gaillard Guiran en 1652, et Jean Deyron en 1668. La moitié des inscriptions actuellement connues figurait dans leurs inventaires, et constituait déjà un fonds considérable. Il restait à recenser les nouvelles découvertes, à connaître leur signification avant de rédiger un ouvrage d'ensemble, et à en assurer la conservation.

La voie était tracée, lorsqu'en avril 1682 fut créée l'Académie royale de Nimes. Les raisons de cette création sont explicitement définies dans les Lettres patentes octroyées par Louis XIV, en août 1682 : elles définissent les académiciens comme une compagnie de gens d'esprit et de savoir, lesquels se sont particulièrement appliqués à l'étude de l'antiquité, pour l'intelligence de ce qu'il y a de plus rare et de plus obscur dans les débris qui leur restent des ouvrages des Romains, dont les fameux monuments attirent dans ladite ville des curieux de toutes parts, et ont cru qu'il était de leur honneur, de joindre la pureté du langage de notre cour, de même que leurs ancêtres parlaient le langage de Rome.

Les vingt-six académiciens avaient une bonne connaissance de la littérature antique et des langues anciennes. Certains d'entre eux conservaient dans leur hôtel particulier de nombreuses inscriptions (Guiran, par exemple, en avait près de quarante).

Ils entreprirent dès juillet 1682 d'écrire une nouvelle Histoire de Nimes, et en chargèrent Henri de Cassagnes, un ancien magistrat et Henri Guiran, qui possédait les relevés épigraphiques de son père Gaillard Guiran, François Graverol, qui conservait, dans son importante bibliothèque, les manuscrits de Rulman et de Jean Saurin. C'est donc à partir des inscriptions et de leurs commentaires que s'édifiait cette nouvelle Histoire, œuvre de longue haleine, qui fut malheureusement interrompue par les troubles résultant de la Révocation de l'Edit de Nantes.

Mais le projet fut repris en 1752 et le marquis de Rochemore, secrétaire perpétuel de l'Académie, fut alors chargé de sa réalisation. Il disposait de nouvelles inscriptions découvertes lors des travaux de la Fontaine et procédait à leur lecture, tandis qu'un scribe-dessinateur engagé par l'Académie assurait les relevés. L'une d'entre elles, dédiée à Jupiter Héliopolitain et à Nemausus par Caius Ivlivs Tiberinus, de lecture aisée mais difficile d'interprétation, d'autant qu'elle était ornée sur ses petits côtés de sculptures énigmatiques, nécessita l'aide de Jean-François Séguier, alors à Vérone. Ce dernier répondit par une lettre de quatre pages, qui est un modèle du genre, analysant chaque terme, citant ses références, faisant part de ses doutes, avant de donner une lecture définitive, et ajoutant aimablement : si l'on trouve encore quelques autres antiquités, vous me ferez un vrai plaisir de me les communiquer.

Sa réponse, lue en séance académique, valut à son auteur son admission à l'Académie de Nimes comme associé étranger. Quelques jours plus tard, le marquis de Rochemore lui annonça qu'il préparait un recueil des inscriptions de Nimes, parce qu'il s'en perd tous les jours beaucoup, et qu'il s'en trouve fort peu et il sollicita de nouveau sa collaboration: Nous espérons en vous, qui les avez recherchées avec exactitude tout le temps que vous êtes resté dans notre patrie. On peut penser que ces recherches servirent à illustrer le Discours sur l'origine de la Ville de Nismes et sur le dieu Nemausus, avec les inscriptions qu'y s'y rapportent et le Mémoire sur les Anciens Volques Arécomiques, rédigé en collaboration avec le docteur Razoux, dont un extrait seulement fut publié dans le Recueil des pièces

lues dans les séances publiques et particulières de l'Académie royale de Nimes, de 1753 à 1754, seule publication de cette compagnie sous l'Ancien Régime.

Cette situation s'améliora au XIX^e siècle. L'Académie eut la possibilité de publier régulièrement, à partir de 1806, les travaux de ses membres, dans ses *Notices*, puis ses *Mémoires* et ses *Bulletins*.

Nous avons ainsi conservé les mentions d'inscriptions nouvelles qu'Auguste Pelet, archéologue infatigable, Auguste Aurès ou Henry Revoil signalaient régulièrement. Eugène Germer-Durand prit ensuite la relève en présentant semestriellement de 1868 à 1876 les *Découvertes faites à Nimes et dans le Gard*, rubrique qui fut poursuivie par Albin Michel et Louis Estève, puis, sous le titre de *Recherches et acquisitions*, par Félix Mazauric. Deux siècles de travaux académiques sont consignés dans ces publications.

Le Catalogue des inscriptions grecques et romaines de Nimes que rédigea Germer-Durand, en associant lecture et commentaire de texte, est une parfaite illustration de la méthode de travail déjà utilisée par les académiciens du XVII^e siècle.

La conservation des inscriptions fut dès l'origine une préoccupation de l'Académie de Nimes, car les guerres de religion, en amenant la démolition des monastères situés hors des remparts, mit en péril les inscriptions qu'ils abritaient. Il fallait trouver un lieu d'accueil définitif. Une opportunité fit espérer l'affectation d'un lieu prestigieux qui aurait parfaitement répondu à ses besoins : la Maison Carrée. Louis XIV l'avait donnée en 1673 aux religieux Augustins pour en faire une église, mais ces derniers ne respectaient pas les contraintes qu'exigeait la sécurité de cet édifice qui menaça de s'effondrer. Le 4 octobre 1684, les académiciens décidèrent de demander au roi qu'il rendît l'académie dépositaire des antiquités de Nimes et qu'il affectât la Maison Carrée pour y tenir ses séances et pour y conserver toutes les antiquités curieuses que l'on trouverait désormais, soit en creusant dans le terroir de la ville, soit entre les mains de particuliers qui voudraient s'en défaire mais ils se heurtèrent à un refus. Cependant, ils ne renoncèrent pas à leur projet.

Les inscriptions abandonnées furent recueillies par les Nimois pour orner leurs demeures.

La maison de Séguier, pourtant récente puisqu'il la fit construire en 1771 pour abriter ses collections et offrir une salle aux séances de l'Académie, ne dérogeait pas à cette coutume puisqu'elle renfermait près de 75 inscriptions. Une lettre que Séguier écrivit à la municipalité le 20 janvier 1783 nous apprend comment l'une d'entre elles était entrée dans sa collection. S'étant aperçu qu'une pierre de la forme d'un piédestal où se trouvait une inscription gravée avait été renversée de sa place dans le ravelin de la porte de la couronne et qu'elle risquait d'être mutilée par ceux qui l'ont renversée nuitamment, il demandait qu'elle fût remise à sa place ou qu'elle lui fût confiée. La réponse figure au bas de la lettre : Monsieur de Séguier est justement remercié de ses attentions et prié de vouloir bien faire transporter la pierre au dépôt qu'il a chez lui, pour la satisfaction et l'admiration au dit savant...

Ces quelques mots permettent de constater l'estime que l'on portait à ce savant qui avait fait de Nimes et de l'Académie qu'il dirigeait un des centres intellectuels les plus brillants du siècle des Lumières. C'est dans sa maison-musée qu'il accueillait tous les étrangers de passage, et il la légua à l'Académie pour que celle-ci assure la pérennité de son œuvre.

A sa mort, les académiciens souhaitèrent regrouper les inscriptions éparses dans la ville et profitèrent de l'état d'abandon dans lequel se trouvaient celles qui étaient déposées au Temple de Diane, depuis la création du jardin de la Fontaine, pour adresser, le 12 mars 1785, un mémoire au maire et aux consuls de Nimes, leur demandant la mise en dépôt des fragments précieux déposés dans le Temple de Diane, exposés à la dévastation des personnes mal intentionnées qui enlèvent de nuit les morceaux les plus intéressants et en font un trafic

répréhensible; d'autres qui n'aiment qu'à détruire n'ont laissé subsister que des restes informes et mutilés... quantités d'inscriptions grecques et latines ont disparu. Mais la municipalité refusa de se séparer de ses collections.

Parallèlement, ils s'adressèrent au ministre des Finances, le 27 janvier 1786, pour obtenir un petit fonds annuel pour « gratifier ceux qui font des découvertes : Il eût été à désirer, que l'Académie eût eu des moyens pécuniaires lors des grandes fouilles qui furent faites, il y a environ cinquante ans, pour découvrir la fontaine. Les monuments qui en furent retirés ne décoreraient pas les cabinets des princes d'Allemagne et l'étude de l'Antiquité eût gagné à les trouver rassemblés dans le lieu même qui les avait fournis. Il semble que tout se dispose à de nouvelles découvertes. Si les Arènes de Nimes sont évacuées des décombres qui en ont élevé le sol, si les murs de la ville sont abattus, il est impossible qu'il ne s'offre une récolte très intéressante de fragments d'antiquités enfouis. Il se trouve d'ailleurs tous les jours quelques morceaux de ce genre dans la campagne qui environne la ville et qui périssent par l'ignorance des cultivateurs et le défaut des moyens de la part de l'Académie.

Des fonds plus importants (2 000 livres) furent aussi sollicités pour la publication du dictionnaire des deux cent mille inscriptions grecques et latines recensées par Séguier. Mais ces lettres restèrent sans réponse.

La loi du 6 thermidor an II déposséda définitivement l'Académie de ses biens et de sa maison et mit un terme à ses projets.

Au XIX^e siècle, les académiciens nimois ne se contentèrent pas d'étudier les inscriptions, mais certains d'entre eux, tel Auguste Pelet, participèrent activement aux fouilles qui en amenèrent la découverte et à l'aménagement des lieux où elles furent présentées : Temple de Diane, Porte d'Auguste, Théâtre, Palais des Arts en 1880, musée archéologique...

La création de l'éphémère Palais des Arts, dans l'ancien hôpital général, décidée le 20 avril 1874, permit, dans de très bonnes conditions, le regroupement des collections épigraphiques provenant des divers dépôts de la ville, mais aussi de celles qui étaient conservées dans des hôtels particuliers, grâce à l'action de l'Académie, qui récompensait publiquement les donateurs lors de sa séance publique annuelle, par la distribution de médailles d'or, d'argent ou de bronze selon l'importance du don, et par la publication de leurs noms dans ses *Mémoires*.

Le musée lapidaire, installé sous le contrôle de deux académiciens, Gaston Maruéjols et Georges Maurin, occupa le rez-dechaussée du cloître de l'ancien couvent des Jésuites, et fut inauguré en février 1896, mais ne permit pas, en raison de son exiguïté, et malgré l'entassement qui le caractérisait dès l'origine, d'abriter toutes les collections, dont une partie fut mise en réserve. Mais il permit à de nombreuses générations de Nimois de se familiariser avec elles et de connaître les rudiments de l'épigraphie à travers les cours d'Emile Espérandieu et les visites commentées organisées par M. Jean Brunel, tous deux académiciens nimois.

La vigilance de l'Académie de Nimes à l'égard des documents épigraphiques n'a pas faibli au cours de ces trois siècles, même si les conditions ne furent pas toujours favorables, même si des inscriptions furent perdues, ainsi que de nombreux travaux des académiciens de l'Ancien Régime. Elle a toujours su trouver dans son sein des hommes capables, efficaces et dévoués, dont le plus illustre fut Jean-François Séguier.

En souvenir de ces académiciens d'autrefois, au nom des académiciens d'aujourd'hui, je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir fait de Nimes, pendant ces quelques jours, un centre international d'épigraphie, et je souhaite un grand succès à votre congrès.

L'INFLUENCE FRANÇAISE AUTOUR DU RIO DE LA PLATA

par M. le docteur Paul MAUBON, Membre résidant

La commémoration de la découverte de l'Amérique en 1492 attire les regards vers les Antilles, l'Amérique centrale et andine. Mais il ne sera pas question, au cours des nombreuses cérémonies célébrées cette année, des pays du Rio de la Plata que sont l'Argentine et l'Uruguay.

Certes leur colonisation ne s'est opérée que plus tard, et, phénomène rare, d'Ouest en Est, depuis Lima, siège de la viceroyauté du Pérou, vers l'Atlantique. Ce n'est qu'en 1516 que l'Espagnol Solis pénètre pour la première fois dans le plus grand estuaire du monde, pour lui la mer douce, la rivière d'Argent, le Rio de la Plata, confluent de deux gros fleuves, le Parana et l'Uruguay.

La fondation de Buenos-Aires date de 1536 et sa reconstruction, après sa destruction par les Indiens, de 1580.

C'est en 1776, seulement, soit après deux siècles de dépendance de la vice-royauté de Lima, que la vice-royauté du Rio de la Plata est créée par l'Espagne; elle comprend outre Bolivie et Paraguay, les deux pays dits du Rio de la Plata : Argentine et Uruguay.

De nos jours, cette région constitue une entité géographique singulière, séparée du reste du continent par les vastes étendues herbeuses de la Pampa, que Drieu La Rochelle qualifiait de « Vertige horizontal ». Initialement peuplée d'Indiens, cette région d'abord modelée par la présence espagnole a subi des influences très diverses : anglaise particulièrement sensible en Argentine, italienne, allemande, nippone de nos jours et française.

Par ailleurs, Argentine d'une part, pays le plus connu, le plus vaste, le plus riche et sans doute le plus fanfaron, et Uruguay d'autre part plus fermé, plus discret et à mon goût plus attachant, sont deux nations trop proches pour ne pas avoir exercé d'influences croisées.

Face à une telle complexité, nous réduirons notre propos à l'influence française en Uruguay, car celle-ci y est plus nette, plus prépondérante, et je dirai plus affective.

Il en est de l'amitié entre les peuples comme de l'amitié entre individus. Elle est parfois inattendue, voire spontanée, sans fondement rationnel. Entre nos deux pays cette amitié n'est pas engendrée par une présence colonisatrice, ou par des facteurs prédisposants; elle n'est pas fondée sur des intérêts communs et pourtant elle existe.

De Gaulle, lors de sa visite à Montévidéo en 1964, évoque « les liens d'une rare et ancienne amitié qui unissent la France et l'Uruguay ». Sur un ton presque québécois il s'exclame : « Comment ne pas saluer ce quelque chose d'exceptionnel et d'assez mystérieux qui unit l'âme de nos deux pays ? »

Notre propos consistera donc à essayer de débusquer ce « quelque chose », de découvrir l'origine de ces liens, grâce à l'expérience acquise au cours de plusieurs voyages, et aux études du professeur d'Histoire et de Géographie Jacques Duprey, auteur de l'ouvrage « L'Uruguay dans le cœur des Français » auquel nous ferons de larges emprunts.

Mais faisons d'abord les présentations :

- Nom : République orientale de l'Uruguay.
 Notons déjà le terme République qui n'est pas usurpé.
- Caractères physiques : Triangle de 186 000 km², soit 1/3 de la France, coincé entre deux colosses, Brésil et Argentine, et doté d'une large façade atlantique. Cette

configuration géographique a, pour le poète francouruguayen, Jules Supervielle, véritable trait d'union entre nos deux pays, une valeur symbolique. Je cite : « L'Uruguay savait bien ce qu'il faisait en prenant la forme d'un triangle sur la carte du continent sudaméricain. Un triangle ne rêve-t-il pas toujours un peu d'un hexagone ? »

Ce pays qu'on aperçoit fort au sud sur les cartes par 30 à 35° de latitude sud, jouit d'un climat tempéré, quelque peu semblable au nôtre, mais avec des saisons inversées du fait de son appartenance à l'hémisphère austral. Le soleil passe au

nord, et le cagnard s'y trouve aussi.

Avec une pluviométrie assez bien répartie, c'est le pays de l'herbe et de l'élevage. Les premiers animaux introduits depuis le Paraguay se sont si bien reproduits que l'Uruguay, sous la domination espagnole était nommé la « Vaqueria del mar », le grand élevage de la mer, d'abord terrain de chasse pour les premiers colons voués à l'exploitation d'abord des seuls cuirs,

puis plus tard de la viande.

Du fait des conditions d'élevage très extensives, et donc d'une faible population rurale, l'Uruguay est un pays peu peuplé, (3,5 millions d'habitants), urbain, et la capitale Montévidéo concentre 45 % de la population, et 100 % des courants économiques. Dans les domaines politique, social, culturel le pays se présente totalement blanc, libéral, laïque, tolérant, alphabétisé, mesuré, cultivé, civilisé. Economiquement, il s'agit d'un pays qui fut riche, et qui a du mal à maintenir son standing.

Mais quel est le rôle de la France dans la construction de

ce bel édifice?

Essentiellement des hommes et des idées.

Les deux premiers occupants recensés en 1726, sur le site de Montévidéo, qui n'était alors que le meilleur abri naturel du Rio de la Plata, un port inhabité, sont des Français :

- Jean-Baptiste Caillaux, natif de Nantes, soldat puis

agriculteur est le premier éleveur du pays.

- Eugène Eustache, surnommé Pistolete, tient le premier magasin installé sur le sol où un prêtre Louis Feuillet avait débarqué, en 1708.
- En 1767 Monsieur de Bougainville fait relâche à Montévidéo fondée par les Portugais qui disputent la zone aux Espagnols, à son retour des Iles Malouines, que les Français entendaient annexer pour compenser la perte du Canada. Il voit 14 de ses matelots déserter, fréquenter sans doute l'établissement de Monsieur Eustache, et je ne sais qui d'autre. De sorte que l'influence de ces 14 gaillards dans le patrimoine génétique uruguayen risque d'être plus importante qu'on ne le croit.

Peu à peu la population créole s'accroît tandis qu'en France la Révolution éclate. Et malgré la distance, dès 1795, par-delà la censure imposée par la domination espagnole, les idées révolutionnaires sont colportées dans les ports, et accueillies avec enthousiasme par les fonctionnaires, les officiers, les créoles éclairés. Les écrits de Rousseau, de Diderot et de l'abbé Raynal sont introduits en contrebande. L'ouvrage de celui-ci « Histoire philosophique des établissements et du commerce dans les deux Indes », ouvrage qui fut d'ailleurs condamné et brûlé en France, dénonce déjà le cléricalisme et la politique impérialiste.

Le savant allemand Humbold qui parcourt ces régions, avec le Français Bonpland remarque « Le besoin d'instruction et de lumières s'est fait sentir à mesure que la population et la prospérité ont augmenté. La liberté de commercer avec des neutres que la cour de Madrid a accordée à certains ports dont Montévidéo a mis en contact les colons avec Américains, Anglais et Français dont la culture paraissait plus avancée que celle de la mère patrie. »

Cette disposition d'esprit envers les idées nouvelles, maladroitement réprimées par vice-roi et gouverneur, a provoqué un regain d'intérêt pour les ouvrages de Montesquieu, Voltaire et Rousseau. Ainsi les idées issues de la Révolution ont miné l'édifice espagnol qui s'est effondré peu après, dans un déferlement contagieux d'indépendances teintées d'idéologies tricolores, et au son de la Marseillaise : en 1816 l'Argentine ; en 1818 le Chili ; en 1819 la Bolivie ; en 1821 le Mexique ; en 1825 Uruguay et le 18 juillet 1830 proclamation de la République.

Dès les premiers pas du jeune Etat uruguayen les Français

sont présents :

- Premiers à reconnaître l'indépendance de l'Uruguay.

- Premiers à signer un traité international en 1836.

— Premiers alliés dans le commando franco-uruguayen pour la prise de l'Ile Martin Garcia, position stratégique dans le Rio de la Plata, des mains du dictateur argentin Rosas.

— Premiers à intervenir, aux côtés des Anglais dès 1840, pour exiger la libre circulation dans le Rio de la Plata.

— Engagés volontaires par milliers dans la Légion française créée pour la défense de la ville, au cours du siège de Montévidéo qui, coupé certes de trêves, dura de 1842 à 1851. Une fois cette « grande guerre » terminée, l'hôpital français devint la société de secours mutuel qui se perpétua jusqu'à 1925.

Comment s'étonner après ces faits d'armes, qui ont consolidé l'indépendance uruguayenne :

— Que le 14 Juillet ait été pendant longtemps la fête nationale?

— Que l'Uruguay ait apporté son soutien à la France libre et envoyé un contingent de soldats au secours des Alliés durant la Seconde Guerre mondiale et ce, en dépit de la forte poussée des puissances de l'Axe dans les pays voisins?

— Que le peuple ait explosé de joie à l'annonce de la libération de Paris ?

Après l'indépendance l'Uruguay connaît une période historique tumultueuse. Mais le calme s'installe à la fin du XIX° siècle, et le pays va connaître une période de grande prospérité due à trois facteurs primordiaux :

1°) Un fort accroissement de population due à l'immigration.

2°) Une forte expansion économique fondée sur les produits

de l'élevage.

3°) Une maturité politique exceptionnelle pour l'Amérique latine.

L'émigration a débuté dans le second quart du XIX^e siècle. Existait alors à Paris une commission d'émigration de Buenos-Aires, qui enrôlait les candidats. Trois cents artisans français d'un même voyage seront déposés à Montévidéo. De nombreux matelots s'installent aussi dans ce havre, de sorte qu'en 1860, sur 100 000 habitants environ, les Français en représentent 9 000 soit près du 10^e de la population totale.

Dès 1850, un Malouin, Monsieur de la Morvonnais, avait créé un premier noyau de colonisation à l'intérieur des terres, basé sur l'élevage. Il construit des entrepôts de salage des cuirs et lance des bacs entre les deux rives du Rio de la Plata.

Puis trois familles vaudoises, d'expression française, s'installent dans la région de Colonia Suiza. En 1881, les 55 familles de cette colonie, restée groupée, et qui chante encore des berceuses en langue française, compteront plus de 2 800 personnes.

Mais le plus fort contingent, de nature à marquer le pays, au même titre que les Italiens ou les Espagnols qui constituent la majeure partie de la population, arrive en Uruguay dans les années 1850-1880, en provenance du Béarn et du Pays basque français. Bergers d'origine, ils s'adapteront très bien dans ce pays d'élevage, et remplaceront les régisseurs des grandes propriétés, enrôlés dans la guerre, gagnée contre le Paraguay (1865-1870). L'importance de cette émigration, n'est sans doute pas sans relation avec la diffusion dans le Sud-Ouest d'un ouvrage de Julien Mellet à son retour en France. Ce Julien Mellet, après moultes péripéties, fortunes et revers de fortune, fit un séjour dans une prison de Montévidéo, lorsque la nouvelle de l'invasion de l'Espagne par Napoléon fut connue (1809); il s'évade grâce à la bienveillance du gouverneur et fut même

dédommagé par le vice-roi Liniers d'origine française également. Cette pension fut le point de départ d'une fabuleuse aventure commerciale. Voilà de quoi enflammer les esprits des jeunes gens entre Tarbes et Bayonne!

L'émigration française s'est ralentie ensuite, pour reprendre partiellement après la guerre d'Algérie avec l'arrivée de Français d'Algérie, pionniers de la culture industrielle des agrumes en Uruguay.

Ces apports français ont été suffisants pour qu'on puisse dire que l'Uruguayen parle espagnol, joue anglais, mange italien et pense français.

Mais « quid » des Indiens Charrua, les premiers occupants, dont on retrouve encore quelques rares traits chez les gauchos et les habitants des zones rurales, et une expression la « garra charrua », encore employée pour désigner l'énergie farouche, la hargne qu'ils ont déployée, en vain, pour échapper à leur extermination. Entrave au développement de l'élevage, les Indiens ont subi un génocide auquel certains de nos compatriotes ont pris, hélas! une part active.

L'exécuteur, le colonel Barnabé Rivera serait né des amours de la sœur du président Rivera avec un Français, Duval. Lorsqu'il fut décidé de livrer les Indiens survivants à qui accepterait de les transporter ailleurs, ce fut Louis Marius Barral qui se chargea de cette tâche, et les transporta à Toulon où personne n'en voulut. En 1833, François de Curel récupère les quatre derniers Charrua, les transporte en France, et au terme d'une campagne de presse, invite sous couvert de l'intérêt scientifique, divers académiciens à venir étudier « ces sauvages ». Leurs restes reposent encore au Musée de l'Homme à Paris, malgré la revendication de l'association des descendants de la nation Charrua.

En dépit de cette forfaiture, l'immigration française a apporté une contribution réelle au fort développement économique du pays.

Initialement le bétail bovin était principalement exploité pour son cuir, et subsidiairement pour sa viande, quasiment conservée par salage et expédiée dans les pays limitrophes, Brésil surtout, ce qui représentait un petit marché.

Et puis Charles Tellier vint.

Cet ingénieur passa pour un fou lorsqu'il prétendit non seulement qu'on pouvait conserver la viande par le froid (Pasteur sollicité comme expert l'admit), mais encore que l'on pouvait transporter la viande à travers l'Atlantique. « Cela servira à mieux répartir la viande à travers le monde », écrit ce visionnaire, vulgarisateur de la surgélation. Et il le prouve en tentant, à ses frais, et en réussissant son expérience de transport de viande congelée à bord du bateau « Le Frigorifique », depuis Rouen, via Lisbonne jusqu'à Buenos-Aires.

Là, il organise un banquet où il convie les notables de ce peuple argentin, le plus gros mangeur de viande du monde. La femme du Premier ministre y goûte. On attend son verdict. Favorable. C'est le succès et le lendemain on lit dans les journaux de la capitale l'article suivant : « Grâce à l'invention de Charles Tellier, les gens pauvres pourront bientôt manger de la viande tous les jours et l'aurore d'un jour nouveau luit pour l'Argentine qui lui devra sa richesse. Un jour cela paraîtra tellement naturel que personne ne se souviendra de cet homme de génie. Combien y a-t-il eu d'inventions capables de faire reculer la malnutrition, la misère physiologique, la maladie, la mort ? Peu! Alors inclinons-nous devant Charles Tellier ». Fin de citation. Inclinons-nous aussi...

De cette découverte, ainsi que de celle de Nicolas Appert de la stérilisation par la chaleur, ce sont les Anglais qui tireront alors le plus grand profit. Ils installent en Uruguay les premiers et les plus grands frigorifiques industriels. Mais grâce à Tellier, démarre l'exploitation rationnelle du bétail, avec ses conséquences sur les créations d'emplois, et les rentrées de devises. C'est la base de la prospérité uruguayenne dans un pays où l'on compte aujourd'hui le plus grand nombre de têtes de bétail (3) par habitant.

A côté des cuirs et de la viande, l'autre pilier de l'économie uruguayenne, c'est la laine.

Celle des premiers moutons introduits en provenance du Pérou, mécheuse et grossière, n'était pas de qualité exportable.

Par bonheur Benjamin Poucel, un Marseillais, débarqué l'année de l'Indépendance (1830) à Montévidéo, s'en aperçoit; il rentre au pays, puis se réembarque en 1839 avec trois cents moutons de race mérinos, mérinos d'Arles, sans doute de ceux que l'on voit paître encore en Crau, dans cette plaine qui n'est pas sans analogie avec la Pampa. Avec deux autres Français, Benjamin Poucel fonde une société d'exploitation du mérinos au Rio de la Plata. Leur troupeau sera bientôt de 25 000 têtes.

De même, un autre Français, Parfait Giot, sera le premier importateur en Uruguay vers 1860 du mérinos de Rambouillet. L'expansion du mérinos, par la finesse de sa laine, sera à la base de la puissante industrie lainière. Les délaineurs de Mazamet, les mégissiers du Tarn se tourneront vers ces sources abondantes de matières premières. Les Uruguayens pourront se vanter de « préférer tondre les moutons, plutôt que les contribuables ».

Et dans le sillage du premier tenancier de bistrot du pays, Eustache dit Pistolete, c'est à une famille française qu'appartient la seule distillerie d'alcool de bouche du pays, jusqu'à sa nationalisation.

D'autres réalisations porteuses d'avenir sont dues à la collaboration franco-uruguayenne. La traversée de l'Atlantique par exemple à partir de l'Afrique par l'équipage formé par le Français Challe et l'Uruguayen Tydéo Larre Borgès, futur général et grand ami de Mermoz (1927-1930).

Une récente source de devises proviendra du développement de la citriculture en vue de l'exportation, due à l'initiative des Français d'Algérie, installés au bord du Rio autour de la famille Daricarrère.

Cette prospérité économique n'aurait pu ni s'établir, ni se maintenir en Uruguay sans une certaine stabilité politique.

Or, celle-ci est loin d'être obtenue durant la fin du XIX^e siècle.

Aux courants de pensée issus de la révolution, s'ajoutent les théories d'Auguste Blanqui († 1881) sur les minorités agissantes

épousées par une puissante centrale syndicale anarchiste de Montévidéo.

Les nouveaux bourgeois, qui s'instruisent et s'enrichissent, veulent comme dans la France de 1789 jouer un rôle dans l'organisation politique et sociale de leur pays.

Les militaires ne sont pas en reste, se disputant le pouvoir durant plus de vingt ans, et partagés entre deux factions rivales, les rouges et les blancs, qui sont à la base des deux grands partis qui dominent la scène politique actuelle.

Heureusement, du parti « colorado » va surgir un leader charismatique, José Battle y Ordoñez qui sera élu Président en 1903, puis réélu de 1911 à 1915, après un mandat confié à un Président d'origine alsacienne, Williman.

A ce Président Williman, de souche française, Clemenceau, de passage en juillet 1911, reconnaît : « Les qualités d'idéalisme pondéré qui a fait de sa race un des précieux éléments de la nationalité française ».

Et ce n'est pas une coïncidence si pendant cet intermède José Battle y Ordoñez s'installe à Paris, avenue Marceau. De Paris, il fixe à ses collaborateurs restés au pays son objectif politique : « Je pense ici à ce que nous pourrions faire pour construire un petit pays modèle ». Et il s'y emploie pendant son deuxième mandat, le plus fécond, prenant des mesures radicales, exceptionnellement avancées, nées des idées puisées et mûries en France, dans le positivisme d'Auguste Comte, dans l'anarchisme d'Elysée Reclus. L'idéal de paix sociale envisagé par Reclus, basé non pas sur l'indiscutable domination des uns et la servitude sans espérance des autres, mais sur une vraie et franche égalité entre camarades, ne pouvait que le séduire.

De Paris, Battle adresse aux rédacteurs de son journal « El Dia », un exemplaire du livre « L'Union Libre », déjà! de Naquet. Il leur conseille d'en publier des extraits, comme un exposé sur les idées françaises en la matière, qui sont à la source de la législation sur le divorce.

Concrètement, les mesures préconisées par Battle et pour la plupart réalisées sous sa présidence sont révolutionnaires pour l'époque. Il s'agit : dans le domaine politique et social de :

- La nationalisation des grandes entreprises et des monopoles (l'alcool), de la création d'une économie mixte (l'unique abattoir frigorifique du pays est semi-officiel), d'une tentative de création d'une compagnie nationale d'assurances;
 - la laïcisation totale du pays avec rappel de l'ambassadeur auprès du Vatican, laïcisation des cimetières, créant un climat de grande tolérance. Ainsi se côtoient aujourd'hui presque dans la même avenue les membres de la forte colonie israélite, de ceux de l'Opus Dei et des nombreuses Eglises protestantes. Reconnaissons là l'influence d'Anatole France qui, en 1909, avait littéralement prêché pour une Eglise libre dans un Etat libre. Ainsi la Semaine Sainte a disparu pour devenir la Semaine Créole et aujourd'hui la Semaine du Tourisme;
 - la journée de 8 heures qui sera effective dès 1913;
 - le vote des femmes, et le divorce par consentement mutuel;
 - les pensions de vieillesse;
 - l'égalisation des droits entre enfants naturels et légitimes;
 - l'abolition de la peine de mort;
 - l'interdiction des corridas de toros et des combats de coqs.

L'effort en faveur de l'éducation est particulièrement remarquable. Datent d'alors :

- la création de 18 lycées, à raison d'un par département ;
- la gratuité de l'enseignement;
- la création d'une université féminine;
- l'ouverture des bibliothèques publiques.

Mais toutes ces mesures d'avant-garde ont un coût. L'augmentation de 27 % du budget de l'Etat et l'accroissement vertigineux du nombre des fonctionnaires, sont les prémices de la grave crise de 1913.

Par chance, les cours de la viande et des cuirs, fortement soutenus par les besoins nés de la Première Guerre mondiale, permettront à l'Uruguay de retrouver la prospérité économique. Ce climat plus serein permettra de réaliser une grande réforme constitutionnelle, en 1917, inspirée du régime politique de la Suisse et de la France, qui selon Battle devait à son régime politique d'avoir pu surmonter le désastre de 1870.

Cette réforme basée sur un système collégial, où les minorités sont représentées et qui ne laisse à l'armée qu'un rôle effacé, assurera la stabilité politique et fera de l'Uruguay un pays démocratique moderne, une démocratie témoin, originale en Amérique latine.

Ce sont les années fortes, qui connaîtront leur apogée durant la Seconde Guerre mondiale, et durant la guerre de Corée, car les cours de la viande seront au plus haut.

Une nouvelle crise s'annonce dès 1958, avec l'arrivée pour la première fois des Blancs au pouvoir. La faiblesse relative des cours de la viande et de la laine se conjuguent aux conséquences du Battlisme :

- Poids des mesures sociales antérieures.
- Trop grand nombre de fonctionnaires.
- Train de vie de l'Etat.
- Habitudes de consommation des particuliers dans un pays qui avait pu se permettre de consommer comme un pays développé et de produire comme un pays sousdéveloppé ».

En 1965 des grèves se déclarent en série. Puis débute la guérilla urbaine des Tupamaros animée par des intellectuels de gauche, d'abord du genre « guérilleros d'honneur », comme il y eut des bandits d'honneur ; plus tard la guérilla va dégénérer attisée par les théories de Che Guevara († 1967) et de Castro, et les lectures du théoricien français Régis Debray. Son ouvrage « Essai sur l'Amérique latine » paraît en 1967.

En dépit de ces conseils, la guérilla s'épuise. Et conformément à la boutade bien connue dans la région : « Si tu votes à droite, tu as un gouvernement de droite ;

Si tu votes à gauche, tu as un gouvernement d'extrême-[droite »

le pouvoir en 1973 tombe entre les mains des militaires, ce qui justifia une énergique intervention d'Amnesty International. Il n'est remis aux civils qu'en 1984. Et il faut reconnaître que Lartéguy avait prévu ces événements. Lartéguy écrit dans « Les Guerilleros », publié en 1967 après la mort de Che à propos de l'Uruguay : « Dans ce pays frondeur et ouvert à toutes les idées nouvelles, si une guérilla se déclenchait, tout le monde deviendrait guérillo avec enthousiasme du jour au lendemain, et l'on se trouverait ramené au problème précédent ».

Aujourd'hui la République Orientale d'Uruguay a retrouvé un gouvernement démocratique et maintient la tradition d'accueil des réfugiés politiques provenant des pays voisins et d'Europe.

Jacques Médecin ne s'est pas trompé de point de chute en s'installant à Punta del Este, où il fabrique des chemisettes marquées du slogan :

« J'aime la France

J'aime l'Uruguay ».

Che Guevara dans le maquis bolivien adressait son courrier à Castro, à travers la boîte aux lettres qu'il avait à Montévidéo.

Ces idées libérales ont favorisé l'arrivée des devises étrangères au point de faire de l'Uruguay une autre Suisse, et de lui conférer un rôle politique sans commune mesure avec sa puissance économique.

Quel pays peut se flatter d'avoir reçu la visite de deux présidents de la République française ?

- De Gaulle en 1964.

— Mitterrand en 1987 avec une suite de 300 personnes.

Quel autre pays a donné son nom aux accords internationaux de l'Uruguay Round ?

Durant la période de prospérité, la vie est facile en Uruguay, rythmée quotidiennement par les prises de maté, hebdomadairement par les matches de football, et continuellement bercée par des rêves de voyage.

— Le maté est consommé, ou plutôt aspiré, pipé, par toutes les couches sociales, bien qu'il fasse partie de la panoplie classique du GAUCHO. Il s'agit de l'infusion de « Yerba ». La Yerba provient non pas d'une herbe mais de la feuille broyée d'un arbuste, dont les Jésuites ont emporté avec eux la recette de multiplication. Il ne restait plus que quelques plants perdus dans quelques forêts, et connus des seuls Indiens. Au milieu du XIX^e siècle, le médecin botaniste français, Aimé Bonpland, s'intéresse à cette plante, mais ne parvient pas à la multiplier...

Or, un jour, observant un vol de grives litornes, il s'aperçoit qu'elles rejettent dans leurs excréments des graines de la Yerba,

privées de la cuticule qui les entourait.

Il ne lui reste plus qu'à obtenir par voie chimique ce que la digestion des litornes et des dindons apprivoisés (secret des Jésuites), réalisaient de façon biologique, pour produire industriellement le maté.

Sa consommation actuelle dans les trois pays consommateurs dont l'Uruguay dépasse aujourd'hui 120 000 tonnes. La prise de maté est un geste rituel, de convivialité qui doit tout à la perspicacité de Bonpland.

— Les matches de football sont très suivis en Uruguay. Mais la fierté nationale a atteint son paroxysme lorsque l'équipe nationale gagna, le 24 mai 1924, le premier championnat mondial de football.

Où donc? : au stade de Colombes, au cours d'un match dirigé par un arbitre français nommé Vallat, dont le nom et la mémoire sont bien perdus chez nous, mais pas en Uruguay.

— Les rêves de voyage, beaucoup d'Uruguayens les réalisent. Et le plus souvent vers Paris. Le Paris de la belle époque, la Ville lumière, le Paris de l'existentialisme, de Montparnasse. Il n'est bon bec que de Paris, bien que comme le souligne Régis Debray : « pour un homme d'honneur qui parle castillan, Paris sera toujours un péché » ou tout au moins un Paris-canaille.

On s'embarque avec famille, domesticité et même vaches laitières comme le père de la mécène et écrivain argentine Victoria O Campo. La tante de celle-ci sera d'ailleurs immor-

talisée au cours d'un de ces voyages par Renoir : c'est elle « La tante Adèle au chapeau ».

Sous l'influence de Paris la langue française, sans doute par réaction contre celle de l'occupant initial jugée plus dure, moins nuancée, ou du fait d'une pointe de snobisme, est à l'honneur.

Son enseignement avait débuté dès l'Indépendance, avec François de Curel, soi-disant ancien inspecteur du lycée Henri IV qui crée à Montévidéo le « Collège Oriental », pensionnat pour jeunes filles qui deviendra le lycée français, aujourd'hui le célèbre lycée Carnot.

L'enseignement du français sera obligatoire dans le secondaire jusqu'en 1990, et la francophonie sera défendue par une Alliance française encore très active et très fréquentée. Notre langue a imprégné la vie locale, et de nombreux mots français sont devenus d'usage courant.

Depuis les quartiers du « Belvédère » ou du « nouveau Paris », vous circulerez dans la rue « Hocquart », ferez vos emplettes au « marché » de la « villa Biarritz », hélerez un « taxi » qui vous conduira chez le « coiffeur », le « médecin », au « chic parisien » ou au « restaurant » où vous serez accueilli par un « maître d'hôtel ».

Mais le français est surtout la langue de la culture, portée sur les plus hautes marches du Parnasse, par trois poètes français natifs de Montévidéo, et dont les bustes sont érigés sur la place située derrière le théâtre Solis, en face de cet Atlantique qu'ils ont chanté!

Léo Poldés, réfugié pendant la guerre en Uruguay, et collaborateur actif de l'Alliance française, par ce poème, vous les présente :

« Lent sanglot d'un orgue L'âcre odeur de la morgue C'est l'âme de Laforgue...

Chant de Maldoror sur les Monts : Pillons! Saccageons! Enflammons! C'est l'ombre de Lautréamont... Calme tic-tac d'une bielle Douce plainte de la vielle C'est le cœur de Supervielle.»

Avant eux la culture française avait marqué l'Uruguay très tôt dans ses pierres.

Le premier ingénieur consulté pour établir les plans du port de Montévidéo est un Français : Bernard Lecocq.

Lors de la reconstruction du port, la commission d'études, présidée par l'ingénieur Guérard, confie les travaux à l'entreprise française Allard - Loiseau - Couvreux - Duparchy - Wiriot - Dollfuss.

Les plans de la citadelle sont inspirés par les théories de M. de Vauban. Le plan d'urbanisme de la capitale est dû à Norbert Maillard qui s'inspire des réalisations du baron Haussmann.

De nombreux et prestigieux édifices sont signés d'architectes français :

- la Cour Suprême de Justice, Palais Piria par Gardelle;
- le plus beau jardin : le Prado est dessiné par Lasseaux ;
- l'introduction des arbres d'alignement dans tous les quartiers neufs est due à Giot.

Le néo-classicisme français est introduit par l'architecte uruguayen Zucchi, qui réalise la grande place de l'Indépendance bordée de colonnades qui rappellent la rue de Rivoli.

Le souvenir de Monsieur Carré, comme on l'appelle encore avec respect, fondateur de la nouvelle école des Beaux-Arts, est encore dans toutes les mémoires.

Enfin Le Corbusier est venu donner des conférences à Montévidéo.

Dans le domaine littéraire, l'influence française est tout aussi évidente. Le goût pour les lettres et les arts est considéré comme une façon de réagir contre le côté prosaïque des activités rurales. La culture est une parure, mais qui doit être estampillée à Paris.

Carlos Reyles (1868-1938) le premier grand romancier de l'Uruguay, et surtout Rodó (1872-1917), philosophe, poète, critique, ainsi que Julio Herrera, le poète qui se rapproche de Lautréamont, sont imprégnés de la littérature française. Mais celle-ci a été diffusée, magnifiée, par un merveilleux ambassadeur : Jules Supervielle. Né en Uruguay, le prince des poètes épouse une belle Uruguayenne, dont il eut six enfants. L'un de ses gendres, Pierre David, sera d'ailleurs co-directeur de la revue « La Licorne », fondée par la poétesse uruguayenne Susana Soca. Celle-ci, qui adore la France, a créé à Montévidéo une salle d'expositions et de conférences dont plusieurs seront données par l'acteur Pierre Bertin.

Susana Soca nouera une liaison amoureuse avec le poète Henri Michaux, que Supervielle avait engagé comme répétiteur

de sa fille aînée et accueilli à Montévidéo.

Les troupes de théâtre les plus prestigieuses s'arrêtent dans

la capitale:

— Des voyages de Sarah Bernhardt en 1886, 1893 et 1905, on retiendra surtout ses extravagances, et notamment son désir d'assister à une révolution.

— Louis Jouvet note après la tournée de sa troupe à Montévidéo en 1942 : « L'admiration, la fidélité, l'attachement presque sentimental à la culture française, sont considérables ». Il met à son répertoire « La Belle au Bois » de Supervielle, et avoue après son étape uruguayenne : « C'était une autre patrie ».

— Jean-Louis Barrault, qui en 1950 et 1954 présente un total de neuf pièces, cite le théâtre Solis en exemple. « C'est,

dit-il, un des plus agréables théâtres du monde!»

Supervielle et Susana Soca, ont bien sûr des amis de l'autre côté du Rio, et en particulier l'écrivain, l'éditrice, le mécène Victoria O Campo, créatrice et directrice de la grande revue « Sur », grande amie de la France. Grâce à elle, des figures telles que Drieu La Rochelle, Roger Caillois, Albert Camus sont accueillis, hébergés, adulés. Camus en 1948 vient parler à Montévidéo.

Autour de la revue « Sur » à laquelle collaborent Supervielle, l'Uruguayen Onetti, l'Argentin Jorge Luis Borges pour qui « le modernisme est inconcevable sans Hugo et Verlaine », des amitiés se nouent. Et durant la Deuxième Guerre mondiale, le Rio de la Plata sera un des principaux foyers d'activité culturelle français à l'étranger.

Après la Libération, quand tout manque à Paris, les écrivains francophiles groupés dans le mouvement « Solidaridad con los escritores franceses », adresseront à leurs collègues restés en France, des fonds, de la pénicilline, et jusqu'à une paire de chaussures pour Paul Valéry.

Cette connivence est telle que lorsque le globe-trotteur avant d'être publiciste, Séguéla, arrivera en 1950 à Montévidéo au cours de son tour du monde en deux ans, il sera fort décontenancé de s'entendre demander des nouvelles de Jean, de Jean-Paul et de Marcel. En fait c'est sur Cocteau, Sartre et Achard qu'on l'interroge, en s'étonnant qu'il ne les connaisse pas plus avant.

Et lorsque Roger Caillois, fondateur de l'Institut français d'Etudes supérieures de Buenos-Aires et l'un des premiers animateurs de l'Unesco, sera élu en 1971 à l'Académie française, ce seront tous les écrivains du Rio de la Plata qui se sentiront honorés.

Cette faveur envers la culture française est constamment entretenue par les efforts du Centre culturel de l'ambassade française, et l'Alliance française dont les cours sont très suivis, et qui animent de très nombreuses manifestations culturelles.

Ainsi pour le seul premier trimestre 1992 le programme proposait :

- Des expositions :
 - « L'estampe actuelle en France », au Musée des Arts visuels.
 - « Ça c'est la France », Exposition de douze artistes de la bande dessinée à l'Alliance française.
- Des pièces de théâtre :
 - « Quelques comédies et contes philosophiques des XVII^e et XVIII^e siècles » dont l'Avare, le Jeu de l'amour et du hasard, le Neveu de Rameau.

— Une manifestation de francophonie avec le lancement du livre « Les possédés de la pleine lune » de l'écrivain haïtien,

Jean Fignolé.

— Un festival de cinéma avec une forte représentation française, des conférences, une exposition sur les 40 ans de la revue « Les cahiers du cinéma », et une rétrospective intitulée : « 100 années Lumière » de l'œuvre documentaire des grands cinéastes français de Louis Lumière jusqu'à nos jours.

Le tout clôturé par une fête du Cinéma français dans cinq

salles de la capitale.

- De la danse avec les ballets du Nord.

Notons enfin l'Opération Cargo 92, qui présentait, dans un parfait éclectisme, deux spectacles modernes interprétés par des troupes françaises, un concert de rock, et un spectacle donné sur le port : « La véritable Histoire de France ».

En matière de peinture, les artistes ont été parfaitement informés des aventures esthétiques d'avant-garde que la France a connues : expressionnisme, cubisme, futurisme, abstraction,

surréalisme.

Figari, ami de Bonnard et de Vuillard, certainement l'un des plus grands peintres uruguayens, avant de représenter si bien la Pampa et la vie du passé, vit en France de 1921 à 1935.

Torres Garcia a été membre fondateur, à Paris en 1929 du

Groupe Cercle et Carré.

La conjonction de toutes ces manifestations dans le domaine culturel crée en Uruguay un climat intellectuel très proche du nôtre. Selon André Siegfried, ce n'est pas assez de dire que

« l'atmosphère est latine ; elle est française ».

Nonobstant, en bon sociologue, il décèle déjà une évolution inquiétante. Avec lui, nos hôtes, amis francophones et ce qui va en général de pair francophiles, les « afrancesados » selon un néologisme local, déplorent que l'influence française s'estompe. Ce phénomène serait dû à un faisceau de causes, dont surtout la raréfaction des élites sociales qui avaient été nos meilleurs propagandistes. La société tend à devenir plus vulgaire, moins curieuse. La lecture, meilleur vecteur de la culture, recule

devant la télévision, la vidéo. Et peut-être, la France a-t-elle perdu, dans le monde, son rang de première nation? Elle n'est plus un phare. La France fait un peu démodé.

Heureusement dans ce monde moderne de plus en plus matérialiste, nous n'abandonnons pas la partie :

La coopération technique relancée par Barberot, ambassadeur de France à Montévidéo en 1965, la présence de la Chambre de Commerce Franco-Uruguayenne très ancienne et qui édite une revue « L'Essor Franco-Uruguayen » dernier vestige d'une presse qui fut féconde et le suivi de nombreux projets techniques, restaurent notre cote, auprès de l'Uruguay moderne.

Mais les projets, tels que le métro, le plan routier, ou le transfert du Mercado Modelo, équivalent de nos halles Baltard, restent souvent au stade des études ; alors que seules les réalisations menées à leur terme assureraient notre crédibilité.

Mais pour cela l'argent manque, et dans ce domaine, on peut regretter que la France, contrairement aux Américains et aux Japonais, ait stoppé toute aide économique, toute attribution de crédits. La France ne peut même plus jouer un rôle d'intercesseur de l'Uruguay auprès de l'Europe, à l'heure où des éleveurs français devenus gros producteurs de viande, et protectionnistes, sont les plus gros concurrents des éleveurs du Rio de la Plata, et horreur! manifestent contre l'Uruguay Round.

Dans ce contexte politique, les pays du Rio de la Plata savent qu'ils doivent compter sur eux-mêmes, et placent leurs espoirs dans la réalisation d'un vaste marché sud-américain Mercosur, inspiré par la CEE, qui groupe Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay. Ce dernier pays, fort de sa stabilité politique, de son niveau culturel, de sa position géographique pourrait alors jouer un rôle équivalent à celui de Bruxelles ou du Luxembourg ou au moins de Strasbourg au sein de la CEE.

N'empêche que les pays du Rio de la Plata, fussent-ils regroupés, se mettent à l'école des méthodes américaines. Ils se tournent de plus en plus vers les Etats-Unis, pour leurs

voyages, les études de leurs élites, leurs espoirs d'attrait des investisseurs.

La langue française est de plus en plus détrônée par l'anglais, non pire! par l'américain. Borgès le constate amèrement : « Dans mon enfance, dit-il (il est né en 1899), ignorer le français, c'était presque être un analphabète. Au fil des années, nous sommes passés du français à l'anglais, et de l'anglais à l'ignorance y compris même celle du castillan ».

Dans la situation actuelle de l'Uruguay, dégradée sur le plan économique, on doit honnêtement se demander si l'influence des idées françaises n'a pas une part de responsabilité, voire de nocivité :

« Mes grands-parents étaient riches, me confiait un ami uruguayen originaire du Béarn, mes parents ont commencé de travailler mais dans l'aisance, et nous « en la lucha »! « dans la bagarre ». Ils ont tendance à mettre cette inversion de situation, dans un pays d'immigrés qui maintenant émigrent, au passif du Battlisme et de ses suites. La situation uruguayenne avec :

- Inflation du secteur tertiaire.
- Couverture sociale exceptionnelle.
- Omniprésence de l'Etat.
- Montée du chômage et baisse du pouvoir d'achat, n'est pas sans analogie avec la situation française.

Le penchant pour l'idéalisme et les débats d'idées est à l'opposé du pragmatisme nécessaire pour émerger de la crise actuelle.

Mais heureusement, aucune crise, aucun phénomène de nature économique, ne pourra prévaloir sur le trésor des liens d'amitié qui unissent nos deux pays. Un jour viendra où les deux amis se retrouveront avec d'autant plus d'émotion que leur brillante jeunesse sera lointaine, et qu'ils auront traversé les mêmes épreuves.

Vous avez peut-être cru déceler dans mes propos comme une inclinaison sentimentale. Mais il faut plutôt y voir, car j'ai essayé d'être objectif, de la gratitude envers un peuple d'une

" Latter the end of the boundary of the

The second of the second secon

grande et chaleureuse courtoisie, qui nous rend au centuple ce qu'on lui a donné! qui, par là, mérite d'être mieux connu, c'est-à-dire mieux apprécié!

Avec seulement de merveilleuses plages et la parfaite intégrité écologique de la Pampa comme attraits touristiques, l'Uruguay nous prouvera qu'il n'est point besoin de montagnes vertigineuses, de forêts vierges ou d'îles enchanteresses, pour vous retenir dans son îlot de civilisation.

MEMBRES HONORAIRES

- 1964 Hans Guenther WEBER (Dr), Margaretenhöhe, D-3300 Brauschweig (Allemagne).
- 1970 M. de MORI, professeur au Lycée Scipion Maffei de Vérone, adjoint au Maire de Vérone, via Arsenale, Vérone (Italie).
- 1978 René JOUVEAU, Chev. de la L.H., ancien capoulié du Félibrige, 28, rue Maréchal Joffre, 13100 Aix-en-Provence.
- M. le Maire de Nimes, membre d'honneur ès-qualités, Hôtel de Ville, 30000 Nimes.
- 1982 Frédérique HEBRARD (Mme Louis VELLE, née CHAMSON), Chev. de la L.H., Coin Perdu, Hameau des Bures, 78630 Orgeval (Seine-et-Oise).
- 1984 Jacques de BOURBON-BUSSET, de l'Académie française, 23, quai de Conti, 75006 Paris.
- 1984 Hervé BAZIN, Président de l'Académie Goncourt, place Gaillon, 75002 Paris.
- 1987 M. le Président du Conseil général du Gard, membre d'honneur ès-qualités, Hôtel du Département, rue Guillemette, 30000 Nimes.
- 1987 Alice FERMAUD, ancien membre résidant, O. Palmes Acad., professeur agrégé d'italien (honoraire), 4, rue Jeanne d'Arc, 30000 Nimes.
- 1987 Jean D'ORMESSON, de l'Académie française, 10, avenue du Parc Saint-James, 92200 Neuilly.
- 1988 Odyle RIO, majoral du Félibrige, Cité Blanc Clair, Trinquetaille, 13200 Arles.
- 1988 Pierre Henri COTHIAS, G.O. de la L.H., 39-45, 12 citations, Général de Brigade (CR), MIALET, 30140 Anduze.

South Park Name of the State of

- 1990 André VERNET, « Les Hespérides », 16, rue des Bénédictins, 30000 Nimes.
- 1991 Jean BRUNEL, O. Palmes Acad., professeur honoraire à l'Université Paul-Valéry de Montpellier, 31, rue Rouget-de-L'Isle, 30000 Nimes.
- 1991 Jean-Charles LHEUREUX, Chev. de la L.H., médaille de la Déportation et de l'Internement, officier d'académie, 461, avenue Canale, 30230 Rodilhan.
- 1991 Jean-Marie GRANIER, membre de l'Institut, Château de Caveirac, 30820 Caveirac.
- Whitney S. STODDARD, professeur émérite au Williams college de Williamstown (Mass.), 43 Gale Road. Williamstown (Mass. 01267) U.S.A.

CLASSE DES MEMBRES RÉSIDANTS

Comprenant 36 académiciens résidant à Nimes

| N° | Date de l'élection | Nom des Académiciens | Prédécesseurs |
|----|--------------------|---|-------------------------------|
| 1 | 9-02-1962 | Claude ESCHOLIER, Croix de Guerre 39-45, directeur honoraire de l'Ecole des Beaux-Arts de Nimes, 731, chemin Mas de Roulan, 30000 Nimes. | Paganelli |
| 2 | 18-12-1964 | Edouard DROUOT, docteur en médecine, 38, rue Montaury, 30900 Nimes. | Georges Livet |
| 3 | 12-03-1965 | Lucien FRAINAUD, Chev. des Palmes Acad., Chev. Ordre National du Mérite, O. Mérite agricole, directeur honoraire de la Mutualité agricole du Gard, 1, avenue du Cadereau, 30900 Nimes. | André Modeste |
| 4 | 11-02-1966 | René PANET, Chev. de la L.H., Président de la Chambre de Cour d'Appel (hono- raire), 23, rue Pradier, 30000 Nimes. | Maître Emmanuel Lacombe |
| 5 | 22-11-1968 | Joachim DURAND, Com. de la L.H., Com. de l'Ordre Nat. du Mérite. Com. de l'Ordre des Arts et Lettres, directeur honoraire au Ministère de la Marine Nationale, 27, rue de la Servie, 30000 Nimes. | Velay |
| 6 | 7-11-1969 | Jacques LARMAT, officier des Palmes Acad., professeur agrégé de Sciences naturelles (honoraire), 39, rue Rouget-de-L'Isle, 30000 Nimes. | Aimé Flaugère |
| 7 | 19-12-1969 | Félix VILLENEUVE, Ch. Ordre National du Mérite, O. Palmes Acad., professeur agrégé de Sciences naturelles (honorai- re), 19, rue de Barcelone, 30000 Nimes. | Henri Barnoin |
| 8 | 23-04-1971 | Victor LASSALLE, O. Palmes Acad., Chev. Arts et Lettres, Chev. O. du Mérite, Conservateur des Musées d'Art et d'His- toire de Nimes (honoraire), 66, imp. de la Vaunage, 30900 Nimes. | Jean Douël |

| 9 | | Aimé VIELZEUF, Croix de Guerre 39-45, médaille du Combattant, Croix du Combattant volontaire de la Résistance, officier des Palmes Acad., professeur de collège (honoraire), 80, avenue Jean-Jaurès, 30900 Nimes. | André |
|----|------------|--|-------------------------|
| 10 | 5-10-1973 | Maurice ALIGER, historien de la Vau- nage, 2, rue Fléchier, 30000 Nimes. | Roger Chastagnier |
| 11 | 22-01-1975 | Marcel FONTAINE, avocat à la Cour, ancien bâtonnier, 28, rue Fénelon, 30000 Nimes. | Robert du Colombier |
| 12 | 8-06-1978 | Jean LAURET, docteur en médecine, 4, rue Monjardin, 30000 Nimes. | Pasteur Paul Brunel |
| 13 | 30-01-1981 | Robert DEBANT, Chev. Ordre du Mérite, officier des Arts et Lettres, Chev. des Palmes Acad., archiviste-paléographe, directeur des Archives du Gard, 20, rue des Chassaintes, 30900 Nimes. | Jules Davé |
| 14 | 8-10-1981 | Aimé BONIFAS, off. de la L.H., Com. Ordre Nat. du Mérite, Médaille militaire, Croix de Guerre 39-45, Croix du Combattant volontaire de la Résistance, Médaille de la Déportation, Médaille des Evadés, Médaille de la France libérée, pasteur, 36 bis, rue Florian, 30900 Nimes. | |
| 15 | 7-01-1983 | Charles FAYOLLE (chanoine), 14, rue Pierre Sémard, 30000 Nimes. | Chanoine R. Marchand |
| 16 | 7-01-1983 | René CHATEAU, pasteur, 5, rue Hippolyte Flandrin, 30000 Nimes. | Pasteur Elie Lauriol |
| 17 | 18-02-1983 | Christian LIGER, professeur au Lycée Alphonse Daudet, 13, boulevard Victor Hugo, 30000 Nimes. | Henri Seston |
| 18 | 2-12-1983 | Christiane LASSALLE - GUICHARD, Conservateur (honoraire) au Musée d'Art et d'Histoire de Nimes, 66, impasse de la Vaunage, 30900 Nimes. | Modeste |
| 19 | 3-02-1984 | René BOSC, Chev. de la L.H., professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Montpellier (honoraire), 11, rue Démians, 30000 Nimes. | Camille Lignières |
| 20 | 22-12-1984 | Marc CHAUSSE, architecte DPLG, 1, bd Alphonse Daudet, 30000 Nimes. | Pierre Abauzit |
| 21 | 21-06-1985 | Lucien SIMON, docteur en médecine, 224, impasse Cance, 30900 Nimes. | Paul Blanc |
| 22 | 7-02-1986 | Georges SAPEDE, ingénieur, 13, rue F. Pelloutier, 30900 Nimes. | Docteur Jean Paradis |

| 6-02-1987 Jean MENARD, Chev. des Palmes Acad., avocat à la Cour, ancien bâtonnier, 10, rue Sainte-Anne, 30900 Nimes. Pierre CLAVEL, ancien élève de l'Ecole polytechnique, 71, rue de la Lampèze, 30000 Nimes. Louis DURTESTE, Chev. L.H., anc. officier de marine et ingénieur, DEA d'Histoire, 9 bis, rue Monjardin, 30000 Nimes. Mgr Robert DALVERNY, ancien vicaire épiscopal, curé-archiprêtre de la cathédrale, 9, rue Saint-Castor, 30000 Nimes. Janine REINAUD, Chev. de l'Ordre National du Mérite, Conservateur des antiquités et objets d'art du Gard, 288, chemin Guillaume Laforét, 30000 Nimes. Jean GOUJON, Chev. de la L.H., avocat à la Cour, ancien bâtonnier, 24 A, rue d'Aquitaine, 30000 Nimes. Paul MAUBON, médecin vétérinaire, 155, chemin du Perdigal, 30900 Nimes. Paul MAUBON, médecin vétérinaire, 155, chemin du Perdigal, 30900 Nimes. I5-12-1989 Pierre FABRE, Chev. de la L.H., Croix de Guerre des TOE, chef d'escadron d'artillerie coloniale (honoraire), cadre de direction des relations du travail. 835, chemin des Justices Vieilles, 30000 Nimes. 22 23-01-1991 Paul TEMPIER, docteur en médecine, 4, rue Monjardin, 30000 Nimes. 33 20-12-1991 Paul TEMPIER, docteur en médecine, 4, rue Monjardin, 30000 Nimes. 34 7-02-1992 Charly-Sam JALLATTE, Chev. de la L.H., Médaille des Evadés, Médaille de la France libérée, docteur en médecine, 13, bd Gambetta, 30000 Nimes. 35 6-11-1992 Daniel-J. VALADE, Chev. des Palmes Acad., Chev. des Arts et Lettres, enseignant, Le Vulcain, 17, place Bir-Hakeim, 30000 Nimes. | | | | |
|---|----|------------|---|--------------------------|
| polytechnique, 71, rue de la Lampèze, 30000 Nimes. 23-10-1987 Louis DURTESTE, Chev. L.H., anc. officier de marine et ingénieur, DEA d'Histoire, 9 bis, rue Monjardin, 30000 Nimes. 24-12-1987 Mgr Robert DALVERNY, ancien vicaire épiscopal, curé-archiprêtre de la cathédrale, 9, rue Saint-Castor, 30000 Nimes. 25 Janine REINAUD, Chev. de l'Ordre National du Mérite, Conservateur des antiquités et objets d'art du Gard, 288, chemin Guillaume Laforêt, 30000 Nimes. 28 18-03-1988 Jean GOUJON, Chev. de la L.H., avocat à la Cour, ancien bâtonnier, 24 A, rue d'Aquitaine, 30000 Nimes. 29 17-02-1989 Paul MAUBON, médecin vétérinaire, 155, chemin du Perdigal, 30900 Nimes. 30 16-06-1989 André GALY, avocat honoraire, 18, rue Cart, 30000 Nimes. 31 15-12-1989 Pierre FABRE, Chev. de la L.H., Croix de Guerre 39-45, Croix de Guerre des TOE, chef d'escadron d'artillerie coloniale (honoraire), cadre de direction des relations du travail, 835, chemin des Justices Vieilles, 30000 Nimes. 32 23-01-1991 Paul TEMPIER, docteur en médecine, 4, rue Monjardin, 30000 Nimes. 33 20-12-1991 Marcelle VIALA, professeur honoraire, 6, rue Deyron, 30000 Nimes. 34 7-02-1992 Charly-Sam JALLATTE, Chev. de la L.H., Médaille des Evadés, Médaille de la France libérée, docteur en médecine, 13, bd Gambetta, 30000 Nimes. 35 6-11-1992 Daniel-J. VALADE, Chev. des Palmes Acad., Chev. des Arts et Lettres, enseignant, Le Vulcain, 17, place Bir-Hakeim, | 23 | 6-02-1987 | avocat à la Cour, ancien bâtonnier, 10, | |
| cier de marine et ingénieur, DEA d'Histoire, 9 bis, rue Monjardin, 30000 Nimes. Mgr Robert DALVERNY, ancien vicaire épiscopal, curé-archiprêtre de la cathédrale, 9, rue Saint-Castor, 30000 Nimes. Janine REINAUD, Chev. de l'Ordre National du Mérite, Conservateur des antiquités et objets d'art du Gard, 288, chemin Guillaume Laforêt, 30000 Nimes. Jean GOUJON, Chev. de la L.H., avocat à la Cour, ancien bâtonnier, 24 A, rue d'Aquitaine, 30000 Nimes. Paul MAUBON, médecin vétérinaire, 155, chemin du Perdigal, 30900 Nimes. Abbé René André Cart, 30000 Nimes. 16-06-1989 Pierre FABRE, Chev. de la L.H., Croix de Guerre des TOE, chef d'escadron d'artillerie coloniale (honoraire), cadre de direction des relations du travail. 835, chemin des Justices Vieilles, 30000 Nimes. 22-01-1991 Paul TEMPIER, docteur en médecine, 4, rue Monjardin, 30000 Nimes. 33 20-12-1991 Marcelle VIALA, professeur honoraire, 6, rue Deyron, 30000 Nimes. 34 7-02-1992 Charly-Sam JALLATTE, Chev. de la L.H., Médaille des Evadés, Médaille de la France libérée, docteur en médecine, 13, bd Gambetta, 30000 Nimes. 35 6-11-1992 Daniel-J. VALADE, Chev. des Palmes Acad., Chev. des Arts et Lettres, enseignant, Le Vulcain, 17, place Bir-Hakeim, | 24 | 6-03-1987 | polytechnique, 71, rue de la Lampèze, | André Bernardy |
| épiscopal, curé-archiprêtre de la cathédrale, 9, rue Saint-Castor, 30000 Nimes. Janine REINAUD, Chev. de l'Ordre National du Mérite, Conservateur des antiquités et objets d'art du Gard, 288, chemin Guillaume Laforêt, 30000 Nimes. Jean GOUJON, Chev. de la L.H., avocat à la Cour, ancien bâtonnier, 24 A, rue d'Aquitaine, 30000 Nimes. Paul MAUBON, médecin vétérinaire, 155, chemin du Perdigal, 30900 Nimes. Abbé René André Marcel Decremps Abbé René André Gally, avocat honoraire, 18, rue Cart, 30000 Nimes. Pierre FABRE, Chev. de la L.H., Croix de Guerre 39-45, Croix de Guerre des TOE, chef d'escadron d'artillerie coloniale (honoraire), cadre de direction des relations du travail. 835, chemin des Justices Vieilles, 30000 Nimes. 22 23-01-1991 Paul TEMPIER, docteur en médecine, 4, rue Monjardin, 30000 Nimes. 32 20-12-1991 Marcelle VIALA, professeur honoraire, 6, rue Deyron, 30000 Nimes. 34 7-02-1992 Charly-Sam JALLATTE, Chev. de la L.H., Médaille des Evadés, Médaille de la France libérée, docteur en médecine, 13, bd Gambetta, 30000 Nimes. 35 6-11-1992 Daniel-J. VALADE, Chev. des Palmes Acad., Chev. des Arts et Lettres, enseignant, Le Vulcain, 17, place Bir-Hakeim, | 25 | 23-10-1987 | cier de marine et ingénieur, DEA d'His- | Jean Thérond |
| tional du Mérite, Conservateur des antiquités et objets d'art du Gard, 288, chemin Guillaume Laforêt, 30000 Nimes. 28 18-03-1988 Jean GOUJON, Chev. de la L.H., avocat à la Cour, ancien bâtonnier, 24 A, rue d'Aquitaine, 30000 Nimes. 29 17-02-1989 Paul MAUBON, médecin vétérinaire, 155, chemin du Perdigal, 30900 Nimes. 30 16-06-1989 André GALY, avocat honoraire, 18, rue Cart, 30000 Nimes. 31 15-12-1989 Pierre FABRE, Chev. de la L.H., Croix de Guerre 39-45, Croix de Guerre des TOE, chef d'escadron d'artillerie coloniale (honoraire), cadre de direction des relations du travail. 835, chemin des Justices Vieilles, 30000 Nimes. 32 23-01-1991 Paul TEMPIER, docteur en médecine, 4, rue Monjardin, 30000 Nimes. 33 20-12-1991 Marcelle VIALA, professeur honoraire, 6, rue Deyron, 30000 Nimes. 34 7-02-1992 Charly-Sam JALLATTE, Chev. de la L.H., Médaille des Evadés, Médaille de la France libérée, docteur en médecine, 13, bd Gambetta, 30000 Nimes. 35 6-11-1992 Daniel-J. VALADE, Chev. des Palmes Acad., Chev. des Arts et Lettres, enseignant, Le Vulcain, 17, place Bir-Hakeim, | 26 | 4-12-1987 | épiscopal, curé-archiprêtre de la cathé- | |
| à la Cour, ancien bâtonnier, 24 A, rue d'Aquitaine, 30000 Nimes. Paul MAUBON, médecin vétérinaire, 155, chemin du Perdigal, 30900 Nimes. André GALY, avocat honoraire, 18, rue Cart, 30000 Nimes. Perrer FABRE, Chev. de la L.H., Croix de Guerre 39-45, Croix de Guerre des TOE, chef d'escadron d'artillerie coloniale (honoraire), cadre de direction des relations du travail. 835, chemin des Justices Vieilles, 30000 Nimes. Paul TEMPIER, docteur en médecine, 4, rue Monjardin, 30000 Nimes. André Naccelle VIALA, professeur honoraire, 6, rue Deyron, 30000 Nimes. Charly-Sam JALLATTE, Chev. de la L.H., Médaille des Evadés, Médaille de la France libérée, docteur en médecine, 13, bd Gambetta, 30000 Nimes. Charly-Sam JALLATTE, Chev. des Palmes Acad., Chev. des Arts et Lettres, enseignant, Le Vulcain, 17, place Bir-Hakeim, | 27 | 18-03-1988 | tional du Mérite, Conservateur des anti- quités et objets d'art du Gard, 288, che- | |
| chemin du Perdigal, 30900 Nimes. René André André GALY, avocat honoraire, 18, rue Cart, 30000 Nimes. 15-12-1989 Pierre FABRE, Chev. de la L.H., Croix de Guerre 39-45, Croix de Guerre des TOE, chef d'escadron d'artillerie colo- niale (honoraire), cadre de direction des relations du travail. 835, chemin des Justices Vieilles, 30000 Nimes. 22-01-1991 Paul TEMPIER, docteur en médecine, 4, rue Monjardin, 30000 Nimes. 34 7-02-1992 Charly-Sam JALLATTE, Chev. de la L.H., Médaille des Evadés, Médaille de la France libérée, docteur en médecine, 13, bd Gambetta, 30000 Nimes. 35 6-11-1992 Daniel-J. VALADE, Chev. des Palmes Acad., Chev. des Arts et Lettres, ensei- gnant, Le Vulcain, 17, place Bir-Hakeim, | 28 | 18-03-1988 | à la Cour, ancien bâtonnier, 24 A, rue | |
| Cart, 30000 Nimes. Decremps Decremps 15-12-1989 Pierre FABRE, Chev. de la L.H., Croix de Guerre 39-45, Croix de Guerre des TOE, chef d'escadron d'artillerie coloniale (honoraire), cadre de direction des relations du travail. 835, chemin des Justices Vieilles, 30000 Nimes. Paul TEMPIER, docteur en médecine, 4, rue Monjardin, 30000 Nimes. Marcelle VIALA, professeur honoraire, 6, rue Deyron, 30000 Nimes. Jean Brunel Charly-Sam JALLATTE, Chev. de la L.H., Médaille des Evadés, Médaille de la France libérée, docteur en médecine, 13, bd Gambetta, 30000 Nimes. Charly-Sam JALLATTE, Chev. des Palmes Acad., Chev. des Arts et Lettres, enseignant, Le Vulcain, 17, place Bir-Hakeim, | 29 | 17-02-1989 | | |
| de Guerre 39-45, Croix de Guerre des TOE, chef d'escadron d'artillerie coloniale (honoraire), cadre de direction des relations du travail. 835, chemin des Justices Vieilles, 30000 Nimes. 23-01-1991 Paul TEMPIER, docteur en médecine, 4, rue Monjardin, 30000 Nimes. 34 Paul TEMPIER, docteur en médecine, 4, rue Monjardin, 30000 Nimes. 35 Charly-Sam JALLATTE, Chev. de la L.H., Médaille des Evadés, Médaille de la France libérée, docteur en médecine, 13, bd Gambetta, 30000 Nimes. 36 Chi-1992 Daniel-J. VALADE, Chev. des Palmes Acad., Chev. des Arts et Lettres, enseignant, Le Vulcain, 17, place Bir-Hakeim, | 30 | 16-06-1989 | | - |
| rue Monjardin, 30000 Nimes. 20-12-1991 Marcelle VIALA, professeur honoraire, 6, rue Deyron, 30000 Nimes. 34 7-02-1992 Charly-Sam JALLATTE, Chev. de la L.H., Médaille des Evadés, Médaille de la France libérée, docteur en médecine, 13, bd Gambetta, 30000 Nimes. 35 6-11-1992 Daniel-J. VALADE, Chev. des Palmes Acad., Chev. des Arts et Lettres, enseignant, Le Vulcain, 17, place Bir-Hakeim, | 31 | 15-12-1989 | de Guerre 39-45, Croix de Guerre des TOE, chef d'escadron d'artillerie colo- niale (honoraire), cadre de direction des relations du travail. 835, chemin des | Guy Dupré |
| 6, rue Deyron, 30000 Nimes. 7-02-1992 Charly-Sam JALLATTE, Chev. de la L.H., Médaille des Evadés, Médaille de la France libérée, docteur en médecine, 13, bd Gambetta, 30000 Nimes. 6-11-1992 Daniel-J. VALADE, Chev. des Palmes Acad., Chev. des Arts et Lettres, enseignant, Le Vulcain, 17, place Bir-Hakeim, | 32 | 23-01-1991 | Paul TEMPIER, docteur en médecine, 4, rue Monjardin, 30000 Nimes. | |
| Médaille des Evadés, Médaille de la France libérée, docteur en médecine, 13, bd Gambetta, 30000 Nimes. Daniel-J. VALADE, Chev. des Palmes Acad., Chev. des Arts et Lettres, enseignant, Le Vulcain, 17, place Bir-Hakeim, | 33 | 20-12-1991 | | Jean Brunel |
| Acad., Chev. des Arts et Lettres, enseignant, Le Vulcain, 17, place Bir-Hakeim, | 34 | 7-02-1992 | Médaille des Evadés, Médaille de la France libérée, docteur en médecine, 13, | Jean-Charles Lheureux |
| | 35 | 6-11-1992 | Acad., Chev. des Arts et Lettres, enseignant, Le Vulcain, 17, place Bir-Hakeim, | André Nadal |

CLASSE DES MEMBRES NON RÉSIDANTS

Comprenant 24 académiciens ne résidant pas à Nimes

| N° | Date de l'élection | Nom des Académiciens |
|----|-----------------------|--|
| 1 | 4-03-1956 | Jacques BOMPAIRE, Chev. de la L.H., professeur émérite à la Sorbonne, «L'Olm », 30380 Saint- Christol-lès-Alès. |
| 2 | 31-05-1963 | Henri AUBANEL, manadier, homme de Lettres, Mas du Simbèu, 13460 Les Saintes-Maries-de-la-Mer. |
| 3 | 8-11-1963 | Paul-Marie DUVAL, Chev. de la L.H., de l'Institut, professeur honoraire au Collège de France, 52, avenue de la Motte-Piquet, 75015 Paris. |
| 4 | 23-01-1971 | Louis LEPRINCE-RINGUET, Com. de la L.H., membre de l'Académie française, de l'Académie des Sciences, professeur honoraire au Collège de France, 86, rue de Grenelle, 75007 Paris. |
| 5 | 8-12-1972 | André GOURON, Chev. des Palmes Acad., professeur à la Faculté de Droit, Université de Montpellier I, 42, rue de l'Université, 34000 Montpellier. |
| 6 | 10-07-1976 | Jean SABLOU, Chev. de la L.H., O. Arts et Lettres, directeur honoraire des Archives départementales de l'Hérault, 702, avenue Maréchal Leclerc, 34000 Montpellier. |
| 7 | 13-05-1977 | Constantin VAGO (professeur), de l'Institut, Académie des Sciences, Chev. de la L.H., O. Ordre National du Mérite, O. Mérite Agricole, professeur à l'Université des Sciences de Montpellier, directeur du Centre de Recherches de Pathologie comparée, C.N.R.S., I.N.R.A., U.S.T.L., 30380 Saint-Christol-lès-Alès. |
| 8 | 22-12-1978 | Jean CARRIERE, homme de Lettres, Domessargues, 30350 Lédignan. |

| N° | Date de l'élection | Nom des Académiciens |
|------|-----------------------|--|
| 9 | 20-03-1981 | Arnaud de CAZENOVE, O. de la L.H., Château de Teillan, 30470 Aimargues. |
| 10 | 11-12-1981 | Jean BASTIDE, Com. de la L.H., docteur en médecine, Le Boucanet, 30240 Le Grau-du-Roi. |
| 11 | 22-01-1982 | Adrienne DURAND-TULLOU, ethnologue, Rogues, 30120 Le Vigan. |
| 12 | 2-03-1984 | Emmanuel LEROY-LADURIE, administrat. général de la Bibliothèque Nationale, 8, avenue de Versailles, 75005 Paris. |
| 13 | 2-03-1984 | Philippe JOUTARD, recteur d'Académie, 107, boule- vard Perrier, 13009 Marseille. |
| 14 | 6-02-1987 | Robert POUJOL, préfet honoraire, Chev. de la L.H., O. Ordre National du Mérite, Croix de la Valeur Militaire, Croix du Combattant Volontaire de la Résistance, 16, rue Jacques Cœur, 34000 Montpellier. |
| 15 | 18-12-1987 | Edmond REBOUL, médecin général (C.R.), Officier L.H., O. Ordre National du Mérite, Croix de Guerre 39-45, Médaille du Combattant Volontaire, Chevalier Palmes Académiques, Chev. des Arts et Lettres, Les Cèdres, avenue Général de Gaulle, 30130 Pont-Saint-Esprit. |
| 16 | 27-06-1988 | Jean Charles BALTY, Conservateur aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire de Bruxelles, 24, avenue des Albatros B 1150 Bruxelles. |
| - 17 | 24-06-1988 | Pierre CLEMENT, docteur en Droit, ancien élève de H.E.C., X 603, chemin Chaudebois, 30700 Alès. |
| 18 | 24-06-1988 | Mgr THOMAS, curé-archiprêtre de la cathédrale d'Uzès 30700. |
| 19 | 15-12-1989 | Alain GIRARD, Conservateur départemental des Musées, 65, rue du 8 mai 1945, 30130 Pont-St-Esprit. |
| 20 | 24-05-1991 | Noël MIALHE, rue Albert Camus, 30290 Laudun. |
| 21 | 24-05-1991 | Louis PICARD, 23, avenue de la République, 30320 Marguerittes. |
| 22 | 4-12-1992 | Jean CABOT, professeur honoraire à l'Université de Paris, Chev. Ordre National du Mérite, comman- deur de l'O. des Palmes Académiques, commandeur O. National Tchadien. |

CORRESPONDANTS

(en nombre illimité)

- 1960 Yvon PRADEL, 12, rue Saint-Laurent, 30900 Nimes.
- 1960 Abel CAUZID-ESPERANDIEU, Juge au Tribunal d'Instance, 7, rue Cart, 30000 Nimes.
- 1960 Maurice PENIN DE JARRIEN, président de l'Académie Berrichonne, 8, avenue Jean-Jaurès, 18000 Bourges.
- 1965 M. ROSSING-SCHMALBACH, président de la Société Franco-Allemande, Via Poccobelli, 27, CH 6815 Melide (Tessin) Suisse.
- 1966 Mlle R. JEOLAS, professeur de CES (honoraire), 13, rue Marceau, 30900 Saint-Gilles.
- 1967 Hartmann SANDVOSS, Président de la Société Franco-Allemande de Brunswick, 24, Margaritenhöhe, 3300 Braunschweig (Allemagne).
- 1969 Henry de SEGUINS, comte de COHORN, O.L.H., officier de cavalerie en retraite, Saint-Quentin-la-Poterie, 30700 Uzès.
- 1969 Christian GIUDICELLI, homme de Lettres, 40, rue Henri-Espérandieu, 30900 Nimes.
- 1969 Jacques LE BERGER CARRIERE, membre de l'Association des Ecrivains belges, administrateur de l'office héraldique et généalogique de Belgique, La Capelle-Masmolène, 30700 Uzès.
- 1970 Marcel LAURENS (abbé), vice-président de la Commission diocésaine d'Art sacré du Gard, archiprêtre. Portail Vieux, 30200 Orsan.
- 1970 Jean PAUC (abbé), président de la Commission diocésaine d'Art sacré de l'Aude, correspondant de la Commission supérieure des Monuments historiques, 9, rue Auguste Fabre, 11100 Narbonne.
- 1972 Henriette JOEL, née ROUSSET, lectrice-traductrice, 30, avenue Belmontet, 92210 Saint-Cloud.
- 1972 Pierre COUETARD, 538, avenue de Lattre de Tassigny, 83000 Toulon.
- 1973 Giuseppe ARCAROLI, professeur à la Faculté d'Economie et de Commerce de l'Université de Padoue, Vérone (Italie).

- 1973 Armand BRUNEL, médaille guerre d'Algérie, agriculteur, 30210 Vers Pont-du-Gard.
- 1973 Robert BADOUIN, professeur à la Faculté de Droit, membre titulaire de l'Académie d'Agriculture, 34000 Montpellier.
- 1974 Robert SAUZET, docteur ès-lettres, professeur à la Faculté des Lettres et Sciences humaines, 3, rue des Tanneurs, 37041 Tours.
- 1974 André PLANQUE, architecte, 15, rue du Crémat, 30000 Nimes.
- 1974 Jean CHARMASSON, professeur de lycée, 30330 Saint-Paul-les-Fonts.
- 1975 Mme de DAVID-BEAUREGARD, Ch. Arts et Lettres, Château de Villevieille, 30250 Sommières.
- 1975 Guilhem FABRE, directeur de Recherche au C.N.R.S., 5, avenue Joséphine Peladan, 30000 Nimes.
- 1976 Idebert EXBRAYAT, pasteur de l'Eglise réformée, Mas des 4 Moulins, Bizac, 30420 Calvisson.
- 1976 Frédéric BAZILE, directeur du Centre de Recherche et de Documentation préhistorique de Vauvert, rue Jean-Jacques Rousseau, 30600 Vauvert.
- 1976 Alain ALBARIC, agriculteur, homme de Lettres, Mas des 40 sols, 30220 Aigues-Mortes.
- 1976 Mme LANDGRAND-LIRON, 63, rue du Halforh, 78000 Versailles.
- 1977 Roger GAILLARD, instituteur honoraire, 3, rue Paul Cézanne, 30000 Nimes.
- 1977 Jacques HENRI-ROBERT, professeur, 22, allée Lavoisier, 93250 Villemomble.
- 1977 Pierre DUPUY, O. Mérite agricole, Ch. de l'O. d'Isabelle la Catholique, journaliste, chemin du Paratonnerre, impasse des Serins, route d'Alès, 30900 Nimes.
- 1978 François BOYER, 38 ter, rue de Paris, 94479 Boissy-Saint-Léger.
- 1978 Michel COURTY, professeur de collège, 3, rue Jean-Moulin, 54490 Piennes.
- 1978 Bernard DALLE, Chev. de la L.H., Croix de Guerre 39-45, Mas des Campugnet, 30129 Manduel.
- 1978 Paul DOURIEU, 34, avenue Subleyras, 30800 Saint-Gilles-du-Gard.
- 1978 MAGUELONE (Marie-Claire Blanc), place de l'Eglise, 30800 Saint-Gilles-du-Gard.
- 1978 Robert GONDRAND, Chev. de la L.H., sous-préfet honoraire, 09290 Gabre.
- 1980 André-Georges FABRE, professeur, La Montade, 30140 Anduze.
- 1980 Jacques BONNAUD, journaliste, Midi-Libre, 30220 Bagnols-sur-Cèze.
- 1980 Fernand LEONARD, professeur, «Le Galatras », chemin de Planque, 30170 Saint-Hippolyte-du-Fort.
- 1981 Maurice CASTANIER, industriel, 30440 Sumène.

- 1981 Charles DELORMEAU, Les Jardins d'Arcadie, 125, rue Pré-aux-Clercs, 34190 Montpellier.
- 1981 Marie-Françoise GRIFFEUILLE, Conservateur du Musée, Maison romane, 30800 Saint-Gilles-du-Gard.
- 1981 Claude LAURIOL, professeur à la Faculté Paul Valéry, 34000 Montpellier.
- 1981 Daniel TRAVIER, 30270 Saint-Jean-du-Gard.
- 1981 Marcel GIRAULT, 8, allée Guillaume Apollinaire, 28200 Châteaudun.
- 1981 Jean SALLES, 148, impasse des Abeilles, 30110 Alès.
- 1981 Henri DUBLED, Conservateur honoraire de la Bibliothèque Inguimbertine, La Terrasse, Gajan, 30730 Saint-Mamert-du-Gard.
- 1981 André HAON, professeur, 30210 Saint-Hilaire-d'Ozilhan.
- 1981 André VINAS, professeur, Mas Catherine, chemin de Neguebons, 66700 Argelès-sur-Mer.
- 1981 Elisabeth FONTANIEU, docteur en médecine, 28, rue d'Avejan, 30100 Alès.
- 1982 R.P. SOUILLAC, curé de Tavel, 30126 Tavel.
- 1982 David VERGELY, directeur d'école honoraire « Le Petit Castanet », 11, rue Rousselier, 30900 Nimes.
- 1982 André NICOLAS, 22, rue du Cdt Raynal, 30000 Nimes.
- 1982 Alain NICOLAS, 58, impasse de la Rasclauze, Cabrières, 30210 Remoulins.
- 1982 Abbé FRESQUET, curé-doyen, Cedex 1120, 30300 Connaux.
- 1982 Paul DELEUZE, directeur de collège honoraire, 34, avenue de la Gare, 30450 Génolhac.
- 1982 Fernand CHARRIER, Pougnadoresse, 30330 Connaux.
- 1983 Elio MOSELE, professeur à l'Université de Padoue, via Corno d'Aquilio, 37100 Verona (Italie).
- 1983 Jacques DELASSUS, président honoraire de la Caisse régionale du Crédit agricole, Bions, route de Saint-Gilles, 30127 Bellegarde.
- 1983 Jean-Claude BESSAC, maître carrier, technicien au C.N.R.S., 5, rue de la Calade, 30730 Montpezat.
- 1983 Francis GAUD, président de la Société d'archéologie de Bezouce, 92, route nationale, 30320 Bezouce.
- 1983 André DUPUIS, majoral du Félibrige, 23, Grand'Rue, 30230 Bouillargues.
- 1983 Bernard ARTIGUES, archéologue et généalogiste, avenue Chemin Neuf, 30820 Caveirac.
- 1983 Mme BENEL-CAUTELOU, docteur ès-lettres, 2, rue de Bernis, 30000 Nimes.
- 1983 Arlette AUGE, 15, rue Pradier, 30000 Nimes.
- 1983 Roger GROSSI, pasteur, Chev. de la L.H., O. Ordre national du

- Mérite, président de la Société d'Histoire du Protestantisme de Nimes et du Gard, 6, rue Rouget-de-l'Isle, 30000 Nimes.
- 1984 René EVESQUE, préhistorien « Les soleilhades », 07140 Les Vans.
- 1984 Sydney FORADO, de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles Lettres de Toulouse, 20, rue Dalayrac, 31000 Toulouse.
- 1984 Henri PRENERON, docteur en médecine, «l'Hélios», 30, rue Briçonnet, 30000 Nimes.
- 1984 Claude ACHARD, professeur de lycée, 9, rue du Château, 34120 Pézenas.
- 1984 Françoise DELESTY, journaliste, 30820 Caveirac.
- 1984 Simone DOMERGUE, professeur de lycée honoraire, 34000 Boisseron.
- 1984 Marcel ARGENSON, 26, rue Sainte-Perpétue, 30000 Nimes.
- 1984 Robert DORIA, C. Ordre pontifical de Saint-Sylvestre, 1, rue de la Calade, 30000 Nimes.
- 1984 Claude MARZEAU, journaliste, 9, rue Hippolyte-Flandrin, 30000 Nimes.
- 1984 Clément MARTIN, professeur de collège, Les Perrières, 30820 Caveirac.
- 1984 Jean-Marc ROGER, professeur au lycée Dhuoda, impasse de la Dougue, 30111 Congénies.
- 1985 Robert BERARD, 18, impasse des Trescalans, 30900 Nimes.
- 1985 Christian LACOUR, Libraire-éditeur-imprimeur, 25, boulevard Amiral Courbet, 30000 Nimes.
- 1985 Rainer RIEMENSCHNEIDER, professeur, Georg Eckert Institut für Internationale Schulbuchforschung, Celler Strasse 3, D-3300 Braunschweig (Allemagne).
- 1986 Georgette TAILHADES, 2, rue Jean-Bruce, 30000 Nimes.
- 1986 Aimé TEMPIER, docteur en médecine, 43 bis, rue Roussy, 30000 Nimes.
- 1986 Jean-Pierre NEGRE, Domaine de Vacquerolles, route de Sauve, 30900 Nimes.
- 1986 José Antonio FALCAO, professeur, président de la Société royale archéologique lusitanienne. P-7540 Santiago de Cacem (Portugal).
- 1986 Lucien RUTY, capitaine de frégate (C.R.), 5, rue Bigot, 30000 Nimes.
- 1986 Eric FAVARON, économiste, 24, rue Charlemagne, 30000 Nimes.
- 1986 André GUILLAUME, architecte, 30, rue Charlemagne, 30000 Nimes.
- 1986 Hans LINDEMANN, professeur, Richterstrasse, 16 B 33, Brunswick (Allemagne).
- 1986 Jacques DAUDIN, journaliste, 13, rue des Chevreuils, 30320 Poulx.
- 1988 Jean-Michel GAILLARD, agrégé d'histoire, E.N.S. de Saint-Cloud, maîtrise d'histoire, doctorat d'histoire, ancien élève de l'ENA (1976-

- 1979), conseiller référendaire à la Cour des Comptes, 195, rue de l'Université, 75007 Paris.
- 1988 Jean CHARLIER, général de Brigade aérienne (C.R.), chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Ordre National du Mérite, médaille de l'Aéronautique, 13, rue du Bosquet, 30230 Rodilhan.
- 1988 André SAUVEPLANE, professeur d'espagnol à la retraite, 1, boulevard Lafayette, 34400 Lunel.
- 1988 Pierre VILLARET, pasteur de l'Eglise réformée, 30140 Anduze.
- 1988 Ariel BALMASSIERE, architecte DPLG, 2, rue Port Royal, 30700 Uzès.
- 1988 Joseph ARTAUD, fonctionnaire en retraite, Mèstre d'Obro du Félibrige, Chevalier des Palmes Académiques, 10, rue Verdet, 30000 Nimes.
- 1988 André BONNET, géologue, Chevalier de l'Ordre National du Mérite, 210, impasse du Pissadou, 30900 Nimes.
- 1988 Paul DOMBRE, pasteur, 13, rue des Bénédictins, 30000 Nimes.
- 1988 Lysie STEPHAN, sociétaire de la Société des Poètes français, 30460 Colognac.
- 1988 Armand COSSON, professeur agrégé d'Histoire, 1, rue des Palmiers, 30000 Nimes.
- 1988 Serge VELAY, Directeur de production au Comité départemental de la Culture, 10, rue Cart, 30000 Nimes.
- 1989 Philippe CHAREYRE, «Le Petit Clos», 11, impasse de Londres, 49460 Montreuil-Juigne.
- 1989 Jean-Claude LAMY, Mèstre d'Obro du Félibrige, route de Langlade, 30620 Bernis.
- 1989 Germaine MOLINES, «Les Graves», 30170 Saint-Hippolyte-du-Fort.
- 1989 Jean-Maurice ROUQUETTE, président de l'Académie d'Arles, Conservateur des Musées d'Arles, Musée Réattu, rue du Grand Prieuré, 13200 Arles.
- 1990 Guy POULON, (Philippe Sénart), 1, rue de l'Eglise, 30120 Le Vigan.
- 1990 Yves-Marie CHOUPAUT, montée des Catalans, 30210 Lédenon.
- 1990 Max GOURGAS, 25, rue de la Vièle, 30660 Gallargues.
- 1990 Xavier GUTHERZ, Conservateur régional de l'archéologie, Service régional de l'archéologie de Charente-Poitou, Hôtel de Rochefort, 102, Grand' Rue, 86020 Poitiers.
- 1991 Marc CELIE, 48, rue Alicante, 30420 Calvisson.
- 1991 Frédéric LACAILLE, 17, rue Mesnil, 75116 Paris.
- 1991 René SCHMITT, 30, rue des Remparts, 34230 Saint-Pons de Mauchiens.

- 1991 Claude VERMEIL, docteur en méd., 1, rue Saint-Yon, 30000 Nimes.
- 1992 Brooks W. STODDARD, Bunganne Lauding Road, Brunswick, Maine 04011 U.S.A.
- 1992 Paul COURTIEU, colonel d'aviation, (C.R.), Chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Ordre National du Mérite, 94, chemin de Saint-Etienne d'Alensac, 30100 Alès.
- 1992 Bartolomé BENNASSAR, professeur à l'Université de Toulouse, 2 bis, rue du Grand Couvent, 30000 Nimes.
- 1992 Marc BORDREUIL, Conservateur de musée, Musée du Colombier, rue Jean Mayodon, 30100 Alès.
- 1992 Michel CHRISTOL, professeur à la Sorbonne, 9, rue des Hortensias, 91380 Chilly-Mazarin.
- 1992 Yves GRAVA, professeur à l'Université d'Avignon, 9, allée de la Roseraie, 30400 Villeneuve-lès-Avignon.
- 1992 Georges MABILLE, pasteur, 6, place Vallongue, 30610 Sauve.
- 1992 Raymond MARTIN, avocat, villa Linda Casita, 06950 Falicon.
- 1992 Pierre VARENE, Directeur-adjoint de l'Institut de Recherche sur l'antiquité. Ancien archevêché, place des Martyrs de la Résistance, 13100 Aix-en-Provence.

ACADÉMIES, SOCIÉTÉS SAVANTES ET ORGANISMES CORRESPONDANTS

FRANCE

- Abbeville. Société d'Emulation historique, Maison des associations, 8, place du Général de Gaulle, 80100 Abbeville.
- Agen. Académie des Sciences, Lettres et Arts, 9, boulevard de la République, B.P. 268, 47007 Agen.
- Aix-en-Provence. Faculté des Lettres et des Siences humaines, 29, avenue R. Schuman, 13100 Aix-en-Provence.
 - Académie des Sciences, Arts et Belles Lettres, Musée
 P. Arbaud, 2a, rue du 4 septembre, 13100 Aix-en-Provence.
- Amiens. Société des Antiquaires de Picardie, Musée de Picardie, 48 rue de la République, 80000 Amiens.
- Angers. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, 49, rue Tousaint, 49000 Angers.
- Angoulême. Société archéologique de la Charente, 44, rue de Montmoreau, 16000 Angoulême.
- Arles. Académie d'Arles, Museon Arlaten, 13200 Arles.
- Arras. Commission départementale d'Histoire et d'Archéologie du Pasde-Calais, 12, place de la Préfecture, 62020 Arras Cedex.
- Auch. Société archéologique, historique, littéraire et scientifique du Gers, 13, place Salluste-du-Bartas, 32000 Auch.
- Autun. Société éduenne d'Arts et Lettres, Hôtel Rolin, 3, rue des Bancs, 71400 Autun.
 - Société d'Histoire naturelle d'Autun, 19, rue Saint-Antoine,
 71400 Autun.
- Avesnes. Société archéologique et historique, Hôtel de Ville, 59440 Avesnes.
- Avignon. Académie de Vaucluse, Hôtel Salvati-Palasse, 5, rue Galante, 84000 Avignon.
- Belfort. Société belfortaise d'Emulation, Archives départementales, Préfecture, 2, rue de l'ancien théâtre, 90000 Belfort.
- Besançon. Académie de Besançon, Faculté des Lettres, 30, rue Mégevand, 25000 Besançon.
 - Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon et de Franche-Comté, Hôtel des Sociétés savantes, 20, rue Chiffet, 25000 Besançon.

Société d'Emulation du Doubs, Hôtel des Sociétés savantes,
 20, rue Chiffet, 25000 Besançon.

Béziers. — Société archéologique, 8, rue Bonsy, 34500 Béziers.

- C.I.D.O., 7, rue Rouget de l'Isle, 34544 Béziers.

Bordeaux. — Société archéologique, Archives départementales, 33000 Bordeaux.

Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres de Bordeaux,
 Hôtel des Sociétés savantes, 1, place Bardineau, 33000 Bordeaux.

Bourges. — Académie berrichonne, 8, avenue Jean-Jaurès, 18000 Bourges.

Brest. — Société archéologique du Finistère, Hôtel de Ville, 29200 Brest. Cambrai. — Société d'Emulation, 35, rue Saint-Georges, 59400 Cambrai.

Cannes. — Société culturelle méditerranéenne, Tour des Calvis, rue Saint-Sauveur, 06400 Le Cannet.

— Société scientifique et littéraire de Cannes et de l'arrondissement de Grasse, Bibliothèque municipale, 1, avenue Jean de Noailles, 06400 Cannes.

Carcassonne. — Société d'Etudes scientifiques de l'Aude, 89, rue de Verdun, 11000 Carcassonne.

Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir, 1, rue Jehan Pocquet, 28000 Chartres.

Châteaudun. — Archéologie, Histoire, Sciences et Arts, 2, rue du Cloître Saint-Roch, 28200 Châteaudun.

Clermont-Ferrand. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, 19, rue Bardoux, 63000 Clermont-Ferrand.

Colmar. — Société d'Histoire naturelle, Bibliothèque de la Ville de Colmar, place des Martyrs de la Résistance, 58000 Colmar.

Dax. - Société de Borda, 27, rue Cazade, 40100 Dax.

Digne. — Société littéraire et scientifique des Alpes de Haute-Provence, B.P. n° 30, 04001 Digne.

Dijon. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, Bibliothèque municipale, 5, rue Ecole-de-Droit, 21000 Dijon.

Draguignan. — Société d'Etudes scientifiques et archéologiques de Draguignan et du Var, 21, allées d'Azémar, 83300 Draguignan.

Foix. — Société préhistorique de l'Ariège, 1, rue du Fourcat, 09000 Foix. Gap. — Société d'Etudes des Hautes-Alpes, 23, rue Carnot, 05000 Gap.

Gard (sauf Nimes):

Aigues-Mortes. — Société d'Histoire et d'Archéologie, chez M. Canellas, rue Baudin, 30220 Aigues-Mortes.

Alès. — Académie cévenole, 9 bis, boulevard Louis Blanc, 30100 Alès.

Beaucaire. — Société d'Archéologie, Hôtel de Roys d'Asport, 76 bis, rue de Nimes, 30300 Beaucaire.

Bezouce. — Société d'Archéologie et d'Histoire, chez M. F. Gaud, 92, route Nationale, Bezouce, 30820 Marguerittes.

- Carme-Sabran. Les Cahiers du Gard rhodanien, chez M. J. Bonnaud, Midi-Libre, 30200 Bagnols-sur-Cèze.
- Caveirac. Association pour la Recherche archéologique en Languedoc oriental, Mairie, 30820 Caveirac.
- Congénies. Comité d'Etude et de Sauvegarde du Patrimoine de Congénies, La Promenade, 30111 Congénies.
- Génolhac. Le Lien des Chercheurs cévenols, Association Font-Vive, 56, Grand'rue, 30450 Génolhac.
- Pont-Saint-Espri.t Société d'Histoire et d'Archéologie, 13, boulevard Gambetta, 30130 Pont-Saint-Esprit.
- Saint-Gilles-du-Gard. Société d'Histoire et d'Archéologie, Bibliothèque municipale, 30800 Saint-Gilles-du-Gard.
- Saint-Jean-du-Gard. Les Amis de la Vallée borgne, chez M. Daniel Travier, Grand'rue, 30270 Saint-Jean-du-Gard.
- Saint-Paul-les-Fonts. Société d'Archéologie de Gaujac, chez M. Jean Charmasson, Saint-Paul-les-Fonts, 30330 Connaux.
- Villeneuve-les-Avignon. Société d'Histoire et d'Archéologie du Vieux Villeneuve, Mairie, 30400 Villeneuve-les-Avignon.
- Le Havre. Société havraise d'Etudes diverses, Fort de Tourneville, 55, rue du 329°, 76620 Le Havre.
- Le Mans. Revue historique et archéologique du Maine, 17, rue de la Reine Bérangère, 72000 Le Mans.
- Le Puy. Société académique du Puy, 43000 Le Puy.
- Lyon. Société historique, archéologique et littéraire, Archives départementales, 69000 Lyon.
 - Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, 4, rue Adolphe-Max, 69005 Lyon.
- Mâcon. Académie de Mâcon, Hôtel de Senecé, 41, rue Sicorgne, 71000 Mâcon.
- Marseille. Académie de Marseille, 40, rue Thiers, 13001 Marseille.
- Mende. Société des Lettres de la Lozère, imprimerie Chaptal, 48000 Mende.
- Metz. Académie nationale de Metz, 20, En Nexirue, 57000 Metz.
- Montbéliard. Société d'Emulation de Montbéliard, B.P. 251, 25204 Montbéliard Cedex.
- Montbrison. Société La Diana, rue Florimond Robertet, 42600 Montbrison.
- Montpellier. Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, Service des publications et échanges, Bibliothèque inter-universitaire, 4, rue Ecole Mage, 34000 Montpellier.
- Direction des Services d'Archives de l'Hérault, 34000 Montpellier.
 - Centre régional de Productivité et d'Etudes économiques,

Faculté de Droit, 39. rue de l'Université, 34000 Montpellier.

— Bibliothèque inter-universitaire, section des Lettres, route de Mende, 34060 Montpellier.

— Musée de la Pharmacie, Faculté de Pharmacie, avenue Charles Flahault, 34000 Montpellier.

Moulins. — Société d'Emulation du Bourbonnais, 4, place de l'Ancien Palais, 03000 Moulins.

Nancy. — Académie de Stanislas, 43, rue Stanislas, 54000 Nancy.

Narbonne. — Commission archéologique, Hôtel de Ville, 11100 Narbonne.
Nevers. — Bulletin de la Société nivernaise des Lettres, Porte du Croux, 58000 Nevers.

Nice. — Académie des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, 133, rue Maccarani, 06000 Nice.

Institut de Préhistoire et d'Archéologie des Alpes-Maritimes,
 44, boulevard Auguste-Raymond Raynaud, 06000 Nice.

Nimes. — M. le Préfet du Gard, commissaire de la République du département du Gard, Préfecture du Gard, 30000 Nimes.

— M. le Président du Conseil général, Hôtel du Conseil général, 30000 Nimes.

- Parquet du Procureur de la République, Palais de Justice, 30000 Nimes (2 exemplaires).
- Préfecture du Gard, 30000 Nimes (5 exemplaires).
- M. le Maire de Nimes, Hôtel de Ville, 30000 Nimes.
- Archives départementales, 20, rue des Chassaintes, 30000 Nimes.
- Ecole Antique, 30000 Nimes.
- Revue Calades, 7, rue Raymond Marc, 30000 Nimes.
- Bibliothèque du Carré d'Art, place de la Maison Carrée, 30000 Nimes.

Orgnac. - Société préhistorique de l'Ardèche, 07150 Orgnac-l'Aven.

Paris. — Académie française, 23, quai Conti, 75006 Paris.

- Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 23, quai Conti,
 75006 Paris.
- Bibliothèque des Sociétés savantes, 58, rue Richelieu, 75002 Paris.
- Le courrier balzacien, 47, rue Raynouard, 75016 Paris.
- Gallia et Gallia-Préhistoire, 6, rue Jean-Calvin, 75005 Paris.
- Centre national de la Recherche scientifique, 58, rue Richelieu, 75002 Paris.
- Editions du C.N.R.S., 15, quai Anatole-France, 75007 Paris.
- Comité des Travaux historiques et scientifiques, Direction des Bibliothèques, Ministère de l'Education nationale, 3-5, boulevard Pasteur, 75015 Paris.

- Bibliothèque nationale, Dépôt légal des Périodiques, 58, rue de Richelieu, 75002 Paris (4 exemplaires).
- Bureau de la Statistique, Ministère de l'Information, Paris.
- La France Latine, rue de la Sorbonne, 75005 Paris.
- Le Gard à Paris, 1, rue Catulle-Mendès, 75017 Paris.
- Perpignan. Société agricole, scientifique et littéraire, Hôtel Pams, 18, rue Emile-Zola, 66000 Perpignan.
- Pézenas. Bulletin de la Société des Amis de Pézenas, Hôtel de Ville, 34120 Pézenas.
- Poitiers. Société des Antiquaires de l'Ouest, Hôtel de l'Echevinage, rue Paul-Guillon, B.P. 179, 86004 Poitiers.
- Privas. Académie des Sciences, Lettres et Arts de l'Ardèche, Archives départementales, place André Malraux, 07000 Privas.
- Quimper. Société archéologique de Finistère, Hôtel de Ville, 29000 Quimper.
- Rennes. Société archéologique. Archives départementales, 20, avenue Jules-Ferry, 35000 Rennes.
 - Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest, Université de Haute-Bretagne, avenue Gaston-Berger, 35000 Rennes.
- Romaneche-Thorins. Etudes préhistoriques, 71570 Romaneche-Thorins.
- Rouen. Société savante de Haute-Normandie, 190, rue Beauvoisine, 76000 Rouen.
- Saint-Jean-de-Maurienne. Société d'Histoire de la Maurienne, 73300 Saint-Jean-de-Maurienne.
- Saint-Lô. Société d'Archéologie et d'Histoire de la Manche, Archives départementales, B.P. 540, 50010 Saint-Lô.
- Saint-Malo. Société d'Histoire et d'Archéologie, 5, rue Pélicot, 35400 Saint-Malo.
- Saint-Quentin. Société académique, Bibliothèque municipale, 02100 Saint-Quentin.
- Sens. Société archéologique, 5, rue Rigault, 89100 Sens.
- Strasbourg. Société académique du Bas-Rhin, Bibliothèque nationale et universitaire, 9, place de l'Université, 67070 Strasbourg Cedex.
- Toulon. Académie du Var, passage de la Corderie, 83000 Toulon.
 - Société des Sciences naturelles et d'Archéologie de Toulon et du Var, Préfecture, 83000 Toulon.
 - Société des Amis du Vieux Toulon, 69, cours Lafayette, 83000
 Toulon.
- Toulouse. Académie des Sciences et Belles-Lettres, Hôtel d'Assézat et de Clémence Isaure, 31000 Toulouse.
 - Académie des Jeux floraux, Hôtel d'Assézat et Clémence Isaure.
 - Annales du Midi, Institut d'Etudes méridionales (Histoire), 56, rue du Taur, 31000 Toulouse.

- Bulletin de l'Université de Toulouse, 31000 Toulouse.

Tours. - Académie des Sciences, Arts, 45, bd Béranger, 37000 Tours.

Tulle. — Société historique et régionaliste du Bas-Limousin, 13, place Municipale, 19000 Tulle.

- Lemouzi, 13, place Municipale, 19400 Tulle.

Valence. — Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme, 14, rue de la Manutention, 26000 Valence.

Vannes. — Société polymathique du Morbihan, Château Gaillard, 2, rue Noé, 56000 Vannes.

Vitry-le-François. — Société des Sciences et Arts, Hôtel de Ville, 51300 Vitry-le-François.

ETRANGER

Bari. — Annales de la Faculté des Lettres et de Philosophie, Bibliothèque Palazzo Atenco, 70122 Bari (Italie).

Bordighera. — Institut international d'Etudes ligures, Musée Bicknel, via Romana, 39 bis, Bordighera (Italie).

Bruxelles. — Académie royale de Belgique, Palais des Académies, 1, rue Ducale, 1000 Bruxelles (Belgique).

Cambridge. — The Serial Division, Harvard College Library, Cambridge, 38, Mass. (U.S.A.).

Constantine. — Société archéologique de Constantine, Musée, Constantine (Algérie).

Genève. — Société d'Histoire et d'Archéologie, Bibliothèque publique et universitaire, 1211 Genève 4 (Suisse).

Murcia. — Universidad de Murcia, secretaria de Publicaciones e Intercambio cientifico, 30071 Murcia (Espagne).

Neuchâtel. — Société neuchâtéloise de Géographie, BPU, Service des Périodiques, case postale 256, CH. 2001, Neuchâtel (Suisse).

Santiago do Cacem. — Société archéologique lusitanienne, av. D. Nuno Alvares Pereira, 92, 7540 Santiago do Cacem (Portugal).

Vérone. — Accademia di Agricoltora, Scienze et Lettere, Palazzo Erbisti, via Leoncino, 6, Vérone (Italie).